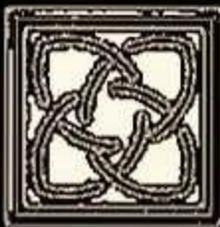




Dialogue



Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvions, et notamment le mercredi 8 novembre 2016

L'ART MILITAIRE AU CONGO

AVEC 24 FIGURES

Rédigé, sous la direction du colonel DEXY, par MM. le capitaine commandant AVERT, l'adjudant sous-officier BAZIERMES, le major L. BANCOSSES, le capitaine commandant CHRISTIENS, le capitaine commandant DECAERS, le capitaine commandant DAVIES, le lieutenant colonel DRACON, le major FIVE, le capitaine commandant HONNAT, le lieutenant HANZLER, le major HANCO, le lieutenant LEROUX, le capitaine G. LE MARTEL, le capitaine LOMBARD, le lieutenant LOTRAINE, le lieutenant MARY, le lieutenant NIZI, le capitaine commandant PAVILLON, le capitaine commandant ROOY, M. ROY, le major VAN GELT, le lieutenant WYCKWILLON.



BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE G. MUQUARDT
TH. FALK ET C^e, ÉDITEURS
Librairie de la Cour
18-20-22, rue des Farcimons.

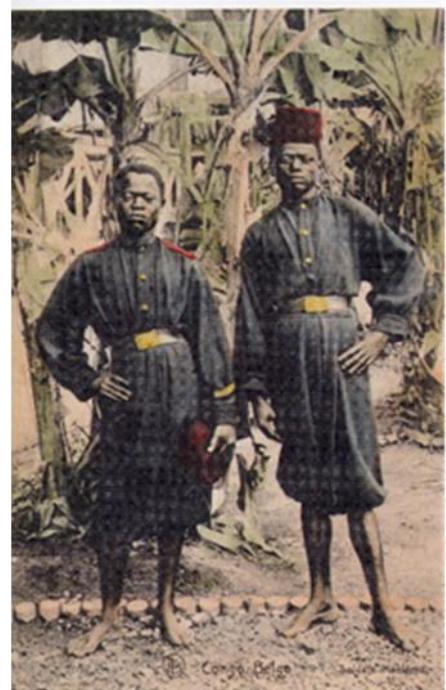
1887

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

Introduction



Comment, en 1897, le colonisateur envisageait-il l'exercice, au Congo de l'art militaire ? Car enfin, au-delà des circonlocutions et des périphrases prudentes, « l'art militaire », cela veut dire la guerre, et cela cadre assez mal avec la « mission humanitaire » dont la propagande de Léopold se gargarise si volontiers.

Pourquoi faire la guerre dans les colonies ? De quel droit ? A qui ? Dans quel but ? Avec quelles limites, etc... Les questions qui se posent à ce sujet sont très nombreuses...

Voici, dans les pages qui suivent, comment une équipe assez nombreuse d'officiers et sous-officiers de la Force Publique y répondaient. Avec parfois une franchise brutale... Ainsi, une seule page leur suffit pour établir que le colonisateur a le droit de recourir à la violence.

Cette franchise est peut-être la raison pour laquelle il est devenu fort difficile de se procurer cet ouvrage. L'exemplaire que voici a été scanné dans la bibliothèque de l'Université américaine de Stanford. Il devait être en assez mauvais état si l'on en juge par la bigarrure des feuillets, qui témoigne de ce que l'on a dû recourir à plusieurs méthodes de scanning différentes pour en venir à bout.

Enfin, signalons tout de même cette ironie du sort : 1897 est aussi l'année où se produira, à Ndirfi, la mutinerie de l'avant-garde de l'expédition Dhanis, également connue sous le nom de « Grande Révolte des Batetela », c'est-à-dire le plus grand soulèvement de soldats de la Force Publique qui ait eu lieu dans l'histoire du Congo colonial.

Bonne lecture !

EXTRAIT DU MANUEL DU VOYAGEUR ET DU RÉSIDENT AU CONGO

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLONIALES DE BRUXELLES

DT 546.24

A7

L'ART MILITAIRE

AU CONGO



Extrait du Manuel du Voyageur et du Résident au Congo

RÉDIGÉ SOUS LA DIRECTION DU COLONEL DONNY

par le : capitaine commandant AVAERT, major BRACONNIER, capitaine commandant CHRISTIAENS, capitaine commandant DAENEN, docteur DRYEPOND, major FIVÉ, capitaine commandant HANEUSE, lieutenant HANOLET, lieutenant LEMAIRE, lieutenant MASU, vétérinaire MEULEMAN, capitaine commandant PÉTHLON, capitaine commandant ROGET, ingénieur ROLIN, capitaine commandant VAN GELE, avocat WENDELEN, secrétaire.

Collaborateurs : Adjudant-sous-officier BACKELMANS, ingénieur V. BESME, docteur CORNET, capitaine commandant DESCAMPS, conservateur DE PAUW, ingénieur DERSCHIED, lieutenant baron DHANIS, professeur FRAIPONT, capitaine commandant GILLIS, major HAROU, horticulteur LACOURT, météorologiste LANCASTER, M^r LANGHELD, professeur LAURENT, capitaine G. LE MARINEL, capitaine LOMBARD, professeur LOHEST, lieutenant LOTHAIRE, lieutenant MILZ, capitaine commandant PELTZER, ingénieur TROUET, lieutenant REYNAERT, capitaine commandant ROM, major STORMS, juge TSCHOFFEN, lieutenant WITTERWULGHE.



CHAPITRE PREMIER

Généralités au sujet de l'art de la guerre dans ses rapports avec les droits et les devoirs de la civilisation.

I

Droit de guerre pour les agents de l'État.

L'Européen peut être appelé à se défendre contre la malveillance des indigènes, à intervenir au nom de la civilisation dans leurs luttes intestines, ou encore à prendre délibérément l'offensive pour conjurer par la force de grandes calamités.

Ces circonstances de la vie en Afrique constituent pour le chef européen le « droit de guerre ».

Ce droit ne doit être exercé qu'à la dernière extrémité : il est à la fois humain et sage de rechercher, avant de recourir aux armes, si des moyens non violents ne peuvent donner le résultat désiré.

Qu'il s'agisse de négocier ou de combattre, les mesures à prendre doivent être appropriées aux hommes et aux choses ; sinon on provoquera d'inutiles résistances.

Le chef européen qui débarque en Afrique ne pourrait donc se pénétrer trop profondément de la nécessité de mettre ses idées et ses actes en concordance avec son nouveau milieu. Tout ce qu'il faisait en Europe était adéquat aux institutions et aux usages sous le régime desquels il a vécu, qui ont agi sur lui, bien souvent sans qu'il s'en rendit compte : mais, transporté au delà des mers, il devra sans cesse s'appliquer à étudier sous toutes ses faces le monde si nouveau où il se trouvera lancé.

Il se gardera de croire que les abstractions représentées dans son esprit par certains mots existent chez l'indigène dans une acception identique : aussi devra-t-il rechercher ce que peuvent valoir chez les peuplades africaines des expressions telles que gloire des armes, honneur, héroïsme, bravoure, lâcheté, patriotisme...

Il étudiera sur place les formes que revêtent l'état de paix, l'état

de guerre et la lutte proprement dite, ainsi que les circonstances voulues ou fortuites qui amènent la cessation des hostilités. De l'origine d'un conflit à son dénouement, l'appropriation rationnelle de *nos moyens de guerre* : hommes, animaux, matériel, facteurs moraux, dépendra en grande partie de la connaissance plus ou moins complète que nous aurons des *moyens et des procédés de guerre* de l'adversaire à combattre.

Dans une grande partie des régions du Congo, la manière de conduire la guerre résulte peut-être beaucoup moins de ce que nous appelons l'organisation militaire, que de la condition sociale proprement dite de nos adversaires éventuels.

II

Causes de guerre dans le bassin du Congo.

Nous commencerons par rechercher les causes mêmes de la guerre entre indigènes, abstraction faite de l'ingérence européenne.

Les nécessités primordiales de la nutrition poussent l'homme primitif à chasser, à pêcher et à récolter les produits végétaux ; il étend même parfois jusqu'à son semblable la chasse qu'il fait aux animaux. Lorsque des voisins l'enserrent, l'homme primitif lutte pour conserver ou conquérir un territoire de chasse, de pêche ou de culture. La rivalité amoureuse, le rapt d'une femme le vol d'un outil sont aussi des manifestations des nécessités primordiales de la lutte pour l'existence et constituent les premières causes de conflits d'homme à homme.

Mais ces hommes ont autour d'eux une solidarité animale résultant de la consanguinité des gens d'un même clan dont les intérêts apparaissent identiques. Ce sentiment collectif, première forme du patriotisme, fait naître chez les consanguins le devoir de protection réciproque et le sentiment de la vengeance.

Les revendications formulées au sujet d'un meurtre ou d'un rapt s'étendent alors aux répondants des intéressés et le conflit lui-même englobe la famille, le village et la peuplade, à mesure que la société se développe ou que la solidarité s'étend.

Dès l'instant où plusieurs hommes ont dû agir de concert, l'unité de vues dans l'action est devenue nécessaire et le conflit présente dans chacune de ces parties un rudiment de réglementation.

Parfois même la réglementation est admise entre les antagonistes. Le « droit des gens » apparaît alors.

L'aplanissement d'un conflit amène des arrangements au sujet des territoires de chasse, de pêche, de culture, au sujet des unions, de la possession de femmes et d'esclaves, etc.

Ces démêlés entre individus, familles, peuplades même, prennent souvent la forme de *retaliations juridiques* réglées à la façon des duels.

Lorsque de tels conflits éclatent au sujet d'intérêts généraux, ils provoquent des luttes entre peuplades et les causes de guerre sont alors « politiques ». Mais l'origine du conflit se trouve toujours dans les raisons biologiques simplement transformées par le développement social. Celui-ci donne à la guerre un caractère moins bestial; elle devient en apparence plus légale, tout en restant aussi féroce.

Si le chef est guerrier heureux et s'il aime la richesse, il donnera à la guerre plus d'ampleur en pratiquant des razzias; si de plus il est ambitieux, il ne se bornera pas à razzier, mais il étendra son pouvoir par la conquête.

Dans le *stade sociologique primitif* que traversent actuellement la plupart des tribus africaines du bassin du Congo, on rencontre parfois simultanément les différentes causes et formes de guerre dont nous venons de parler : recherche de viande humaine; guerre de famille à famille, de village à village, de tribu à tribu, par suite de rivalité amoureuse ou de rapt; guerre au sujet de contestations territoriales ou fluviales; conquête; recherche de suprématie pour écarter plus sûrement les rivalités dans l'avenir, etc. (1).

Il existe aussi des causes de guerre purement « religieuses » ou plutôt des ferments religieux ou mystérieux qui entretiennent l'état de guerre.

Les divers fétichismes n'obéissent pas à une religion mère; ils varient beaucoup; il nous serait impossible d'établir une bonne

(1) Ainsi, en 1887, un voyageur a pu constater dans le Mayombe — à trois jours au nord de Boma — l'existence simultanée des conflits suivants : une coalition de nombreux villages contre nous; puis un groupe de villages se détachant de la coalition pour se ranger de notre côté; deux villages de la coalition en guerre entre eux au sujet du renvoi d'une femme à son père par le mari, pour cause de stérilité, et du refus du père de rendre au mari la somme jadis versée par lui; enfin, la guerre entre deux familles appartenant à des villages éloignés, à cause d'un meurtre ayant donné lieu à des représailles.

synthèse sur ce point. Aussi citerons-nous simplement quelques-uns des conflits qu'ils peuvent amener.

Dans la croyance de certains Congolais, il faut, durant sa vie, se rendre, par des exploits de tuerie ou par des destructions de villages, digne de la société où l'on vivra plus tard, après l'accident ou le sortilège qui aura mis fin à l'existence.

Ailleurs, les fétiches, très respectés, ne sont souvent que la représentation d'affreuses mutilations ou l'incarnation de diverses atrocités; on les invoque pour qu'ils accablent un compétiteur ou un ennemi; puis finalement, on s'évertue à réaliser par la force ce que l'on demandait au fétiche.

Pour interdire à un ennemi dangereux d'exercer sa vengeance après sa mort, il faut le détruire entièrement, et pour cela il faut se mettre à plusieurs à le manger, afin de *mieux disperser* ce qui pourrait devenir son esprit.

Pour acquérir certaines vertus, il convient de manger tels organes ou tels muscles du corps d'un adversaire qui possède les qualités enviées, etc.

Les féticheurs entretiennent ces croyances, s'entremettent pour leur réalisation et encouragent ainsi la guerre en lui donnant une sanction surnaturelle.

Les peuplades du Congo qui ont été en contact avec les Arabes n'ont guère, malgré l'habituel prosélytisme musulman, une foi assez ardente pour chercher à conquérir les jouissances du paradis promis par Mahomet. Quelques isolés seuls croient; la masse est restée fétichiste. Il y a lieu cependant de surveiller de très près l'infiltration de cette religion afin de pouvoir en enrayer le développement, car elle donnerait une âme collective aux indigènes et rendrait peut-être bien difficile un jour l'action de l'Européen.

III

Usages de guerre chez les indigènes.

Si l'on ne peut rien établir d'une façon absolue en ce qui concerne les causes de la guerre, on ne peut rien dire de plus positif du droit des gens et des usages de la guerre.

Ces usages varient beaucoup d'une région à l'autre. Ainsi, dans telle région et pour telle cause, on déclare la guerre, et pour telle autre cause, on agit par surprise, sans avertissement préalable.

Ici, la mort d'un homme met fin aux hostilités, et le vainqueur paie le prix du sang versé. Là, le chef est neutralisé et peut traverser les lignes; la guerre est suspendue à certains jours de marché, telle la « trêve de Dieu » au moyen âge. Cette idée de « neutralité » se retrouve aussi sous une autre forme là où, de commun accord, on déclare que certain terrain ne peut être foulé par les belligérants. Ailleurs, la guerre se fait toujours sans trêve ni merci.

Plus loin, au fond des forêts, où les armes à feu ne sont pas encore en usage, la guerre a une allure homérique : les deux bandes s'approchent hors de portée des armes de jet, les femmes excitent les hommes; chacun de ceux-ci, comme dans un quadrille, s'avance à tour de rôle vers l'ennemi et, du bouclier, pare les javalots qui lui sont adressés; ce n'est encore qu'un jeu mêlé de défis pompeux et d'horribles imprécations; mais un audacieux maladroit est blessé, il tombe et aussitôt la tuerie commence, car dans la règle de ce jeu sanglant, ceux qui ont donné le coup doivent s'emparer du blessé, et les amis de celui-ci n'osent envisager la honte qui pèserait sur eux s'ils ne rapportaient au village leur frère mort ou vivant. Les combattants se livrent à une lutte à la façon des héros d'Homère, autour d'un corps dont ils se disputent la possession.

On voit donc qu'en certains endroits existent des embryons de « droit », *avant, pendant et après* la guerre.

IV

Conclusions au sujet de l'intervention à main armée.

A la suite de l'exposé de ces généralités, l'on aura pu s'apercevoir que, là où les nationalités ne sont pas compactes, là où la forme monarchique n'a pas donné de consistance aux peuplades, la guerre à faire par les Européens ne sera le plus souvent qu'une intervention ou une négociation armée, laquelle, à un moment donné, par un acte violent dans lequel on doit, pour se ménager des alliés, ne point dépasser les limites fixées par l'usage indigène, montrera de quel côté est la force et la volonté. En agissant autrement, on risquerait fort de faire fuir pour longtemps tous les natifs, qui resteraient sourds aux moyens de conciliation; les négociations seraient difficiles à entamer et à conduire, et l'on risquerait de ne jamais

atteindre le but recherché — la suprématie — et cela par suite de l'alliance de tous les indigènes contre celui qui aurait violé la coutume.

Dans ce genre de conflits, il faut attendre, en quelque sorte, que l'on soit placé dans le cas de légitime défense, bien entendu dans le sens attribué à cette abstraction par les usages locaux.

C'est là sans doute ce que Stanley a voulu définir en écrivant cet aphorisme. peut-être un peu absolu et un peu bref, mais combien sage :

« En Afrique, le chef blanc ne doit jamais tirer le premier coup de fusil. »

Répétons encore ici « qu'aucun agent ne pourra entreprendre d'hostilités contre les indigènes s'il ne se trouve dans le cas de légitime défense ou s'il n'a été dûment commissionné à cet effet. » (Voir *Recueil administratif*.)

CHAPITRE DEUXIÈME

La guerre chez les indigènes.

A

MOYENS DE GUERRE.

V

Guerriers et porteurs.

Le guerrier indigène et la recrue incorporée dans la force publique sont le même homme; le portrait de la recrue noire est donc aussi celui du guerrier indigène.

La description suivante, empruntée à von Wissmann, donne une idée très exacte de ce qu'est le combattant des tribus de l'intérieur africain :

« Le nègre est plus adroit que le blanc, plus endurci à la fatigue, plus facile à nourrir et à loger, plus débrouillard aussi, car souvent il a déjà appris dans sa tribu le métier de la guerre.

» La force de résistance aux influences climatériques doit être prise tout spécialement en considération... et l'avantage que possède le nègre sous ce rapport le rend là-bas bien supérieur au blanc... Que l'on compare la conformation physique du blanc et du nègre et on reconnaîtra que l'instruction militaire de ce dernier rencontrera bien moins de difficultés et pourra être poussée bien plus rapidement. L'harmonie de proportions du nègre, lorsqu'il n'a pas été plus ou moins déformé par de durs travaux (1), la considération que, dès son enfance, il a pu se mouvoir en toute liberté et a été habitué à parcourir la brousse les armes à la main, soit comme guerrier, soit comme chasseur, tout cela fournit des arguments qui appuient surabondamment notre opinion.

(1) Dans le bassin du Congo, ce n'est guère qu'à la côte que l'on rencontre des hommes déformés.

« Il est difficile de porter un jugement sur l'entrain du nègre à se plier aux nécessités du service militaire, car toutes les misères qui accablent l'Européen en campagne ne sont pour lui qu'un jeu. On est frappé d'étonnement en constatant sa résistance, sa solidité pendant les marches et son manque de besoins. Un nègre qui fait plusieurs jours de suite, sous un soleil ardent, 25 à 30 kilomètres en portant une charge de 30 kilogrammes, avale le soir quelques *patates grillées*, boit un litre d'eau (1), se jette alors sur une peau d'antilope (2) et dort, sous une température de 5° C., à peine couvert d'un morceau de cotonnade ou même couché nu auprès du feu. Il vit ainsi pendant des mois; tels, par exemple, les porteurs des caravanes du commerce.

« Les noirs possèdent un grand fond d'énergie qu'on parvient à soutenir et à exalter en faisant des comparaisons avec des hommes d'une autre tribu capables de plus grands efforts, à l'aide des bouffons qui se rencontrent dans toute bande ou par l'excitation des chants de la tribu.

« La vaillance est le côté le plus faible du nègre, surtout la vaillance raisonnée, calme, persévérante. Le noir se laisse parfois entraîner, enflammer jusqu'à faire un acte de bravoure, je dirai même « d'une vaillance sauvage », comme les Zoulous l'ont souvent prouvé; mais c'est dans les combats en retraite que l'on remarque surtout que le vrai courage manque chez lui; le courage qui exige une grande proportion d'empire sur soi-même lui fait défaut.

« L'Africain de l'Est a plus d'esprit de conduite que celui de l'Ouest (3). C'est là sans doute un résultat de l'influence du mahométisme. »

Dans le bassin proprement dit du Congo, le nègre ne fait pas usage d'animaux, soit comme montures, soit comme bêtes de trait ou de somme. Cependant le guerrier ne porte pas toujours lui-même les

(1) Les porteurs du bas Congo se nourrissent surtout d'arachides, de fèves diverses de manioc et de bananes. Contrairement, au cas général sur la côte orientale, où l'eau fait souvent défaut, le bas Congo présente de nombreux cours d'eau; aussi les noirs qui voyagent se rafraichissent-ils aux haltes en se jetant de l'eau dans la bouche (ils ne l'avalent que rarement); souvent aussi ils se baignent.

(2) Une natte dans le bas et le moyen Congo.

(3) V. Wissmann ne parle évidemment que de la zone qui traverse l'Afrique de l'ouest à l'est, à cheval sur l'équateur : *Congo et Afrique allemande*.

une expédition à distance ou de quelque
hommes ou enfants non combattants,
 une mesure, être considérés comme
 — *armé* — transporte une charge de
 quotidiennement une étape de
 les terrains. Dans certaines régions,
 et retenue au moyen d'une large
 sa charge est de 16 à 20 kilogrammes,
 25 à 30 kilomètres; souvent elle porte
 la femme est tout à fait exceptionnel
 elle transporte une partie de
 dans un pot de terre, sur la
 qui lui permettront à l'étape d'établir
 dans la mesure de leurs forces. Dans certaines
 ils font le service de « page » ou de
 chefs et des notables. Alors ils sont chargés
 d'un trépied.

VI

Armement indigène.

les armes indigènes et les armes d'introduction
 — Il y en a tant en Europe actuellement qu'il
 la description.
 une pique bien travaillée, objet de luxe,
 la guerre que comme arme de main, à la façon de
 tandis qu'il a d'autres lances moins finies ou
 javelines, sagaies, voire de simples épieux
 Les armes sont jetées de 25 à 30 mètres, et très
 au mouvement direct.
 aussi être lancée vers le haut pour retomber sur
 l'arme employée de la sorte est pourvue

d'un renflement à l'extrémité de la hampe, véritable contrepoids destiné à la diriger dans sa chute.

Les coutelas autochtones sont de formes différentes pour chaque tribu et, avec la coiffure et le tatouage, constituent les plus sûres armoiries.

L'indigène porte le coutelas suspendu au côté, dans un baudrier, ou le passe entre le corps et la ceinture, ou enfin le tient dans la même main qui serre le bouclier ; en général, il ne l'emploie qu'à la fin du combat, pour achever un adversaire blessé.

Dans certaines régions, le coutelas est employé comme hachette pour s'ouvrir un chemin dans le « sous-bois » ; sa forme est appropriée à cette destination.

Ailleurs, le coutelas présente plusieurs pointes et devient alors une arme de jet troumbache de Schweinfurth et de Juncker.

L'arc varie de dimensions : généralement, il reste inférieur en hauteur à la taille de l'homme.

Les plus grands arcs utilisent d'habitude la flèche empennée à pointe de fer ; les plus petits tirent la flèche de roseau avec pointe affilée ou barbelée enduite de poison végétal.

Le poison végétal frais, inoculé dans le sang, amène la mort en moins d'une demi-heure ; mais il perd avec le temps beaucoup de sa nocuité ; aussi, les piqûres de flèches non fraîchement empoisonnées ne présentent parfois d'autre gravité que celle inhérente à la blessure elle-même, quoique celle-ci soit souvent accompagnée de gonflement ou suivie d'abcès. Beaucoup de flèches sont préparées de telle sorte que le blessé qui veut l'arracher brise ou détache le dard, qui reste dans la plaie.

Le tir se fait le plus souvent à bras francs, mais l'indigène connaît et apprécie la valeur d'un appui.

Le tir des plus grands arcs est presque toujours « direct » ; certains archers, surtout ceux qui emploient des flèches légères, se servent du tir courbe. La portée maxima paraît être de 150 mètres. A notre connaissance, aucun archer congolais n'appuie sur le sol une extrémité de l'arc pour le bander.

La puissance des arcs est limitée par la nature de la corde, qui est d'essence végétale. Des cordes d'arcs en boyaux n'ont pas été rencontrées jusqu'ici.

Dans certaines parties du territoire, l'arc est absolument inutilisé à la guerre.

Les fonctions de l'archer dans plusieurs régions sont distinctes de

celles du piquier. Ce dernier emploie la pique, lance la sagaie et se sert du couteau. En d'autres points, l'indigène connaît l'emploi de toutes les armes.

La fronde n'est nulle part, à notre connaissance, employée comme arme de guerre.

La massue est utilisée, mais non dans le combat même.

Armes à feu. — Les fusils à silex ont *complètement* remplacé les armes indigènes dans la région ouest jusque vers le Stanley-Pool. A l'est du Stanley-Pool et le long du fleuve, les armes à feu se trouvent mêlées aux armes africaines en quantité variable; elles semblent être en minorité vers Mobeka-Aruwimi.

Lorsqu'on s'écarte du fleuve et des grandes rivières, le nombre des armes à feu diminue.

Dans la zone arabe de l'est, dans l'Ouellé et autour des centres européens, on rencontre des fusils perfectionnés et un certain nombre de fusils à piston.

Pour employer le fusil à silex, il suffit à l'indigène de posséder de la poudre et une ou deux pierres de rechange, tandis que l'arme à piston exige aussi des capsules; quant aux armes plus modernes, elles nécessitent des munitions spéciales que le noir ne peut guère se procurer. (Voir *Recueil administratif*: vente d'armes.)

Dans la zone ouest, où le commerce des armes à silex est autorisé, le fusil est l'unité monétaire (1). Il se vend rarement sans un barillet de poudre (2) de quelques livres. L'indigène apprécie la qualité de cette dernière par le son obtenu en faisant rouler le barillet.

Le fusil à silex lance des projectiles de toute espèce qui font souvent des blessures lentes à se cicatriser; elles sont surtout dangereuses lorsque des débris de cuivre remplacent la balle en métal battu.

Les *petits canons* que l'on rencontre dans le bas Congo, où ils ont été introduits par le commerce ou obtenus, avant la fondation de l'État, par le pillage de factoreries ou de bateaux de cabotage, sont sans affûts et ne servent guère que dans les cérémonies. A notre connaissance, une seule fois, dans le Mayombe, l'indigène a fait usage du canon, et c'était dans la défensive, pour battre un chemin d'approche.

(1) Espingarda (fusil, en portugais).

(2) Polvera (poudre en portugais).

A mesure que les armes à feu sont répandues et que leurs effets sont connus, les *armes défensives* tendent à disparaître et c'est dans les couverts naturels du terrain que l'indigène recherche une protection ; c'est ainsi que dans le bas Congo elles n'existent plus du tout.

A l'intérieur, l'homme armé à la mode indigène est généralement pourvu du *bouclier* ; seuls, de très rares tribus et certains archers ne l'emploient pas.

Le bouclier est d'osier, de peau ou de bois ; il est parfois renforcé par des parties métalliques.

D'autres indigènes se couvrent d'une *double cuirasse* le dos et la poitrine ; les deux pièces sont en peau épaisse et réunies par des épaulières.

Quoique certaines *coiffures* offrent une réelle résistance aux coups de taille, il ne semble pas qu'en général l'idée qui a présidé à leur conception ait été celle de protéger la tête.

Parfois, des *bracelets* métalliques, affectant la forme d'un brassard en spirale, servent d'ornement et constituent une excellente protection pour la manchette. Plus rarement, une spirale métallique entoure le cou et forme un véritable *gorgerin*, mais c'est plutôt une parure qu'une arme défensive.

Les Bangalas se protègent les reins par une ceinture.

VII

Utilisation du terrain, fortifications et défenses accessoires.

Parfois, de grandes régions non habitées séparent les groupements indigènes.

Les grands lacs et les cours d'eau servent aussi de limites aux tribus.

Les *espaces* ainsi existants constituent un premier moyen de défense.

Là, où la distance ne suffit plus pour garantir une tribu contre les injures des voisins, l'indigène recherche dans une *judicieuse disposition du village* un premier gage de sûreté. C'est ainsi que dans la zone si tourmentée et mamelonnée du bas Congo, les villages sont construits sur les hauteurs ou sur les flancs de

pirogues couvertes de véritables abris improvisés; au premier signal, la population toute entière fuit dans les embarcations, où elle vit parfois longuement, cherchant pour la nuit des points d'amarrage sous les épaisses feuillées qui se penchent au-dessus des rives basses.

Les riverains communiquent entre eux en sonnant de la trompe, en frappant du gong ou en battant les grands tambours de bois creux dont le son porte à plusieurs kilomètres. Ces *moyens de signaler le danger* existent aussi dans l'intérieur des terres, mais ils ne présentent pas toujours la même efficacité, à raison de l'existence des mouvements de terrain et des bois qui interceptent le son.

Dans l'intérieur, on rencontre des localités protégées par des crevasses naturelles du terrain, par des fossés creusés et dont les terres sont rejetées vers le village au pied d'une palissade, ou enfin par des trous masqués par de faibles clayonnages et au fond desquels se trouvent des piquets appointés.

Des troncs d'arbres servent de passerelles permettant de franchir ces obstacles bien dissimulés.

Dans la zone arabe, certains villages sont entourés d'une ou de plusieurs enceintes palissadées. Les habitations construites en pisé et garnies de meurtrières présentent des points d'appui sérieux pour une défense opiniâtre, lorsque les toitures ne peuvent pas être incendiées.

Lorsque les habitations crénelées à l'extérieur, placées jointivement ou réunies par des palissades, constituent l'enceinte, on a une forme particulière de défense qui s'appelle « *tembé* » chez les Arabes; on la rencontre aussi chez les indigènes.

Dans des régions où il n'y a pas d'esclaves proprement dits, mais où la population comprend cependant de véritables castes, les grandes agglomérations bâties n'existent pas et les indigènes vivent dans de petites formes éparses composées chacune de quelques huttes seulement. Les richesses matérielles sont ainsi morcelées à l'extrême. En temps de guerre, les destructions exigeraient de la part de l'envahisseur des recherches et une grande dispersion. Aussi l'assaillant se tient-il groupé et ne cause-t-il que des dommages peu considérables. Le défenseur n'hésite pas à rallier le gros de son armée, car les chances de voir sa ferme échapper à la découverte et à la destruction sont nombreuses. Les opérations de

la défense revêtent alors une grande mobilité et prennent un caractère d'extrême énergie.

Les anfractuosités rocheuses et les cavernes servent aussi d'habitation permanente ou temporaire, c'est-à-dire de refuge.

Pour défendre les approches des villages, les indigènes ont recours à une quantité de moyens ingénieux, tels que des abatis, des enchevêtrements de lianes dans les fourrés, des piquets durcis au feu, des épines et ronces naturelles, des planchettes ou des branches couvertes de petites épines ou de pointes effilées et empoisonnées jetées dans les herbes ou sous des feuillages en un point de passage forcé; mais ces dernières défenses ne peuvent arrêter un assaillant pourvu de chaussures.

Certains villages ne peuvent être abordés au travers des fourrés qui les enserrant, que par un boyau où l'on ne peut passer qu'en se courbant. Ailleurs, lorsque la localité se trouve à portée d'un ruisseau, le sentier vient aboutir à celui-ci sans présenter de prolongement au delà et il faut patauger à grande distance en amont et en aval pour trouver la dernière partie du chemin qui mène aux habitations.

La porte proprement dite, qui donne accès dans l'intérieur d'une enceinte, est l'objet de soins particuliers et son extrême étroitesse constitue la meilleure défense du village. Un dispositif spécial permet d'y accumuler rapidement des pièces de bois qui bouchent complètement l'entrée.

L'indigène construit aussi, à portée des approches, soit dans des arbres, soit sur piliers rapportés, des observatoires qu'il peut faire concourir efficacement à la défense en les garnissant d'archers ou même de piquiers, qui utilisent alors leur poste à la façon des « machicoulis ».

On peut être assuré que lorsque la reconnaissance des abords d'un village ne renseigne qu'un accès apparent, il en existe d'autres habilement dissimulés, difficiles, sinon impossibles à découvrir, mais offrant pour l'attaque l'avantage de n'être pas défendus et d'être à peine surveillés.

VIII

Autres ressources dites de guerre.

La prévoyance est peut-être la moindre qualité des négres. Aussi ne se préoccupent-ils guère de la question des approvisionnements

ou vivres nécessaires pour tenir la campagne ou pour soutenir un siège.

Pour entrer en campagne, le négre se pourvoit d'une ration minima : il compte sur le pillage pour faire ripaille, et au cas où ses plantations seraient détruites, il se fie à l'exubérante nature tropicale pour subvenir à ses besoins immédiats; mais à la longue, celui des belligérants qui se rend maître des plantations est certain de la victoire.

On peut cependant considérer comme vivres d'approvisionnement les produits renfermés dans les greniers construits par les indigènes dans le nord et le nord-est de l'Etat.

Si le résultat d'une guerre malheureuse entraîne généralement la disette, celle-ci ne se fait très cruellement sentir que pour les mères, les nourrissons et les invalides. L'homme valide vit alors de petits animaux pris au piège, de fruits et de racines.

Disons ici que, particulièrement dans la région du nord-est, s'emparer des femmes est le moyen le plus prompt d'obtenir la soumission de l'ennemi.

En résumé, il faut considérer comme ressources essentielles de guerre : les villages ou huttes qui servent d'abris pour la population et pour une partie des récoltes, les cachettes et les refuges, le commerce, les marchés, les cultures, les exploitations de vin de palme et d'huile, les pêcheries, les territoires de chasse, les engins de culture, de pêche et de chasse, ainsi que les pirogues en construction, les réserves de matériaux de construction, etc., etc.

B

PROCÉDÉS DE GUERRE ENTRE INDIGÈNES.

IX

Concept de la guerre chez les indigènes.

La réduction de l'adversaire à merci par la prise ou la destruction de ses moyens de guerre est le but final de la guerre, et l'on sait que l'homme en est le principal élément.

Lorsque les effectifs et les distances ne sont pas considérables, l'art de la guerre est nécessairement peu développé et se réduit à rechercher, d'une façon plus ou moins rapide, l'exécution de ces prises ou de ces destructions.

□ C'est ainsi qu'une peuplade peu guerrière, et dont la pêche se trouverait être la principale occupation, peut être amenée à récipiscence par la destruction de ses pirogues et engins de pêche, ou mieux encore par leur prise.

Dès l'instant où les hommes en viennent aux mains en employant des procédés raisonnés, il y a un *art* dans la lutte et nous pouvons dire que chez les indigènes « l'art de la guerre » se réduit à une tactique rudimentaire où le guet-apens et la surprise jouent les grands rôles, et qui offre beaucoup d'analogie avec les guerres de partisans.

X

Organisation sociale. Ses rapports avec l'organisation de guerre.

On ne peut pas dire qu'il y ait au Congo une *organisation militaire* spéciale au sens que nous accordons à cette expression, car l'organisation militaire n'est autre que l'*organisation sociale* elle-même.

Partout, chez les autochtones, la possession terrienne crée l'obligation du service militaire. Ce n'est guère que chez les envahisseurs *négroïdes* de l'Est, plutôt commerçants qu'agriculteurs, chasseurs, pêcheurs ou guerriers, que l'on voit des armes aux mains d'une foule méprisée et asservie formant une sorte de plèbe.

En général, l'homme libre est toujours prêt à la défense du sol et il porte les armes en tout temps ; les esclaves reçoivent leurs armes de leurs maîtres.

Il existe des régions récemment conquises par un envahisseur noir ou négroïde, où la population assujettie n'a momentanément plus d'armes et n'est employée qu'à fournir des piroguiers ou des convoyeurs dans les expéditions.

Dans la région où la conquête a fusionné l'autochtone et le conquérant, le premier devient l'esclave du second et lui fournit le service d'armes.

Lorsque la conquête a installé des colonies de l'envahisseur à côté des établissements de l'autochtone, il y a lieu de distinguer si c'est à la suite de lutte ou d'entente.

Dans le cas où il y a eu lutte et où le vainqueur s'est établi à côté du vaincu, celui-ci doit le service d'armes dans une proportion fixée par convention, et, en cas de guerre entreprise par le vainqueur, le chef autochtone marche avec sa bande à titre d'auxiliaire.

Il arrive aussi que, pour certaines raisons, la tribu soumise fasse la guerre pour son propre compte à un voisin ne faisant point partie du peuple vainqueur, et que celui-ci la soutienne ou reste indifférent, selon son intérêt ou les engagements qu'il a pris.

Dans le cas où la coexistence d'envahisseurs et d'autochtones s'est établie sans lutte, le service d'armes n'est généralement fourni que suivant entente pour chaque cas particulier et n'est obtenu que par la menace, la pression ou l'intérêt.

Ce n'est que dans les régions où il y a eu superposition de races, et dans celles où règne un despote, que l'on trouve trace de répartition *organique en unités*.

S'il y a eu superposition de races, le chef conquérant et ses vassaux immédiats de même race que lui, forment une « garde » ou « maison du chef », sorte de « trustis », et les chefs soumis, avec leurs hommes à eux, « la clientèle », forment des « bandes guerrières ».

L'armement est parfois différent ; alors, « la garde » est pourvue d'armes perfectionnées et constitue un corps de réserve ou un centre de l'ordre de bataille, ou encore, à un moment donné, une pépinière de lieutenants du chef ; les bandes guerrières sont armées à la légère, formées d'archers et de piquiers, et constituent l'avant-garde et les ailes du corps de bataille, ayant parfois à leur tête des « lieutenants du chef » issus de la « maison ».

Cette « maison du chef » n'a souvent pour service que le métier des armes et les grandes délégations de gouvernement ; elle forme un noyau d'armée permanente et, quoique issue de l'esclavage, elle constitue une véritable aristocratie administrative.

Lorsque le despotisme a réuni en un faisceau, sous un chef heureux et énergique, des tribus ou des villages jadis divisés, là s'évanouit bientôt le principe de l'élection, le chef ethnique disparaît, le principe de l'hérédité surgit avec l'idée de souveraineté et de dynastie.

XI

Commandement.

Après ce que nous venons de dire, on comprend déjà ce que peut représenter, au sein de ces populations africaines, notre conception du *commandement*.

Dans les régions où existe la constitution en tribus, villages et

familles, — comme dans le centre de l'Etat, — une détermination n'est généralement prise qu'après entente préalable, c'est-à-dire après force palabres; aussi les coalitions sont-elles éphémères et d'une extrême fragilité.

Dans le Bas-Congo et dans le sud-ouest de l'Etat, points où s'était établi anciennement un régime féodal fédératif, il subsiste encore, au centre des débris de grands royaumes, comme dans le Mayombe, le San-Salvador, etc., des chefs de villages qui ont plus particulièrement la justice et la police dans leurs attributions : le *mambouk*, par exemple; la *conjuración permanente* y existe encore pour le cas de grand danger public.

Dans des parties extrêmes de l'Etat, on rencontre des régions où il y a superposition de races et des provinces dont le sol a été conquis par l'envahisseur; alors les grands vassaux qui constituent la « maison du chef » ont leur fortune intimement liée à la sienne et ce potentat acquiert rapidement une réelle autorité dans toutes les branches du gouvernement et notamment en ce qui concerne la guerre; on voit là se produire, sans consultation préalable, de promptes mobilisations suivies d'attaques fort bien dirigées.

Exceptionnellement, l'on rencontre un chef d'Etat indigène ou autochtone ayant la puissance et l'autorité d'un roi de Dahomey, d'un roi des Ashantis ou d'un Mirambo — Bangasso, Gongo-Lutéte et Msiri en étaient. — Semblable despote n'exerce guère son autorité que sur une surface relativement faible.

Il y a lieu de faire remarquer ici que dans l'évolution organique de tous les peuples, cette période d'associations de villages et de tribus en faisceaux relativement solides est celle qui suit généralement le stade dans lequel vivent actuellement les populations du moyen Congo; il est donc à désirer que l'action politique des agents de l'Etat soit exercée dans ces régions, pour autant que cette attitude soit conciliable avec la prudence, de façon à ne reconnaître aucun chef comme plus grand que ses rivaux et à traiter un grand nombre d'entre eux sur un pied d'égalité (*divide ut imperes*).

XII

Service des renseignements.

Les relations constantes qui existent entre les villages dans une même tribu, les marchés périodiques avec leurs cortèges de par-

lottes et de libations, les relations commerciales entre tribus voisines, les chants improvisés, les danses de nuit, les excursions de chasseurs et de pêcheurs, les travaux aux champs écartés, les mariages entre familles éloignées et les ambassades sont, pour les indigènes, autant d'occasions de se procurer des renseignements et de recueillir des indices d'une menace, d'une rupture ou de l'approche du moment favorable pour tomber sur l'adversaire.

XIII

Marches de guerre.

Les usages des indigènes, étudiés sur place, peuvent seuls nous faire connaître les circonstances dans lesquelles la guerre est déclarée, ou entamée sans cette formalité préalable.

Pour atteindre l'objectif que s'est proposé le chef d'expédition, le déplacement de la force armée se fait par voie de terre ou par voie d'eau.

Ces deux voies peuvent aussi être utilisées simultanément ou alternativement.

Dans le Bas-Congo et le Congo central, les expéditions indigènes se font rarement à de grandes distances et la question des marches de guerre n'offre que peu d'importance. Par voie de terre, la colonne chemine à la file indienne, en se dissimulant, précédée de quelques éclaireurs. Lorsqu'on a résolu de tomber par surprise sur l'ennemi, la marche est souvent dirigée d'abord dans une direction s'écartant de l'objectif final, et la colonne est alors rabattue brusquement sur ce point. Par voie d'eau, le système est le même; les pirogues filent silencieusement en suivant les rives couvertes.

D'autres fois, au contraire, la rencontre a été projetée en un endroit convenu où l'on se rend alors en grand appareil pour impressionner l'ennemi; si le combat doit avoir lieu sur l'eau, les pirogues sont armées en guerre.

Si l'on a résolu d'agir par guet-apens, les guerriers sont dispersés et se rendent à leurs postes par petits groupes ou même isolément, par voie d'eau ou par voie de terre, pour attendre l'ennemi au passage, dans les chemins habituellement suivis, aux champs, dans les pêcheries, etc.

La connaissance approfondie du terrain, la multiplicité des

objectifs, le caractère peu décisif des coups de main partiels, font que, dans ces circonstances, la guerre n'est pas toujours pratiquée simultanément par toutes les forces disponibles; les guerriers se relaient dans leurs postes pendant qu'une fraction veille aux abords du village ou des champs. Des sentes, que l'on pourrait qualifier de chemins non publics, servent alors aux communications, et des cris d'animaux sont employés comme signaux, pendant que les gongs, les cornes et les tambours appellent l'attention de l'ennemi dans une direction opposée.

* *

Dans les régions éloignées du grand fleuve, à côté des guerres de tribus et de villages, il se fait des expéditions guerrières ayant pour objectif la conquête ou la recherche de produits commerciaux de grande valeur. Telles les guerres menées par les *négroïdes* arabes de l'Est et par certains traitants venus du Nord.

Dans ce cas, la colonne est précédée, à très grande distance, par des auxiliaires qui enlèvent des otages à l'effet d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité de la marche, d'obtenir des guides dans la contrée nouvelle que l'on va atteindre, ou de forcer les populations qui se dérobent à entrer en relations avec les envahisseurs.

À la moindre résistance, et partout où elle escompte un succès, l'expédition se jette d'habitude en grandes forces sur un groupe de villages agglomérés, massacrant et ravageant tout. Elle obtient ainsi un puissant effet moral sur les voisins vaincus, qui se soumettent à la volonté du conquérant pour éviter un sort semblable. La marche n'est ainsi qu'une succession de coups de force et de succès moraux.

Au début, l'expédition ne comprend pas une suite de femmes et d'enfants, mais au bout de peu de temps cette cohue se forme sur les derrières de la colonne, qui se verra également grossie de toute une clientèle d'auxiliaires et d'esclaves.

* *

Dans le cas où la colonne ne fait que traverser un territoire pour aller occuper un établissement plus prospère, elle ne se préoccupe pas de ses communications avec l'arrière et se borne à assurer la

sécurité de son bivouac journalier au moyen d'un abatis rapporté destiné à rompre l'élan d'une attaque de nuit.

Si, au contraire, les nécessités du commerce, qui se confondent avec les nécessités de la guerre, exigent le maintien de communications ouvertes, un véritable service des étapes est organisé. Pendant que la colonne principale conquiert, il y a des groupes d'envahisseurs qui organisent les pays conquis ou soumis, installent un service de courriers, de piroguiers, de porteurs et de convoyeurs; puis des habitations solides pouvant offrir, en cas d'attaque, une certaine résistance, sont construites et marquent les principaux points d'étapes. Au bout de quelques-unes de ces étapes, l'expédition doit s'arrêter pour se refaire, pour évacuer ses trophées et ses prisonniers devenus encombrants, pour établir une installation plus imposante à l'effet de contenir une population belliqueuse, ou pour assurer par de grandes cultures son ravitaillement; dans ce cas, l'on crée alors, en un endroit habilement choisi, un établissement considérable sur lequel se basent les expéditions qui continuent la conquête en s'enfonçant dans le territoire.

XIV

Service de sûreté dans les stationnements.

L'indigène sait que le service de renseignements bien organisé est la base du service de sûreté, mais qu'il ne procure pas de protection immédiate. En effet, dans un tel pays, présentant d'innombrables couverts, les forces les plus imposantes peuvent se masser à portée des camps, bivouacs ou établissements sans être soupçonnées et sans être découvertes par un service de patrouilles des plus actifs (1). Les surprises, malgré les veilleurs de nuit, sont donc toujours possibles. De jour, on les conjure, autant que faire se peut, en plaçant des observateurs sur les chemins principaux en des points élevés, arbres ou termitières. La nuit, on poste des veilleurs et des sentinelles extérieures, mais rapprochées. On ne dort que sur une oreille, la main sur les armes.

Malgré ces précautions, on peut encore être surpris par une

(1) Nous ne parlerons ici que du service de sûreté, immédiat, des stationnements.

attaque. Si l'on se trouve en pays connu, il n'y aura guère que la dispersion dans la brousse, jusqu'au jour, qui puisse sauver la colonne.

Si, au contraire, on a le temps de prendre des dispositions, la lutte corps à corps n'aura probablement pas lieu, car l'assaillant renonce généralement à l'attaque de nuit à fond, du moment où il se voit face à face avec un adversaire prévenu et en nombre.

En pays inconnu ou peu connu, là où la dispersion ne peut pas se faire intelligemment, ou encore lorsque l'effectif de la colonne est trop considérable pour qu'on puisse employer ce système dans de bonnes conditions, l'indigène reconnaît la nécessité d'entourer son bivouac d'un « boma » ou « abatis rapporté », lequel, si peu considérable qu'il soit, brisera l'assaut, au moins sur un certain nombre de points, et donnera ainsi les quelques instants dont le noir a besoin pour se trouver debout les armes à la main.

XV

Combats.

Maintenant que nous connaissons l'organisation de guerre, les marches et le service de sûreté, étudions le mode de combat des indigènes. Voici peut-être la question la plus délicate que nous ayons à traiter dans la présente étude.

La guerre est un drame passionné, où d'innombrables facteurs moraux et physiques interviennent; le combat, bien plus encore, met ces ressorts en mouvement. Comme toutes les choses humaines, subissant la double impulsion de la nature et des événements, les procédés de combat se transforment, et, partant, l'esprit de la guerre se modifie.

Pour bien comprendre l'esquisse du « combat » que nous allons essayer de tracer, il faut que celui qui n'a pas été en Afrique se fasse un tableau exact du pays — distances, nature du sol et des communications, espaces inoccupés, densité de la population, flore, etc., — et qu'il ait, avant tout, quelque instinct de chasseur. Car à défaut de combinaison, l'animalité intervient puissamment.

Nous ne parlerons pas des « destructions matérielles », l'inspiration de tout homme est suffisamment fertile lorsqu'il ne s'agit pas d'édifier. Nous ne nous occuperons ici que du combat entre hommes.

La *tactique* de combat dépend en majeure partie du but primitif, *offensif* ou *défensif*, de la guerre. Mais nous pouvons borner cette étude à l'examen plus spécial du *combat offensif*, car nous aurons ainsi incidemment à parler du combat *défensif* qui, en présence d'une attaque résolue, ne peut agir que par parades et ripostes.

Si l'assaillant rencontre des ennemis prévenus, qui l'attendent dispersés dans la brousse ou dans les bois, en embuscade en des points de passage obligés, il perd, semble-t-il, tout le bénéfice de son offensive en s'attardant à livrer des combats de détail : c'est cependant là ce qui se passe le plus souvent dans les différends locaux. Le combat languit parfois plusieurs jours. La lassitude, la mort d'un notable, la prise d'un otage de marque et surtout la capture de femmes ou la prise de possession de plantations mettent fin aux hostilités. Bien rare est le cas où, bravant les résistances partielles, l'assaillant peut aller droit à un objectif principal pour demander, les armes à la main, un effet décisif : presque toujours cet objectif principal fait défaut.

Il est un cas où, dans une semblable situation, les Africains obtiennent un grand résultat : c'est dans la conquête et lorsque la région contient de grands villages. Les assaillants vont droit à ceux-ci, les occupent, en détruisent ou en accaparent toutes les « ressources de guerre », puis attendent que, poussés par la famine, les adversaires viennent s'offrir aux coups ou à la loi du conquérant. Et dans ce cas même, la « traque » ou « contre-guerilla » est pratiquée par l'envahisseur pour rechercher les cachettes et les refuges afin de provoquer et de hâter le dénouement : destruction ou soumission. Les négres de l'Est excellaient dans ce système de guerre et de combat.

Lorsqu'une colonne rencontre un ennemi qui occupe en force un passage ou une embuscade, la lutte rapprochée ou corps à corps décide de l'action, qui tourne généralement en faveur de celui qui s'est précipité tête baissée sur l'autre. La règle est la même sur terre et sur eau.

..

Si un assaillant a affaire à un ennemi non prévenu, l'attaque par surprise du village, de la colonne ou du bivouac offre les plus grandes chances de réussite et l'effet en est décisif. La surprise s'opère par une marche d'approche rapide et dissimulée, par voie

habituellement amené que par usure. Ils peuvent aussi avoir recours à notre mode de combat, mais c'est là un cas exceptionnel.

Lorsque les combattants sont pourvus de l'armement indigène, c'est-à-dire de flèches, de javelines et de piques, les archers entament l'action, qui se transforme parfois en combat décisif, ou peut n'être que le prélude du corps à corps des piquiers.

En terrain ouvert, le corps à corps des piquiers est rarement brusqué, il est habituellement précédé d'un échange d'invectives et de défis, puis de combats partiels entre lanceurs de javelines. La nuit vient parfois suspendre ces escarmouches; finalement, l'engagement général des piquiers ou le choc de l'un des partis dénoue la situation.

Dans les combats de ce dernier genre, des danses de provocation en d'effrayants bariolages, l'invocation, en un assourdissant vacarme, de fétiches malfaisants, ont pour objet de déprimer le moral de l'adversaire ou d'attirer son attention sur des points secondaires. Les attaques sont combinées avec des démonstrations ou des retraites feintes.

..

Les rencontres en pirogues sont conduites d'après les mêmes principes.

Indiquons ici, en peu de mots, l'*armement* et les *évolutions* de grandes pirogues de guerre.

A l'avant, un homme armé, debout sur la proue, tenant une immense gaule et ayant près de lui une pagaie, remplit l'office d'éclaireur, de signaleur et de pilote. Puis viennent à babord et à tribord des piquiers serrés, les boucliers jointifs et collés au bordage; entre leurs rangs, dans l'axe de l'embarcation, sur des chevalets, sont couchées des sagaies; ensuite viennent les pagayeurs, derrière eux le chef d'équipe, qui rythme la nage et est flanqué d'instrumentistes; des guerriers se trouvent plus à l'arrière encore et, enfin, sur la poupe, un ou deux hommes pourvus de pagaies sont préposés au service « de gouvernail »; un équipage peut comprendre jusqu'à 60 et même 80 personnes. Les pirogues ont jusqu'à 8, 10 et 12 mètres de longueur.

Toutes les évolutions que font nos canots de sport sont exécutées par ces pirogués. Leur coupe, à la poupe et à la proue, étant à fort

peu près identique et des hommes pourvus de pagaies faisant l'office de gouvernail, un demi-tour de tout le personnel permet d'opérer sans virage une marche rétrograde. Ce mouvement s'exécute à la voix du chef d'équipe : lancée en pleine vitesse, la pirogue est arrêtée, les pagayeurs se retournent simultanément et entament aussitôt la nage dans la direction d'où l'on venait ; le signaleur prenant la pagaie qui se trouve à sa portée devient « gouvernail », tandis que l'ancien « gouvernail » fait office de signaleur.

XVI

Poursuite ou retraite.

Dans bien des circonstances, s'il y a eu lutte rangée, soit sur terre, soit sur eau, et si le choc a été donné sans ébranler le moral de l'un des adversaires, la partie sera momentanément abandonnée par celui dont l'ordre a été rompu. Dans l'esprit de l'indigène, cet abandon n'implique pas toujours l'idée de renoncer définitivement au combat ou de commencer la retraite; il peut n'y avoir qu'une modification dans la tactique : l'ordre serré n'ayant pas procuré le résultat recherché, c'est à l'ordre dispersé que l'on demandera le succès.

*
* *

Lorsqu'un parti abandonne définitivement le terrain, le vainqueur se montre généralement impitoyable dans la poursuite, car c'est alors qu'il récolte des trophées et des prisonniers.

Le vainqueur indigène semble être doué d'un don extraordinaire de divination pour apprécier le degré de démoralisation du vaincu et juger de l'instant où il convient d'exécuter une poursuite énergique.

Dans une guerre poursuivie sous la forme de ce que nous avons appelé les « expéditions guerrières », il existe presque toujours un noyau constitué qui pare à tout retour offensif et ce sont les « auxiliaires », dirigés ou accompagnés par des « lieutenants du chef », qui exécutent la poursuite.

Les indigènes font consister très logiquement la retraite, dans la conservation de leur personne par la dispersion et la fuite dans

d'introuvables refuges. L'idée arrêtée de braver l'ennemi dans une position inexpugnable n'existe pas; aussi la prise de l'enceinte d'un village fortifié est elle habituellement le signal de la fuite. Un réduit, dans les conditions sociales et militaires actuelles des Africains, exposerait ses défenseurs à être tous massacrés. Ce n'est donc jamais de propos délibéré que les noirs s'enterment dans une position sans issue.

Lorsque les circonstances placent les indigènes dans pareille situation, la lutte exige de grands sacrifices de la part de l'assaillant, car les défenseurs, certains d'être tués, combattent avec toute l'énergie des désespérés. Lorsqu'un parti se trouve en présence d'un ennemi ainsi acculé, il a soin, s'il ne peut en avoir raison par la famine, l'incendie ou l'asphyxie, de simuler une retraite totale ou partielle, pour attirer le défenseur dans une direction où se présente une voie de salut, mais où une embuscade a été préparée.

C'est ainsi que parfois les indigènes, découverts dans d'introuvables refuges, où ils avaient espéré se cacher, s'y laissent mourir plutôt que de se rendre.

XVII

Conclusions au sujet du concept de la guerre chez les indigènes.

Les indigènes, et les Africains de culture même relativement élevée, ne peuvent voir dans les guerriers adversaires des instruments d'une volonté supérieure : ils ne peuvent et ne veulent voir en eux que des ennemis individuels et personnels, contre lesquels ils n'ont le secours d'aucune des lois, d'aucun des moyens nationaux ou internationaux que possède l'Europe pour mettre des malfaiteurs hors d'état de nuire, et qu'il leur faut conséquemment détruire lorsqu'ils en trouvent l'occasion.

Selon eux, il faut traiter tout ennemi comme nous traitons les animaux malfaisants : aussi la générosité à la guerre est-elle chose inconnue.

peu près identique et des hommes pourvus de pagaies faisant l'office de gouvernail, un demi-tour de tout le personnel permet d'effectuer sans virage une marche rétrograde. Ce mouvement s'exécute à la voix du chef d'équipe : lancée en pleine vitesse, la pagaie est aussitôt arrêtée, les pagayeurs se retournent simultanément et aussitôt la nage dans la direction d'où l'on venait; le signal étant donné, la pagaie qui se trouve à sa portée devient « gouvernail » tandis que l'ancien « gouvernail » fait office de signal.

XVI

Poursuite ou retraite.

Dans bien des circonstances, s'il y a eu lutte sur eau, et si le choc a été donné sans ébranlement des adversaires, la partie sera momentanément abandonnée, la partie dont l'ordre a été rompu. Dans l'abandon n'implique pas toujours l'idée de la retraite, au combat ou de commencer la retraite, modification dans la tactique : l'ordre recherché, c'est à l'ordre de succès.

Lorsqu'un parti abandonne définitivement le terme, se montre généralement impitoyable et se livre à la chasse (1) alors qu'il récolte des trophées et se livre à la chasse (1).

Le vainqueur indigène semble se livrer à la chasse qu'à son corps de divination pour apprécier le moment de l'action violente et juger de l'instant où il convient d'agir.

Dans une guerre poursuivie, le vainqueur se trouve réduit à un noyau constitué qui dirige les « auxiliaires », dirigés par le chef, qui exécutent la conservation de leur

Les indigènes font conservation de leur

qualités militaires n'auront de mérite que s'il a su donner une suprématie morale à ses troupes.

Que l'on ne se méprenne pas sur la portée de ce que nous venons de dire. Nous ne parlons pas, en ce moment, des expéditions longuement préparées qui ont pour but d'imposer une civilisation supérieure à une contrée désolée par la barbarie; nos commentaires s'adressent à la « force publique » dans l'exercice habituel de sa charge, c'est-à-dire dans les limites du rôle assigné à une « force de police » et « à ses chefs ».

A chaque instant de sa vie au service de l'État indépendant du Congo, l'homme d'esprit développé doit se rappeler les raisons qui l'ont mis en contact avec des races inférieures. Alors il se pénétrera de cette idée qu'il est revêtu d'un véritable sacerdoce à mettre en œuvre au profit de la paix et des bienfaits qu'elle répand.

Nous osons affirmer que là où l'on ne rencontrera pas le fanatisme musulman, un commerce trop âpre ou des groupements de populations placées sous une autorité indigène despotique, l'action du blanc, *si elle est juste*, ne se trouvera enrayée que par des résistances toutes momentanées et presque toujours irraisonnées.

N'oublions jamais que la guerre engendre la guerre; elle occasionne de grands maux; il faut donc qu'elle ne se fasse qu'en vue d'un bien plus grand encore. A quelque échelle qu'elle soit pratiquée, elle ne saurait être un moyen de progrès que pour autant qu'elle ait fait œuvre de sélection historique dans l'humanité.

Il est nécessaire, nous le reconnaissons, si exorbitant que cela puisse paraître, que le chef de poste isolé soit investi du *droit de guerre*, tout comme la sentinelle chez nous peut, en cas de légitime défense ou dans d'autres cas parfaitement déterminés, faire usage de ses armes.

Mais, de même qu'en Europe, cette sentinelle, lorsqu'elle a employé la force, en rend compte devant un conseil, de même aussi, au Congo, le chef de poste qui a déclaré la guerre doit justification de ses actes devant ses supérieurs: il aura à prouver qu'il n'a point agi dans un but d'oppression et qu'il ne pouvait différer les hostilités. Pour que la guerre soit légitime, il faut que la conscience publique, parfois même l'histoire, reconnaisse que la force était le seul remède applicable à la situation. Il faut qu'il soit établi que les peuples ou les hommes subjugués ou disparus constituaient un danger permanent pour l'humanité, ou pour la sûreté de l'État.

B. MOYENS DE GUERRE.**Moyens vivants.****XVIII****Européens.**

« Celui qui préconiserait pour l'Afrique centrale une troupe composée exclusivement de soldats européens, ferait preuve de l'inexpérience la plus complète. »

Ainsi s'exprime le major von Wissmann.

Cette opinion est aussi celle de tous les Belges qui se sont occupés de choses militaires dans l'Afrique centrale.

Si nous citons tout d'abord le major von Wissmann, c'est parce qu'il a fait assez récemment l'expérience des troupes blanches lors de la prise du camp de Buschiri (près de Bagamoyo — 8 mai 1889).

A cette attaque ont figuré, outre 6 compagnies de Soudanais et des irréguliers noirs, un peloton de 40 sous-officiers et 320 marins allemands. Cette expérience n'a plus été renouvelée, et pourtant les opérations avaient eu lieu à la côte, presque sur la plage.

Malgré les facilités relatives du ravitaillement et des moyens de transport, l'expédition toute récente de Madagascar nous offre un autre exemple des difficultés que crée l'emploi en grand nombre de soldats blancs dans les régions à climat intertropical.

Le blanc exige, en effet, une nourriture relativement soignée, ainsi qu'un confort nécessitant des « impedimenta » qui, dans un pays sans voies de communications suffisantes, retarderaient ou empêcheraient les mouvements des colonnes.

XIX**Soldats indigènes.**

Sans doute, au point de vue du courage raisonné, du dévouement réfléchi, de la fidélité au drapeau, de la valeur morale, en un mot, le soldat noir ne peut être mis en parallèle avec le soldat blanc.

Mais, par contre, il est incontestable que le nègre peut acquérir

une instruction militaire égale à celle de l'Européen, et que, physiquement, il est très supérieur à celui-ci pour le service militaire en Afrique.

Le noir résiste étonnamment aux intempéries, aux privations, aux fatigues d'une campagne africaine.

Si les opérations sont de longue durée, il sera parfois mal nourri, sommairement vêtu; couchant sur la dure, portant souvent un fardeau en sus de l'équipement d'ordonnance, il peut encore se battre après avoir accompli sous un ciel de feu des étapes qui briseraient l'énergie du soldat blanc le mieux endurci.

La vue perçante du nègre, son ouïe exercée, son instinct pour s'orienter dans les fourrés inextricables, lui sont des qualités naturelles que l'on parviendrait difficilement à inculquer aux blancs et qui sont des plus précieuses dans une guerre africaine.

Dans l'état actuel des choses, on ne peut donc songer à employer dans les rangs de la *force publique* que des soldats africains, indigènes du Congo autant que possible, commandés par de robustes et énergiques officiers et sous-officiers belges.

XX

Cadres blancs.

Il est intéressant de donner ici l'avis d'un homme ayant la grande pratique du maniement des cadres européens. Les observations qui suivent portent l'empreinte de l'expérience personnelle; elles résument des souffrances physiques et morales partagées, des sensations et impressions vécues :

« Le climat », ou, pour employer l'expression de l'auteur, le major von Wissmann, « la « malaria », exerce une influence très » sensible sur l'humeur des Européens en lui imprimant une disposition nerveuse et chagrine que seule peut surmonter une volonté » énergique, secondée par un tempérament sanguin, un caractère » gai et insouciant.

» D'autre part, l'isolement et la responsabilité d'un chef de détachement ou de colonne imposent aux relations de service beaucoup de réserve et même une certaine raideur. Dès lors, les relations du chef à subordonné, aussi bien que les relations entre » camarades, présentent un caractère tout autre que dans aucune

> garnison d'Europe. L'officier, enlevé pour la première fois à la
 > société courtoise et affable de son pays natal, est, en général,
 > péniblement surpris du contraste qu'il constate entre ce nouveau
 > milieu et l'ancien : il apportait une tendance naturelle à l'expansion,
 > mais ne trouve pas d'écho, et, se méprenant sur les raisons
 > de ce régime inconnu pour lui, il est enclin à y voir de la mal-
 > veillance.

> Première déception, mais non la dernière : il s'est embarqué
 > rêvant d'aventures, de combats, de grandes chasses ; il escompte
 > d'avance les occasions où il pourra se signaler : or, elles seront
 > rares, les occasions d'actions d'éclat, d'autant plus rares que le
 > chef de l'expédition ou de la colonne sera plus expérimenté et,
 > par suite, plus convaincu qu'il doit être avare du sang d'une
 > troupe derrière laquelle il n'y a pas de dépôts pour combler les
 > vides. Cela n'est point compris par le nouveau venu, qui sera
 > porté à prendre pour de l'indécision le calme et la tranquillité de
 > son chef.

> En attendant un épisode émouvant, le novice africain doit
 > subir une période de maigre chère, de pauvres gîtes, de fièvres
 > et de nuits d'insomnie, sous le harcèlement continu de mous-
 > tiques et d'insectes de toutes sortes.

> Si l'occasion se présente ensuite de se distinguer, la part du lion
 > en revient au chef, et les officiers sous ses ordres, qui ont sup-
 > porté les mêmes fatigues et les mêmes dangers, s'en trouvent
 > abaissés, chagrinés.

> Dès lors, l'officier, dont la demande de campagne en Afrique a
 > eu pour mobile principal — ainsi que cela a lieu bien souvent —
 > une dose d'ambition et un besoin de mouvement et d'imprévu
 > supérieurs à ceux de la moyenne de ses camarades, éprouve
 > déception sur déception.

> Les conséquences de ces dispositions morales sont faciles à
 > percevoir et, ajoute le major von Wissmann, c'est à des crises
 > morales de ce genre, constatées dans mon cadre, que j'ai dû mes
 > heures les plus pénibles.

> Le courage exige de l'empire sur soi-même, ce qui est beau-
 > coup plus facile lorsque l'on combat sous les yeux du monde,
 > avec l'espoir de gloire, d'éloges et de récompenses, que lorsque
 > l'on se trouve bien loin dans le ténébreux intérieur du continent
 > sauvage, sans être vu de personnes de connaissance.

- » Il est reconnu que plus d'un ne tient pas ferme qui est réputé
- » dans son pays comme un caractère décidé.
- » Il y a aussi des gens qui voient partout des dangers pour pou-
- » voir se vanter de les avoir bravés.
- » Je connais tel voyageur qui croit avoir couru les plus grands
- » dangers dans une tribu et avoir échappé plus d'une fois à la mort.
- » Plus tard, quand je vais demander compte de cet accueil au chef
- » de la tribu, j'apprends que ces agressions avaient été des fêtes de
- » réception, très usitées en Afrique, de violentes attaques appa-
- » rentes, du tumulte, la danse des armes et l'afflux des populations
- » désireuses de voir le blanc.
- » Remarquons que ces malentendus ont donné lieu à plus d'un
- » combat sérieux. D'autres cas encore démontrent que les natures
- » irritables qui flairent partout des dangers, commettent souvent
- » des méprises et sont de mauvais chefs pour l'Afrique. Dans les
- » entreprises africaines, le sang froid est ce que l'on doit exiger
- » d'abord du commandant.
- » La bravoure demande, sinon à être tempérée, du moins à n'être
- » pas outrée. C'est au commandant à veiller à ce qu'un malheur
- » n'arrive pas par suite d'une attaque précipitée. L'assurance et le
- » calme imposent plus aux soldats noirs qu'une attaque sauvage.
- » L'officier qui veut se consacrer au service en Afrique ne sau-
- » rait trop puiser aux sources de renseignements et de documents
- » que lui offrent les comptes rendus des expéditions coloniales; il
- » devra se mettre en garde contre les récits fantaisistes des *Afri-*
- » *cains de salon* (Salon afrikaner) et les narrations imagées qui
- » tiennent plus de la légende que de la réalité. Celui-là seul pourra,
- » dans ces contrées lointaines, consacrer au service de la mère-
- » patrie la totalité de ses facultés, qui aura su d'avance mettre
- » toutes choses au point et acquérir une notion exacte des épreuves
- » qu'il aura à subir et des efforts d'énergie et de volonté qu'il aura
- » à déployer (1). »

XXI

Cadres noirs.

Les noirs ont généralement pour principe que la raison du plus fort est toujours la meilleure; aussi, les gradés subalternes noirs ne

(1) Etude publiée par le *Militair-Wochenblatt* et analysée par la *Revue militaire de l'étranger*.

se font-ils guère scrupule d'abuser de l'autorité que leur confère leur grade pour adresser de faux rapports à charge d'inférieurs, surtout si ceux-ci ne se trouvent pas directement placés sous leurs ordres.

Il serait donc hautement désirable que les soldats de la force publique fussent compris de leurs chefs blancs, afin que ceux-ci pussent entrer en relation directe avec leurs hommes. Les officiers et sous-officiers blancs qui sauront faire leurs enquêtes sans le secours d'interprètes intéressés et peu dignes de foi, auront toujours un plus grand ascendant moral, parce qu'ils décideront en pleine connaissance des faits.

Un desideratum est d'arriver à créer de bons sous-officiers et caporaux indigènes, ayant une véritable éducation militaire et parlant la langue que préconiserait l'État. Habitant au milieu de leurs soldats, auxquels ils seraient moralement bien supérieurs, ils deviendraient les intermédiaires directs entre eux et les officiers et sous-officiers belges.

On leur demanderait d'être les interprètes des désirs et des besoins de leurs hommes et ils seraient ainsi bien placés pour surveiller constamment l'état d'esprit de ceux-ci.

Lorsque la langue officielle de l'État sera suffisamment répandue dans le pays et lorsque les colonies d'enfants, complètement organisées, auront donné ce que l'on est en droit d'en attendre, les écoles africaines suffiront à former le personnel pour la plupart des services.

XXII

Employés et ouvriers militaires.

Comptables et magasiniers. — Parmi les noirs recrutés à la côte, on trouve des jeunes gens sachant lire et écrire et faisant de bons comptables ou magasiniers. Plus tard, les colonies d'enfants nous fourniront pour ces emplois des éléments indigènes.

Infirmiers et pharmaciens. — Le personnel médical trouve de très bons infirmiers parmi les noirs. Lorsque l'importance du service ne permet pas au médecin de suffire lui-même aux soins de la pharmacie, il est prudent de ne confier qu'à un spécialiste la manipulation des médicaments.

Claircns, tambours et musiciens. — Avant 1888, les contingents

recrutés en dehors de l'État renfermaient parfois des musiciens formés dans les missions étrangères. Depuis longtemps, l'État fait donner l'enseignement indispensable pour le clairon, le tambour ou la musique, par des instructeurs européens à son service.

Armuriers et mécaniciens. — Une troupe doit être pourvue du personnel nécessaire pour réparer et entretenir le matériel de guerre, armes et machines. Il convient que les armuriers et les mécaniciens chefs de service soient des Européens ou des noirs de confiance, car tout ce qui est métal exerce une telle fascination sur les indigènes qu'ils ne peuvent guère se défendre de soustraire des pièces de rechange et des outils. Comme aides-armuriers ou aides-mécaniciens, les indigènes rendent d'excellents services.

Lavandiers et tailleurs. — Les métiers de lavandiers et de tailleurs étant généralement exercés par des négres dans le bas Congo, on pourra toujours recruter parmi les gens de la côte des artisans de ce genre.

Cordonniers, bourreliers et selliers. — La cordonnerie n'est pas représentée au Congo, et pour cause, la chaussure y étant presque totalement inconnue (1). Cependant, là où se trouvent réunis un grand nombre de blancs, il sera utile d'avoir à sa disposition un Européen cordonnier bourrelier-sellier ou mieux, si possible, un indigène connaissant ces métiers.

Couvreurs, briquetiers, maçons et charpentiers. — Les couvreurs en chaume se trouvent dans les districts; les briquetiers, les maçons, les charpentiers, etc., se recrutent à la côte. Il y a lieu de signaler que ces hommes ont généralement manié des outils anglais différant notablement des nôtres. Il faudra tenir compte de cette particularité dans les approvisionnements d'outils. Toutefois, les missions et les colonies d'enfants fournissent des artisans dressés d'après notre système belge.

XXIII

Irréguliers et auxiliaires indigènes.

A côte des troupes régulières de la force publique, dont ils ne font point partie, viennent naturellement se placer les contingents irréguliers ou auxiliaires.

(1) Excepté dans le nord-est, où les populations ont été en contact avec les Égyptiens et les Arabes du Soudan.

Les troupes irrégulières locales sont recrutées et commandées par les chefs indigènes; elles sont surveillées par les officiers belges ou placées directement sous leurs ordres.

Elles ne reçoivent pas de solde, étant entretenues par leurs chefs, qui ont pris à ce sujet des arrangements avec le gouvernement; il peut leur être fourni des armes et des munitions.

Les effectifs varient suivant les districts et selon les circonstances.

Les contingents irréguliers devant accourir aux armes à la première réquisition, il convient de songer à procéder, chaque année, dans les districts où la chose serait possible, à un ou deux exercices de mobilisation.

Des doutes avaient été émis sur la valeur de ces sortes de troupes et sur l'opportunité de leur emploi. Depuis, on a pu, en certaines occasions, apprécier leurs qualités spéciales.

Les auxiliaires indigènes sont excellents comme éclaireurs.

Il y a presque toujours avantage à leur laisser leurs propres armes : lances, fusils à silex ou à piston, etc. Il serait, du reste, dangereux de leur confier des fusils de valeur; n'ayant pas la solidité des troupes disciplinées, ces noirs pourraient, dans une crise de panique, jeter tout simplement leurs armes, afin de battre plus aisément en retraite; on conçoit aussi que la tentation puisse leur venir de les conserver pour leur usage personnel.

L'emploi des auxiliaires exige une grande circonspection et demande une parfaite connaissance politique du pays, car il est certain que ces foules armées pourraient, à un moment donné, constituer un danger sérieux pour l'ordre public.

Il faut surveiller soigneusement les auxiliaires et prendre de rigoureuses mesures pour leur interdire les inutiles atrocités qui leur paraissent naturelles; jamais ils ne pourront être employés seuls.

XXIV

Femmes à la suite des troupes.

Le *Recueil administratif* spécifie que « les commandants de troupes peuvent, suivant la durée des expéditions et les circonstances, permettre aux femmes de suivre les colonnes, ou les obliger à rester aux chefs-lieux de district ou à la base de l'expédition. »

La présence des femmes dans les colonnes en expédition est fort

souvent des plus utiles : en pays ami, les indigènes y voient un gage de sécurité pour les leurs; en pays ennemi, les ménagères vont aux champs abandonnés recueillir les vivres et tout ce qui est nécessaire à la préparation des repas de leurs maris.

Moyennant une très légère rémunération, les femmes mariées se chargent volontiers de faire la cuisine des troupiers célibataires; on peut ainsi consacrer plus de temps à l'instruction militaire et les soldats sont heureux d'être débarrassés des soins du ménage qui demandent beaucoup de peines, surtout lorsqu'il s'agit de préparer le chikwangué (manioc). Ils mangent mieux et le physique comme le moral s'en trouvent bien.

Dans les opérations organisées et conduites de si remarquable façon par Van Kerckhoven, Dhanis, etc., des femmes avaient été autorisées à accompagner leurs maris; l'épreuve a été concluante.

Même pendant l'action, dans une lutte défensive surtout, les femmes peuvent rendre des services en excitant le courage des combattants. A Agordat, par exemple, selon les récits des Italiens, les Soudanaises ont montré le plus grand courage en portant, au plus fort de la mêlée, de l'eau aux combattants; quelques-unes même furent tuées ou blessées en secourant leurs maris tombés sur le champ de bataille; au retour de l'expédition, celles qui n'y avaient pas pris part demandaient aux officiers si leurs maris s'étaient bien comportés, se montrant aussi fiers que ceux-ci des éloges qui leur étaient décernés. Dans les récentes rencontres entre les troupes coloniales italiennes et les Abyssins, les mêmes faits se sont reproduits.

Il ne faudrait pas, cependant, ériger absolument cette pratique en règle absolue. Dans des expéditions vraiment militaires, entreprises au milieu de tribus très guerrières, la colonne de marche, pouvant être très exposée à des attaques soudaines et violentes, doit être débarrassée des *impedimenta* qui ne seraient pas absolument indispensables.

XXV

Animaux.

Il n'est guère à prévoir qu'on puisse, avant longtemps, employer la cavalerie au Congo. Le terrain du bassin central ne s'y prête guère. Ce n'est que dans les parties extrêmes du territoire qu'un avenir peut s'ouvrir un jour à cette arme pour le combat.

Dans bien des régions, on pourrait employer le cheval ou tout autre animal de selle pour monter des courriers et quelques éclaireurs. On emploie aussi des montures pour diminuer les fatigues imposées aux cadres blancs. Déjà des chevaux, des mules, des ânes, des bœufs, ont rendu de grands services dans cet ordre d'idées. Il faut, toutefois, prévoir, avant d'emmener ces animaux, les difficultés et les dangers que présente le passage de certaines rivières de grande largeur.

La mule a fait ses preuves dans tous les terrains; cependant, il faut lui préférer le bœuf dans les contrées marécageuses. Comme animal de bât, l'âne paraît appelé à rendre de bons services partout où la forêt vierge ne présente pas un obstacle trop difficile à vaincre et où il est possible d'organiser à l'avance des relais et de donner aux animaux la nourriture et les soins nécessaires.

Le bassin central du Congo ne se prête guère à l'usage du charroi, mais certaines parties extrêmes du territoire de l'Etat paraissent devoir permettre, à bref délai, l'utilisation de voitures à puissants attelages, à la mode des boers.

MOYENS MATÉRIELS.

XXVI

Armes à feu portatives. Baïonnette.

Les conditions principales que doit remplir une *arme à feu destinée au soldat noir* de la force publique sont : la facilité d'entretien, un mécanisme robuste et simple, une grande résistance aux chocs et une longueur de canon peu considérable (1).

Il est désirable de s'en tenir à une arme réglée pour donner une trajectoire suffisamment tendue aux distances restreintes auxquelles s'exécutent généralement les tirs au Congo (200 à 300 mètres) et ne nécessitant que l'emploi d'un unique cran de mire; le calibre doit être assez fort afin que le projectile ait une masse suffisante pour ébranler par son choc le système nerveux et pro-

(1) Condition qui, toutefois, n'est essentielle que dans la partie centrale du bassin du Congo, où la marche dans les fourrés rend difficile le maniement d'une arme longue.

duire des blessures entraînant une forte hémorragie; sinon, le négro blessé ne sera pas, vu son extrême endurance, mis immédiatement hors d'état de nuire.

L'armement de la force publique de l'Etat indépendant du Congo est l'*Albini* qui était en usage en Belgique avant l'adoption du fusil Mauser; mais les blancs sont armés de ce dernier. La réserve en munitions est fixée à 200 cartouches par arme en service.

Le fusil Albini semble bien préférable au Mauser pour le service en Afrique; il répond mieux aux desiderata que nous venons d'exposer; sa balle est plus lourde; il est moins sujet à se détériorer; enfin, ses cartouches se conservent sans altération, ce qui n'est pas toujours le cas pour celles du Mauser.

Des *fusils à piston* sont mis à la disposition des commissaires de certains districts pour l'armement des irréguliers ou des milices indigènes. Il pourrait être avantageux d'employer dans ces armes, surtout pour les tirs exécutés dans la brousse, des cartouches à trois ballettes qui donnent à ces tireurs peu exercés plus de chances d'atteindre un but souvent malaisé à discerner, les indigènes excellant à se servir des abris du terrain. (Dans la récente expédition contre les Ashantis, des contingents d'éclaireurs ont reçu des cartouches à chevrotines.)

Dans quelques régions, les auxiliaires prennent part aux actions militaires avec leur propre armement, qui comporte parfois le *fusil à silex*; il est d'usage, dans ce cas, de leur fournir de la poudre dont il conviendra d'être parcimonieux, car ils s'efforceront souvent de ne pas l'utiliser au service de l'Européen et de la conserver pour leur propre usage.

Outre le fusil perfectionné, l'équipement du blanc comprend aussi un *revolver*.

Il est utile de posséder un certain nombre de revolvers en réserve afin de pouvoir armer d'une façon non apparente des soldats de confiance lorsque l'on aura des raisons pour se défier des indigènes, tout en ne voulant pas se montrer en appareil de guerre.

Dans la plupart des campagnes coloniales africaines, on a pu constater que les commandants de colonnes qui n'étaient pas, au début des opérations, partisans de la *baïonnette*, ont fini par en prescrire l'usage; certains même ont voulu la voir figurer en permanence au bout du canon. Toutefois, cette opinion nous paraît excessive, tout aussi bien que celle qui conclut au rejet absolu de *baïonnette*.

Dans bien de
autre animal
reurs. On
imposees a
des busis
faut, te
cultés e
grande

La
fact
an
o
et
a

es
is
s
ai
Les
nces
pen-
ur une
troupe.
lérissé de
avantage ise-
e, remplacée
rendrait des
s et les herbes; en
se en sous bois

SAVANT

Une grande utilité dans
vient à toute colonne d'en
de
de machette faisant office
en armés les Anglais dans leur

XXXIII

Artillerie.

ces objets matériels et surtout moraux très
casable pour renverser certains obstacles

SAVANT

SAVANT

SAVANT

Malheureusement, la mobilité des colonnes et les exigences du transport à dos d'homme limitent les dimensions et les poids de ces espèces d'armes.

Il faut ajouter que les projectiles tirés à grande vitesse, traversent, sans les renverser, les palanques, murs en pisé, etc., de sorte qu'il ne faut pas compter sur eux pour faire brèche dans un boma.

ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

Il existe, en service, dans l'Etat :

Des canons système Hotchkiss de 37 millimètres.

Poids total : 34 kilogrammes.

Affût à chandelier avec blindage : Poids du chandelier, 23 kilogrammes ; poids de la colonne à crapaudine, 55 kilogrammes ; poids du blindage, 33 kilogrammes.

Charges : 80 grammes poudre française R. S. : Obus ordinaire avec douille et charge, 455 grammes ; obus en acier, 505 grammes ; boîte à balles, 570 grammes.

23 canons Nordenfelt de 47 millimètres.

Ces pièces ont été construites par la Société Cockerill, spécialement pour le service au Congo. Elles ont pour avantages principaux :

- a) La légèreté du canon ;
- b) La décomposition de l'affût en plusieurs parties ;
- c) La réunion des projectiles, charges et amorces en un seul élément.

Le *canon* proprement dit ne pèse que 80 kilogrammes ; avec l'appareil de fermeture, 86 kil. 500. Pour les marches, il est renfermé dans une gaine en cuir munie d'anneaux, dans lesquels on glisse une perche ; deux hommes suffisent au transport de la pièce. Dans les montées et les descentes, on emploie quatre hommes.

L'*affût* se décompose pour le transport en diverses parties :

- a) Le flasque gauche, 25 kil. 500 ; la corde d'enrayage, 1 kil. 500 ; l'écouvillon, 1 kilogramme, au total 28 kilogrammes, forment une charge placée dans un sac de toile ;

Selon nous, la baïonnette est à recommander pour l'assaut en combats dans les contrées où la brousse domine. Elle doit être mise au canon du fusil par les sentinelles, les flancs, les troupes d'avant garde, etc., et, en général, par toute troupe qui traverse un pays tourré où quelque embuscade est à craindre. On s'en servira en guise de lance en beaucoup de circonstances et mettront ainsi leurs munitions.

Dans les combats de nuit (surprises), la baïonnette est d'un grand secours. Au point de vue moral, elle a une immense valeur. Elle raccourcit le court le munitions.

Dans certains cas, la formation en carré peut s'appliquer. Or, dans la dernière phase du combat, un carré de baïonnettes ne présente qu'une résistance illusoire.

Toutefois, la baïonnette triangulaire de l'Allemagne est généralement raccourcie de moitié, ou mieux encore par un court yatagan qui, en dehors de son usage en combat, sert à des services pratiques : au bivouac, pour couper des branches, pour marcher, pour se trayer un chemin dans la brousse, etc.

XXVII

Outils de camp

La machette (1) est un outil de poche indispensable pour les marches et les stationnements. Elle est facile à transporter dans une certaine proportion.

Il serait mieux encore d'avoir une machette plus robuste de baïonnette, comme celle dont nous avons parlé dans notre dernière campagne contre les indigènes.

Le canon produit des coups importants. Il est indispensable pour le transport nécessaire.

Le canon produit des coups importants. Il est indispensable pour le transport nécessaire.

(1) Coupe-coupe des...



exercés, le montage ou le démontage de la pièce ne demande pas cinq minutes et, une fois montée, la pièce est aussi bien fixée que si l'affût était d'une pièce. Des précautions spéciales ont été prises pour éviter les pertes de tirants-entretoises, clavettes, essés, etc. Toutes ces petites pièces sont fixées à demeure sur les grosses pièces, au moyen de charnières ou de câlinettes ou cordelettes en acier.

Un règlement, élaboré sur place, pour le service spécial de ce canon, a été publié et mis entre les mains des agents qui ont charge de ce matériel en Afrique. Un chapitre de ce règlement, destiné aux sous-officiers non issus de l'artillerie, leur donne tous les détails nécessaires sur le pointage et le tir.

12 canons Krupp de 75, dits de montagne.

Ces pièces sont quelque peu analogues au matériel de notre artillerie à cheval, mais sont placées sur affût de montagne. Sans être, à cause de leur poids et de celui de leurs munitions, aussi maniables que les canons Nordenfelt de 47 milimètres, elles n'en ont pas moins rendu de sérieux services, notamment pendant la guerre arabe et lors du bombardement de Nyangwé. Grâce à elles, les troupes du baron Dhanis ont pu se lancer à l'assaut des bomas arabes, après en avoir incendié les habitations. A bord des vapeurs, ces pièces, montées sur affût hydraulique, ont également rendu de grands services; toutefois, on doit plutôt compter cette artillerie comme parc mobile de siège que comme armement de campagne.

Les projectiles comprennent des obus et des boîtes à balles.

Renseignements divers.

Poids moyen des projectiles.	kil.	4.300
Poids du canon		100.000
Poids de l'affût sans roues.		103.000
Poids d'une roue.		55.000
Poids d'une caisse à munitions contenant 8 projectiles . .		34.000
Poids de la charge de poudre		0 450

*16 canons mitrailleuses automatiques du système
Maxim Nordenfelt.*

Ces armes tirent la cartouche Albin. Elles sont très délicates et demandent beaucoup de soins. Confiées à des gens inexpérimentés,

elles sont vite hors d'usage. Au contraire, quand elles sont employées par une personne bien au courant de leur maniement et prenant d'elles tous les soins voulus, elles peuvent rendre d'excellents services. L'effet moral qu'elles produisent sur les noirs est considérable.

Elles tirent sans interruption 334 cartouches, placées dans des rubans de toile. Des machines à charger, fort simples, facilitent la mise en place des cartouches dans ces rubans; mais l'humidité gonfle souvent ceux-ci et en gêne le fonctionnement.

Les mitrailleuses destinées à être employées sur terre sont montées sur affût trépied léger. Certains de ces affûts sont munis de roues, pour faciliter les changements de position. Sur les bateaux, on emploie l'affût chandelier. Tous ces affûts sont munis d'une plaque cuirasse pour protéger contre les balles le servant de la mitrailleuse.

Le tir peut être continu ou se faire coup par coup, au gré du tireur. La vis de pointage permet de fixer le pointage en hauteur et d'imprimer au canon un mouvement horizontal, de façon à disperser les balles sur une certaine étendue de terrain en largeur.

La mitrailleuse se transporte très facilement à dos d'homme; elle peut également se transporter à dos d'âne ou de mulet; on emploierait, dans ce cas, trois selles.

Voici le poids de ses principaux éléments :

Canon avec mécanisme	29 kilog.
Affût trépied avec plaque cuirasse	30 —
Coffret à munitions avec ceinture et 334 cartouches	20 —
Caisse de 480 cartouches	20 —
Caisse d'outils	9 k. 500

Avec chaque mitrailleuse, il existe :

- 1 machine à charger;
- 1 fermeture de culasse de rechange;
- 1 série d'outils et de rechanges;
- 4 coffrets à munitions;
- 4 bandes pour les cartouches.

Il a été élaboré, en Afrique, un règlement spécial qui tient compte des dispositions particulières à observer pour l'entretien, le tir et le maniement de ces armes, d'après l'expérience acquise au Congo.

Ce règlement a été distribué à chacun des agents qui ont charge des mitrailleuses.

De plus, les agents de la force publique sont initiés, avant leur départ d'Europe et à leur arrivée en Afrique, à la batterie de Shinkakassa, au maniement et au tir de cette arme.

Des canons lisses de bronze de 27/8 pouces anglais.

Ces anciennes pièces sur affûts bas sont employées pour les saluts réglementaires dans les ports de la bouche du fleuve, pour le flanquement des ouvrages et pour la défense de certains postes du haut Congo. Ces canons ont été acquis par l'État pour être approvisionnés uniquement à poudre, étoupilles et boîtes à balles et pour permettre aux stations difficiles à pourvoir de munitions, d'improviser des projectiles au moyen de débris divers.

ARTILLERIE DE FORTERESSE.

Nous ne signalons que pour mémoire l'artillerie du fort de Shinkakassa.

ATELIERS. — OUTILS POUR ARMURIERS ET RECHANGES POUR ARMES.

Ces installations et ces matériaux sont fournis aux stations, districts et camps par les soins du service de la force publique.

XXIX

Équipement et habillement.

Pour les officiers et les cadres blancs, cet *équipement* est emporté d'Europe ; nous n'en parlerons donc pas ici.

Le soldat noir reçoit, en même temps que ses armes, un *ceinturon* avec plaque, une *cartouchière*, un *nécessaire d'arme*, un *fourreau* et *porte-baïonnette*, une *bretelle de fusil*.

Chaque soldat reçoit annuellement une tenue et une couverture en laine.

La *tenue* comprend une veste-blouse en toile bleue, bordée de rouge, une culotte large bleue, un fez rouge et une ceinture en serge

également rouge. Pour la grande tenue, les vêtements sont en serge bleue.

Lorsqu'une troupe se met en route, il est distribué aux hommes un *équipement complémentaire*, comprenant une gourde, une besace en toile imperméable, une marmite (individuelle ou par groupe), des vivres de réserve et une couverture imperméable; cette dernière sert d'enveloppe à la couverture de campement; elle se porte en sautoir sur l'épaule droite. Dans certaines circonstances et pour certains contingents, cet équipement est complété par des bottines ou des sandales.

Pour le service de garde pendant les nuits froides, l'habillement comporte un *caban*.

Clairons, musiques et tambours.

Ces instruments font partie du matériel de la force publique et sont portés en justification dans les districts et les camps où ces objets sont en usage.

XXX

Traitements et soldes. — Vivres. — Logement. — Matériel.

Il est de jurisprudence que l'État ne contracte aucune obligation envers ses agents ou envers leurs héritiers, pour les cas de mort ou d'accident. Les traitements et les soldes, alloués en sus du logement et de la nourriture, doivent pourvoir à la constitution d'un pécule, afin que les agents cessant leurs fonctions pour cause de maladie ou d'accident, ou les héritiers d'un agent décédé, ne soient pas dénués de toute ressource. Les fonctionnaires de tout rang veillent donc à ce que leurs inférieurs ne dépensent pas en Afrique une grande partie de leurs traitements ou soldes. Une sage mesure à conseiller est l'assurance sur la vie avant le départ d'Europe.

Outre le traitement ou la solde, les cadres blancs et les soldats noirs ont droit à la *nourriture et au logement* appropriés aux circonstances dans lesquelles ils se trouvent. Dans certaines régions, cette allocation est remplacée par une *indemnité journalière*; ailleurs, le personnel blanc de la force publique est nourri par les soins des agents à ce préposés dans les camps ou les stations, et au même titre que les fonctionnaires et agents de même assimilation.

Les soldats noirs reçoivent parfois une indemnité pécuniaire ou des articles d'échange, pour leur permettre de se procurer leur nourriture journalière. Dans certains cas en station, et la plupart du temps en route, les soldats sont nourris par les distributions faites ou ordonnées par le commandement.

Un système mixte — indemnité ou distribution — peut être employé.

En station, les cultures, la chasse et la pêche sont étendues autant que possible, afin de dégrever le budget de l'État.

Le *matériel* de cuisine est envoyé aux stations par les soins de l'administration centrale locale, dont le siège est à Boma. Cependant, tout agent reçoit, en quittant la Belgique, une cantine de campagne pour son usage personnel pendant les marches en Afrique.

Le matériel de cuisine pour les noirs n'est fourni que pour les déplacements. En station, ils se servent généralement de poterie indigène ou de quelques marmites une fois données par l'administration.

La nourriture des noirs se compose en majeure partie de végétaux : riz, maïs, haricots, pois, manioc, bananes, ignames, patates douces, pastèques, etc., etc., avec assaisonnement d'huile de palme, de sésame, de piments, etc.

A cet ordinaire, on ajoute aussi souvent que possible du poisson frais ou séché, du gibier, de la viande d'hippopotame, de chèvre ou de mouton, fraîche ou boucanée.

Il a été reconnu que le système des cuisines en commun adopté dans l'armée belge est peu pratique au Congo, dans l'état actuel des choses. D'ailleurs, le soldat noir aime à faire sa cuisine lui-même ou mieux encore, à la faire préparer par sa femme.

XXXI

Approvisionnement de résistance.

Dans les régions peu sûres, il est constitué des camps permanents où des approvisionnements sont accumulés en vue d'événements de guerre toujours possibles; on sera de la sorte à l'abri des premières hostilités, qui se manifestent tout d'abord par l'augmentation exagérée du prix des vivres ou par le refus des populations de tenir les marchés habituels.

L'aménagement de puits ou de sources d'eau potable et la bonne organisation de cultures, à l'abri des coups de main, constitueraient la base des approvisionnements de résistance.

XXXII

Utilisation du terrain. Fortifications. Défenses accessoires.

L'érection de *fortifications permanentes*, pourvues d'un puissant armement pouvant défier l'attaque d'un ennemi extérieur, est une question toute de gouvernement. Nous nous bornerons à dire, dans ce recueil, qu'il existe au Congo, en amont de Boma, devant une passe obligée du fleuve, un important fort-batterie de côte, pouvant braver les moyens dont disposent les navires de guerre.

La création de fortifications permanentes en des points importants du territoire, pour résister à des coalitions indigènes ou à un exode de populations limitrophes, relève de la compétence du chef du gouvernement local.

*
**

Mais, dans le principal centre de chaque district et dans certains postes importants, la nécessité de se mettre à même d'agir activement à l'extérieur avec la majorité du personnel disponible, tout en abritant contre les intempéries, les convoitises et les vols, voire contre un coup de main, un important matériel de guerre, des stocks d'articles d'échange et d'approvisionnements de toute nature, créée, pour les chefs de ces districts et les commandants de ces stations, l'impérieux devoir de se préoccuper de ces exigences militaires, dans l'érection de ces établissements. — En dehors des considérations politiques, administratives et hygiéniques, l'emplacement, le tracé et les constructions devront satisfaire à ces exigences.

Les principales conditions militaires à remplir pour de semblables constructions sont les suivantes :

EMPLACEMENT.

Commandement sur le terrain extérieur et sur les avenues d'accès, vues étendues, facilité de surveillance, facilité de communications avec le gouvernement local central, avec les magasins

principaux, les camps permanents et les différentes parties du district ou de la région; facilité d'accès pour l'arrivée des marchandises, du matériel et des renforts en hommes, facilité de sortie pour permettre de faire rayonner dans le district et dans la région, ce matériel, ces marchandises et ces renforts; facilité d'accès et de départ pour émissaires et courriers; proximité de ressources naturelles; assurance absolue d'accès à une eau potable et au bois de cuisine.

TRACÉ.

Etant donné le matériel à abriter, il faut établir un tracé minimum de façon à abriter le poste avec le moins de fusils possible. Le tracé doit permettre, avant tout, de retirer le plus grand effet du feu, afin d'utiliser les avantages obtenus par l'emplacement. Si les conditions exigées pour l'emplacement n'ont pu être réalisées, c'est par le tracé que l'on donnera au poste les qualités qui lui manquent. Le tracé doit assurer par le fusil et parfois par le canon le flanquement des saillants, des courtines et des portes; il doit permettre de battre efficacement par le canon les grands espaces découverts, tels que les steppes dénudées ou rocheuses et les sections de cours d'eau. Le tracé doit aussi permettre l'établissement de cavaliers-réduits qui ont, en Afrique, un but spécial à remplir : rendre possible la défense du poste par une très faible partie de sa garnison, lorsque la majeure partie de celle-ci est employée au loin.

Les cavaliers-réduits doivent, par leur commandement, permettre le tir dans les fourrés et les hautes herbes, et par leur emplacement dans le tracé, permettre de diriger des feux efficaces vers les portes, les saillants et les parties faibles de l'enceinte.

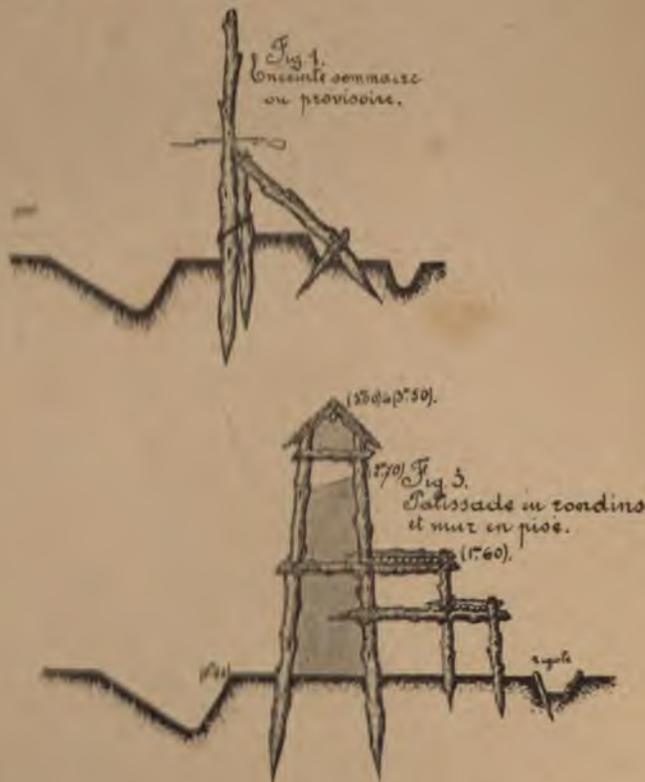
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES POSTES.

Abords. — L'ensemble du poste militaire doit être, dans la mesure possible à réaliser au milieu d'une végétation luxuriante, entouré d'une zone découverte pour donner aux feux un bon champ de tir. Nous recommandons à cet effet des cultures de patates douces, d'arachides, de manioc et même de maïs et de bananes, ces deux dernières plantes étant faciles à coucher en cas d'attaque. Des défenses accessoires « ajourées », placées sous le feu efficace, doivent briser l'élan des assauts et limiter les zones d'attaques tout en

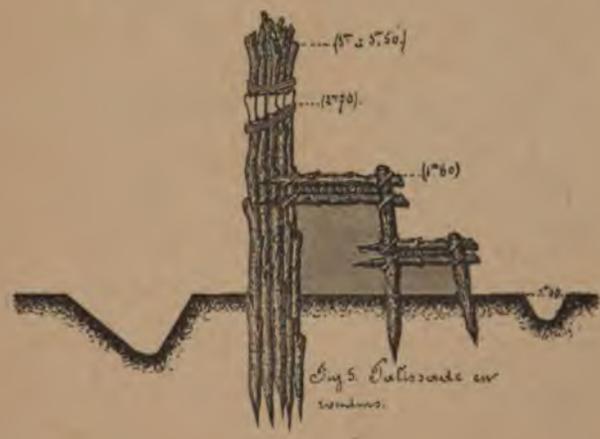
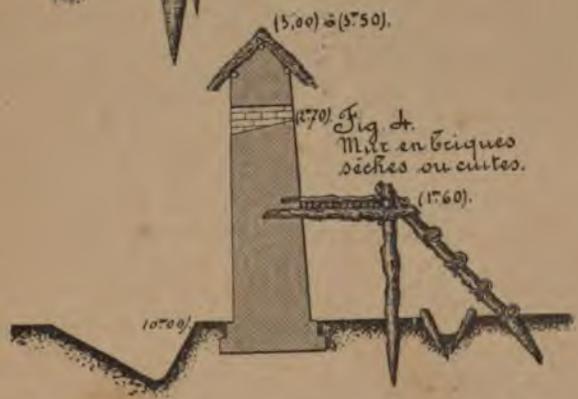
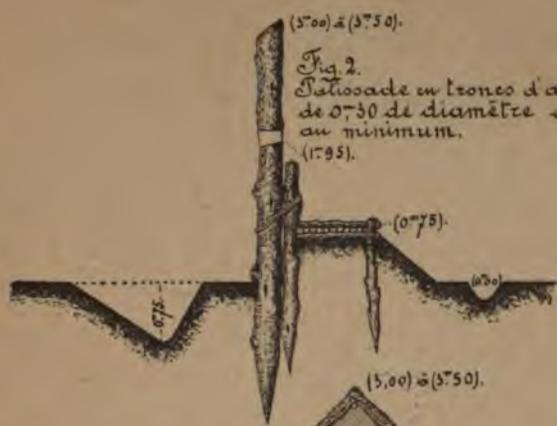
permettant les sorties. Les constructions combustibles et ne faisant pas partie du système militaire du poste doivent être faciles à renverser et pouvoir constituer, après leur destruction, une défense accessoire ; elles doivent être disposées de façon à permettre de diriger en tout temps des feux sur les avenues principales et les plus accessibles.

Enceinte. — L'enceinte doit être, par sa hauteur, à l'abri de l'attaque de vive force et de l'escalade, et, par sa nature et son épaisseur, à l'abri des moyens de destruction de l'ennemi.

Les croquis ci-après donnent différents profils, parmi lesquels on choisira les plus pratiques à construire au moyen des matériaux dont on disposera.



La description d'une constitution plus compliquée de l'enceinte sortirait du domaine de ce manuel.



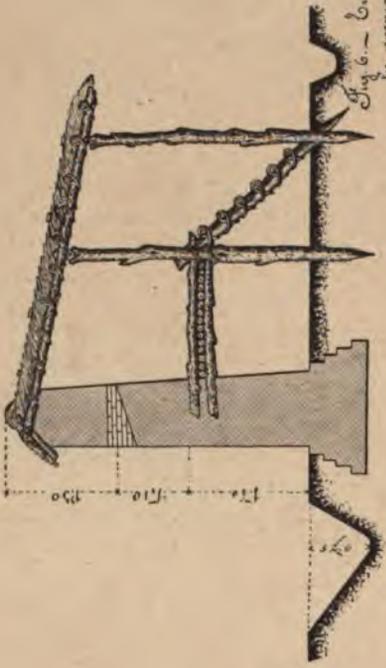
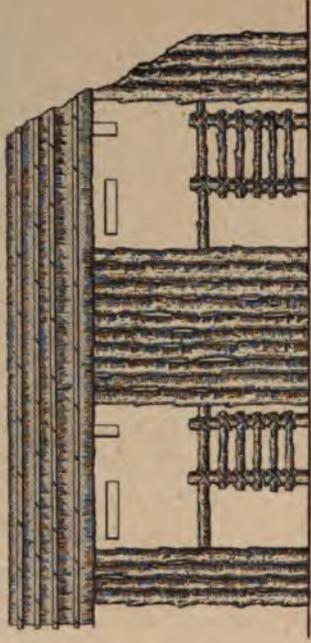


Fig. 6. — L'ensemble avec les autres parties servant au système de la machine et de son usage.



CAVALIERS-RÉDUIT CONSTITUANT UN POSTE.

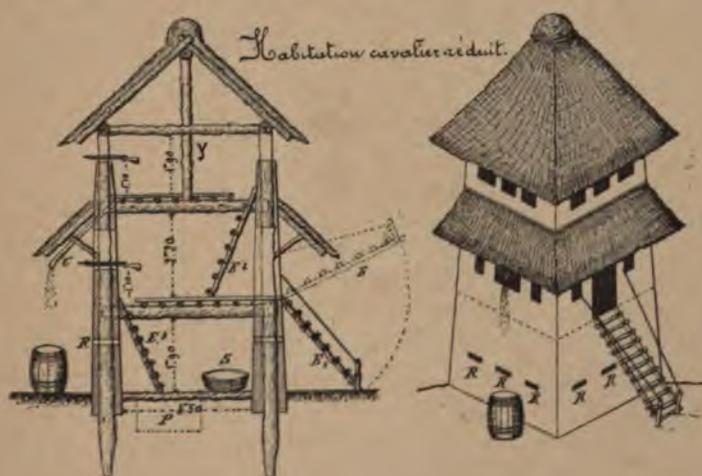
Dans un petit poste abritant du matériel, ou situé en un point à garder, la fortification se trouvera limitée à une habitation *cavalier-réduit* entourée d'une petite palissade. Dans les postes de plus grande importance militaire, les habitations peuvent être plus ou moins indépendantes des cavaliers-réduits, et certains de ces derniers ne seront habités en temps ordinaire que par des postes de surveillance et des gardes-magasins; en temps de siège, ils seront munis de petites garnisons de défense.

Nous n'entrerons pas dans des considérations plus étendues en ce qui concerne l'organisation d'un poste important dont la construction et l'occupation ne seront jamais confiées à un débutant; nous bornerons donc ce paragraphe à ce qui concerne l'établissement d'un petit poste.

Voici le type que nous préconisons pour le cavalier-réduit d'un petit poste constituant le refuge de siège d'un blanc avec quelques soldats, et abritant un petit dépôt :

La tour peut être construite en pisé sur clayonnage, en briques séchées au soleil autour d'une charpente en bois, ou en briques cuites.

Elle se compose d'une chambre-magasin au rez-de-chaussée, à laquelle on a accès par l'échelle E^z venant du premier étage; cette



salle est éclairée et aérée au moyen de regards R, que l'on tient toujours prêts à être bouchés. Si les environs de la construction sont bien asséchés, on peut encore creuser, sous le milieu de ce rez-de-chaussée, une cave à poudre P.

Une chambre de 3^m50 de côté et de 2^m20 de hauteur constitue le premier étage, auquel on a accès au moyen d'une échelle mobile E₁, que l'on peut relever de nuit dans la position E. La porte, les fenêtres et les meurtrières doivent présenter une résistance suffisante aux projectiles dont l'ennemi peut disposer. Si la tour est construite en pisé, celui-ci peut s'arrêter au-dessus du premier étage, et se continuer en un clayonnage plafonné formant en même temps parquet du balcon cavalier; ou bien le pisé peut s'élever autour du balcon jusqu'à 1^m10 du parquet; une vérandah rattachée au balcon couvre, dans la mesure du possible, les fenêtres et les meurtrières du premier étage.

La toiture du cavalier est construite assez légèrement pour pouvoir être aisément abattue en cas d'incendie. Si l'ensemble de la construction est solide, on peut couvrir le cavalier d'un toit en pisé ou en briques, ce qui le met à l'abri de tout incendie; des débris de zinc d'emballage le protègent contre les grandes pluies.

Dans tous les cas, le parquet du cavalier sera légèrement incliné vers une gargouille G, destinée à l'évacuation des eaux.

Si l'on dispose d'un récipient ou d'une vieille pirogue, on n'omettra pas de disposer cet engin de façon à recueillir les eaux de pluie.

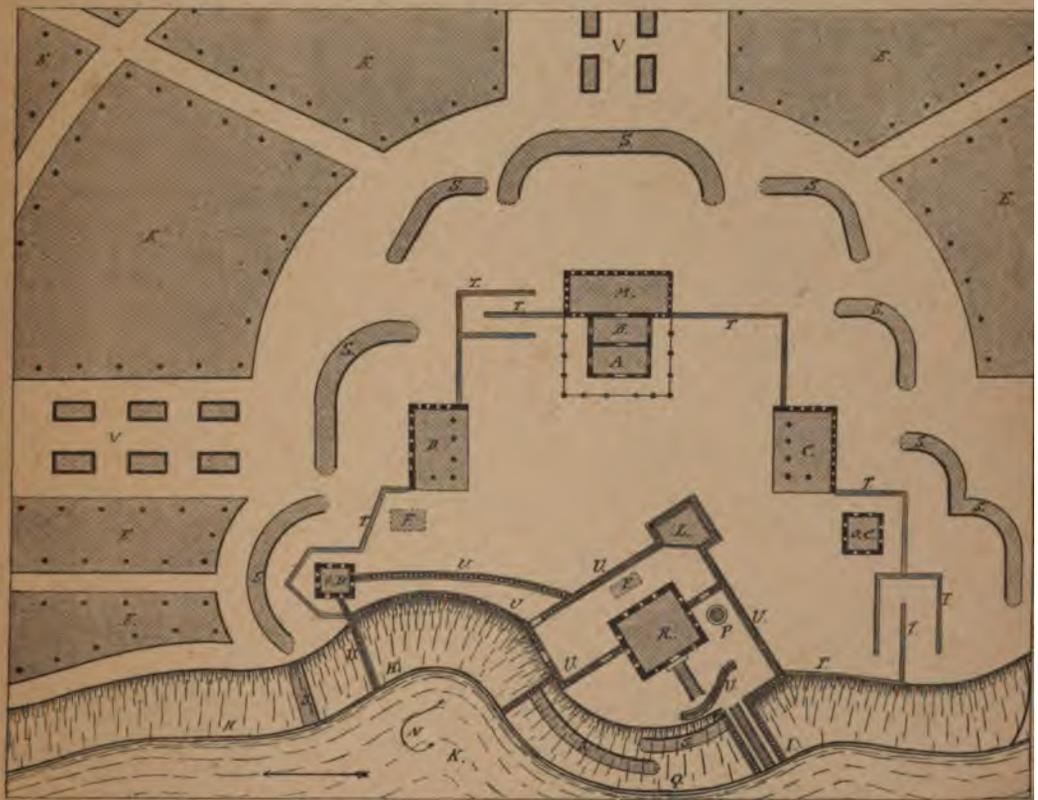
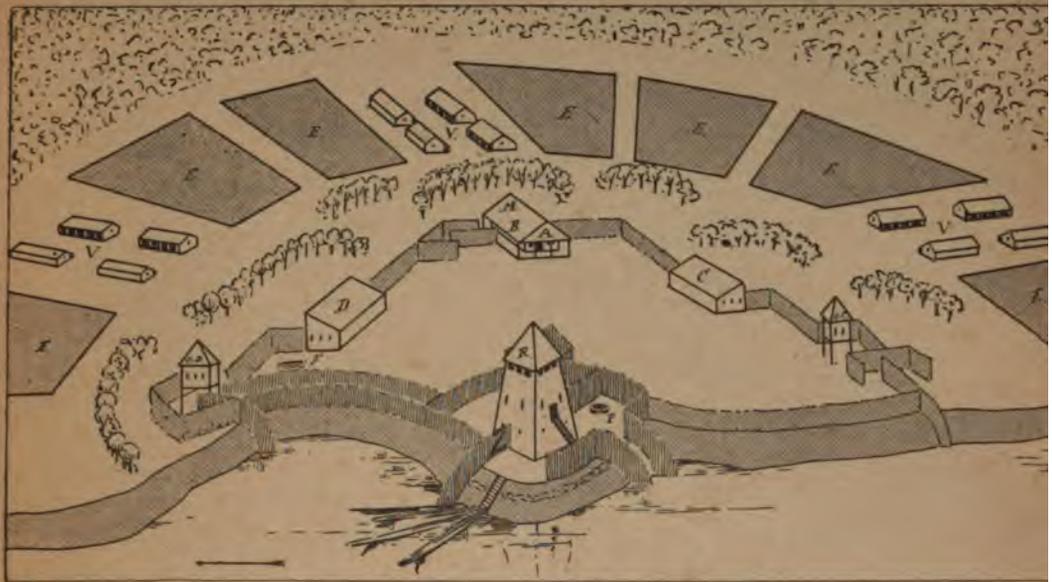
Il sera prudent d'avoir une réserve d'eau en S; la cuisine pourra, dans un moment très difficile, se faire sur le cavalier; on tient toujours à portée une réserve de bois sec.

Donnons maintenant le type et le plan d'un poste construit au bord d'une rivière.

Les parties organisées pour la mousqueterie sont assez élevées pour ne pouvoir être escaladées.

Les cultures E doivent être peu élevées pour assurer un champ de tir.

Les défenses accessoires S doivent ne point entraver les feux de l'enceinte; on pourra disposer ces défenses de façon à constituer une promenade entre la station et les cultures E. Ces défenses accessoires peuvent être faites de haies d'acacias épineux, arbres ayant l'avantage de pousser vite et d'avoir un aspect ornemental; on les ébranche du bas pour qu'ils ne donnent pas de couvert; on



peut aussi constituer ces défenses en espaliers de maracouja, en cactus euphorbes, en plates-bandes d'artichauts, etc., de façon à joindre l'utile à l'agréable. Les parties de l'enceinte T peuvent être formées d'une simple palissade, ou d'essences poussant en haies. Pour cet objet, on doit recommander le faux figuier, qui pousse vigoureusement et donne des fruits comestibles.

Le plus souvent, il sera difficile de construire le puits P ; alors il faudra prendre des précautions spéciales pour assurer l'accès I à la rivière; cet accès devra toujours être ménagé en amont et un autre accès H , servant aux évacuations, sera placé aussi en aval que possible.

Lorsque la rivière présente une petite anse K , il sera avantageux d'y installer l'amarrage des pirogues, à cause du contre-courant N qui, habituellement, se manifeste immédiatement en aval d'un cap Q de la rive.

Semblable poste peut être gardé : en temps ordinaire : de jour, par une vigie; de nuit, par une vigie et une patrouille de 2 hommes; en temps de danger : de jour, par une vigie de 3 sentinelles; de nuit, par une vigie et 4 ou 5 sentinelles, ce qui nécessite 18 hommes de garde au maximum, soit 36 hommes (une section) pour la défense passive, avec un chef de poste et un second (sous-officier ou commis noir).

La répartition pour la défense serait la suivante :

2 hommes sur le réduit	2 hommes.
4 hommes en M	4 —
3 hommes en oc, c, D, oD	12 —
	<hr/>
	18 hommes.
Réserve	18 —
	<hr/>
	36 hommes + 2 gradés.

ORGANISATION

XXXIII

Unité de direction.

Dans le commandement, il ne faut pas que l'on puisse trouver de division de la responsabilité. L'unité dans le commandement est

de règle en Afrique comme en Europe; elle ne peut souffrir aucune exception.

Tout le cadre blanc doit donner, en tout lieu, le rigoureux exemple de la soumission absolue au chef; il doit aussi affirmer ce principe : « Le commandement ne doit pas être discuté. »

Nous insistons sur ce point : beaucoup de jeunes gens s'imaginent avoir assez de qualités et assez d'expérience pour exercer toutes les fonctions supérieures à leur emploi; ils ne remplissent qu'avec résignation leur rôle subalterne et voudraient commander plutôt qu'obéir. De là une tendance à la critique et à la discussion qui aurait une influence néfaste si elle était tolérée.

XXXIV

Recrutement. Aperçu historique. Recrutement actuel.

Il n'est pas inutile de donner en quelques mots la genèse de la force publique au Congo.

APERÇU HISTORIQUE. — Lorsqu'à peine remis des épreuves subies dans sa mémorable traversée du continent mystérieux, Stanley prit, au nom du Comité d'études du Haut-Congo, le commandement d'une expédition qui se trouva réunie à Banana, en décembre 1879, son personnel noir se composait d'environ 200 hommes, dont 79 askaris (soldats) zanzibarites.

Ces 70 hommes armés, braves sans doute, mais qui n'avaient du soldat que le nom, constituèrent la première force publique au service de l'Œuvre du Congo.

Sous le Comité d'études et successivement sous l'Association internationale du Congo, aussi bien qu'au début de la création de l'État indépendant, le recrutement de la force publique se fit exclusivement au moyen de mercenaires africains, originaires, soit de la côte orientale, soit des possessions anglaises de la côte occidentale. On essaya des Indous, des Cafres, des Dahoméens, des Monroviens, des Sénégalais, des Soudanais et des Abyssins.

Mais ces engagements, bien qu'opérés avec toutes les garanties voulues, en présence des autorités consulaires des pays d'origine, étaient précaires et pesaient lourdement sur le budget.

Aussi, dès que l'organisation administrative et politique du territoire fut suffisamment avancée pour permettre aux officiers de

tourner leurs vues vers ce but si important du recrutement de l'armée dans le pays même, tous les efforts y tendirent.

Les premières tentatives coûtèrent beaucoup de peine, les indigènes n'ayant pas encore envers le blanc cette confiance qu'ils lui accordent de nos jours.

Cependant, en janvier 1886, 45 jeunes Bangalas consentirent à se rendre aux Falls et bientôt 85 autres osèrent descendre à Boma. Toutefois, les engagements n'avaient pu être obtenus que pour *douze lunes*.

Traités avec intelligence et justice, ces premiers volontaires firent des prosélytes : le service accompli, on vit rentrer dans les villages des hommes ayant un petit pécule et policés par l'éducation militaire; l'ascendant qu'ils acquirent sur la jeunesse nègre fit prendre aux engagements volontaires une belle extension et l'on put songer à restreindre les enrôlements à l'étranger.

Le *Recueil administratif* de l'Etat indépendant du Congo spécifie les moyens de recrutement et d'organisation administrative de la force publique.

Ces points sont traités dans les chapitres intitulés : Personnel blanc (p. 35); Force publique (p. 71); Devoirs de tous les agents de l'Etat (p. 103); Recrutement dans l'Etat (p. 117); Travailleurs au service de l'Etat (p. 143); Hygiène et service médical (p. 225); Administration (p. 251), article 26.

Toutes ces prescriptions ayant force de loi, nul ne peut s'en écarter.

••

RECRUTEMENT ACTUEL. — Nous ne parlerons ici que des recrutements de noirs. (Pour ce qui concerne le recrutement des blancs, voir les règles auxquelles sont soumis tous les agents de l'Etat.)

Un décret du Roi-Souverain, en date du 30 juillet 1891, porte que le recrutement de la force publique s'opérera au moyen de levées annuelles de *miliciens*, concurremment avec les *engagements volontaires*.

Un arrêté de 1895 fixe l'effectif total de l'armée congolaise à 6,120 hommes, dont 4,000 à recruter dans le territoire de l'Etat. Le terme de milice est de sept ans, sur lesquels cinq sont passés en service actif et deux dans la réserve. (1)

(1) La force publique compte en 1897, indépendamment des auxiliaires, 8000 miliciens, 4000 volontaires nationaux et 20 volontaires étrangers (Rapport au Roi souverain).

Les engagements volontaires ne peuvent être contractés que pour sept ans au maximum.

Les soldats sont entièrement entretenus et équipés aux frais de l'Etat.

On appelle *volontaires* :

1° Les nègres engagés comme soldats à l'étranger ;

2° Les indigènes engagés pour moins de quatre ans.

Les indigènes enrôlés pour plus de quatre ans et ceux recrutés en vertu du décret du 30 juillet 1891, sont dénommés *miliciens*.

Les volontaires sont pris en force directement par la compagnie de dépôt à Boma, s'ils sont étrangers.

S'il s'agit de volontaires indigènes, on les incorpore dans les compagnies actives en garnison dans leur district d'origine, à moins que les exigences du service ne le permettent pas ou que le gouverneur général en ait décidé autrement.

Les miliciens (1895) touchent une solde journalière de 21 centimes, qui est payée tous les samedis à raison de 10 centimes par jour.

Le reliquat leur est remis globalement à la fin de chaque mois. Toutefois, une retenue peut être faite sur ce reliquat, et le pécule ainsi accumulé est alors touché par l'intéressé à l'expiration de son terme de service.

Les volontaires reçoivent la solde fixée dans leur contrat; une retenue analogue à celle opérée pour les miliciens peut leur être appliquée.

Un supplément de solde proportionné aux grades est accordé aux sous-officiers, caporaux, clairons et soldats de 1^{re} classe indigènes, qu'ils soient miliciens ou volontaires.

Ce supplément est fixé comme suit :

Adjudant	fr. 0 30
Sergent-major	0 25
Premier sergent	0 20
Sergent-fourrier	0 15
Sergent	0 10
Caporal	0 05
Clairons et soldats de 1 ^{re} classe	0 02

Ces suppléments sont touchés en main, en sus de la solde journalière de 10 centimes allouée à tout soldat.

XXXV

Commandement.

Le commandement suprême de la force publique est attribué au gouverneur général.

Il s'ensuit que les commissaires de district, qui représentent le gouverneur général dans la partie du territoire dont ils ont l'administration, exercent le droit de commandement de l'unité de la force publique en garnison dans leur district.

Si le commissaire de district ne commande pas effectivement la force publique du district, il doit donner délégation de son commandement et ne s'en réserver que la direction.

XXXVI

Unités organiques et composition des cadres.

La force publique de l'État est administrée par le commandant de la force publique qui réside avec son état-major à Boma.

La force publique comprend l'état major et la compagnie de dépôt et d'instruction (à Boma), ainsi que les compagnies actives et les camps d'instruction répartis sur tout le territoire.

A l'origine, alors que les soldats étaient recrutés hors de l'Etat, la compagnie de dépôt et d'instruction subvenait à tous les besoins (matériel et hommes) des compagnies de la force publique.

Aujourd'hui, il paraît être de règle de ne faire passer par la compagnie de dépôt et d'instruction que le personnel européen séjournant momentanément dans le bas fleuve.

Les mercenaires noirs continuent à y être dressés, mais les miliciens recrutés dans l'État sont directement équipés dans les camps d'instruction, et c'est là qu'on les forme au métier militaire.

L'état-major se compose :

Du commandant de la force publique ;

D'un capitaine-adjoint ;

D'un lieutenant adjudant-major ;

D'un adjudant sous-officier.

La compagnie d'instruction et de dépôt comprend :

Cadre européen :

Un capitaine adjoint au commandant de la force publique ;
Un lieutenant ;
Un lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement ;
Un sergent-major ;
Trois sergents ;
Un armurier.

Cadre indigène :

Un sergent-fourrier ;
Trois sergents ;
Un caporal armurier ;
Un caporal-clairon ;
Six clairons.

Un décret du 1^{er} octobre 1893 fixe à seize le chiffre organique des compagnies actives dont les cadres et les effectifs peuvent varier selon le nombre et l'importance des postes à occuper dans un district.

En principe, les compagnies actives sont divisées en deux pelotons, quatre sections et huit escouades, ces dernières respectivement commandées par des sergents et des caporaux indigènes.

Ces compagnies ont un effectif de 100 à 150 hommes, ou de 200 à 250 si elles sont à effectif renforcé.

Une compagnie active comprend :

Cadre européen :

Un capitaine ou lieutenant, commandant ;
Un lieutenant ou sous-lieutenant ;
Un sergent-major ;
Un sergent.

Cadre indigène :

Deux sergents ;
Quatre à six caporaux ;
Six clairons.

Si la compagnie est à effectif renforcé, elle comprend en plus :

Cadre européen :

Un lieutenant ou sous-lieutenant ;
Un sergent.

Cadre indigène :

Un sergent ;
Trois caporaux.

Le commandant de la force publique et les capitaines sont nommés par le Roi Souverain.

Les autres officiers sont nommés par le gouverneur général.

Les sous-officiers européens sont nommés par le commandant de la force publique, sous réserve de l'approbation du gouverneur général.

Le cadre noir est nommé par les commandants de compagnie avec l'approbation du commandant de la force publique.

XXXVII

Camps d'instruction et colonies d'enfants.

Les miliciens sont incorporés dans les *camps d'instruction* établis en divers points du territoire de l'État (1).

Un camp est commandé par un officier de la force publique.

Les miliciens y sont répartis en trois compagnies, ayant à leur tête des gradés blancs; chaque compagnie est divisée en quatre sections et chaque section en deux escouades; la section et l'escouade sont commandées respectivement par un sergent et par un caporal indigènes.

La période d'instruction étant fixée à dix-huit mois, la 1^{re} compagnie incorpore les recrues à leur arrivée et les garde six mois, puis les verse dans la 2^e compagnie, qui continue l'instruction pendant six mois encore. Enfin, la 3^e compagnie est composée d'hommes ayant de douze à dix-huit mois de service et prêts à être répartis dans les compagnies actives au fur et à mesure des besoins.

Un tableau du service journalier, émanant du gouvernement local, règle l'emploi du temps pour le personnel de la force publique en station aussi bien que dans les camps d'instruction.

En dehors du temps prescrit pour les exercices, les gardes, les théories militaires, etc., les soldats sont employés à des travaux de jardinage pour leur alimentation, à des cultures de rapport, ainsi

(1) En 1893, huit camps de ce genre étaient établis : dans le bas Congo, à Zambi; dans le haut Congo, à Kinshassa, Équateur (Irébu), Bangala, Bolobo, La Romée, Kabam-Iarré, Kassongo.

D'autres camps étaient en formation dans le bas Congo, le haut Ouellé et dans le Lualaba.

qu'aux travaux de construction et d'entretien des habitations et des routes.

Il nous reste à dire quelques mots des *colonies d'enfants*, créées par décret du 12 juillet 1890, et organisées par arrêté du gouverneur général, en date du 23 avril 1892.

Ces colonies sont destinées à recueillir les enfants victimes de la traite, orphelins ou abandonnés par leurs parents.

Dès leur admission, les enfants sont placés sous la tutelle de l'Etat et restent à sa disposition jusqu'à l'âge de 25 ans. Leur séjour dans ces colonies est de trois ou six ans, suivant l'âge; ils y suivent trois cours d'études et font trois heures d'exercices et de théories militaires par jour.

Suivant leurs aptitudes, les pupilles, à leur sortie, sont classés en trois catégories.

La première reste à la disposition du directeur de la colonie; la seconde fournit des travailleurs et des artisans aux stations; la troisième catégorie, la plus forte, est dirigée sur les camps d'instruction, où les jeunes gens servent au moins un an en qualité de soldats ou d'instructeurs. Ils sont ensuite versés dans les compagnies actives de la force publique.

L'institution des colonies d'enfants est une œuvre éminemment humanitaire et civilisatrice, en même temps que de la plus haute utilité. Nul doute, en effet, que ces colonies ne soient la pépinière d'où sortira, dans l'avenir, le cadre noir de la force publique; cadre d'élite, car ses membres auront à cœur de payer, par leur dévouement, la dette de reconnaissance contractée envers l'Etat qui les aura élevés, éduqués et instruits.

XXXVIII

Instruction militaire.

L'extension de l'administration territoriale de l'Etat a amené en peu d'années la multiplication des compagnies de district et il a fallu subvenir à leurs besoins en hommes en puisant constamment et prématurément dans la compagnie d'instruction et dans les camps d'instruction.

L'instruction militaire des compagnies de district, bien qu'elle réponde assez convenablement aux besoins actuels, ne peut donc

être que sommaire et sera souvent différente d'une compagnie à l'autre.

On comprend fort bien, en effet, que dans un Etat aussi vaste, les commissaires de district doivent avoir à leur disposition une *force de police de district* et que celle de Banana peut, dans sa constitution et dans ses procédés, être aussi différente de celle de l'Aruwimi que la police de Bruxelles est différente de celle de Samarcande.

Aussi, quelques compagnies de districts différents, réunies momentanément, ne peuvent former, dans les circonstances actuelles, un tout homogène; elles sont trop autonomes et d'essence trop différente pour constituer une unité organique supérieure.

Par la réunion de la *compagnie d'instruction* et des *camps d'instruction* sous un même chef, on cherchera sans doute à imprimer à ces unités une impulsion unique et indépendante des districts; l'Etat aurait bientôt ainsi à sa disposition une véritable *force armée*.

Nous n'entrerons dans aucun détail en ce qui concerne l'instruction dans les camps; le nouveau venu s'y conformera aux ordres du commandant; nous nous occuperons seulement de celle des compagnies de district.

L'instruction donnée au soldat noir se fait en s'inspirant de nos règlements d'infanterie en vigueur, en tenant compte des différences d'armement et d'équipement.

Le fusil Albini étant celui de la troupe, les parties de l'ancien règlement relatif à cette arme remplacent naturellement celles qui concernent le Mauser dans les règlements actuels.

L'instruction sera plus ou moins complète selon le temps et les éléments dont on dispose :

Si l'on a du temps, des recrues intelligentes et dont les instructeurs parviennent à se faire comprendre, si elles ont l'habitude des armes à feu et s'il existe un bon cadre noir et un noyau d'« anciens » servant d'exemple, on arrivera à former une troupe instruite, manœuvrière et solide.

Si ces conditions favorables ne sont pas réunies, il faudra, au moins au début de l'instruction, supprimer les mouvements compliqués et les moins indispensables.

L'agilité du nègre dispense des exercices gymnastiques et du travail d'assouplissement; il prend facilement la position et l'on

n'a pas de difficulté à lui enseigner la marche cadencée ni la course.

Il faut surtout apprendre aux soldats à entretenir précieusement le fusil qu'on leur confie et commencer le plus tôt possible les exercices de tir, afin de rendre familier aux recrues l'usage de l'arme et à leur faire acquérir promptement une habileté suffisante dans son emploi.

Le maniement d'armes pourra être écourté, en cas de nécessité ; en général, les recrues apprendront rapidement à manier l'Albini, et fières de porter une telle arme, la soigneront avec amour.

On enseignera le pointage avec le plus grand soin. Le tir à la cible sera exécuté dans toutes les positions : debout, à genou, couché.

Dès le début de l'instruction, on apprendra à la recrue à comprendre et à exécuter les commandements de à droite, à gauche, demi-tour, en avant, halte, joue-feu-chargez.

L'escrime à la baïonnette se bornera aux coups droits, aux coups de crosse et aux parades.

Toute cette instruction élémentaire sera strictement individuelle et toute démonstrative.

Les cadres blancs qui ne connaîtraient pas convenablement la langue indigène, s'abstiendront le plus possible de parler au début ; ils n'emploieront pendant les premières séances que quelques mots usuels ; les commandements seront nettement prononcés en évitant les cris vagues employés par certains instructeurs.

Pour ne pas déconcerter les recrues, on ne fait aucun simulacre de mouvement ; ainsi, par exemple, l'arme devra être réellement chargée à l'aide de cartouches sans poudre chaque fois qu'on enseignera la charge (1).

L'instruction individuelle est suivie d'une instruction par groupe, en séances progressivement prolongées tendant surtout à obtenir la discipline par l'obligation de l'attention soutenue et du silence absolu. On enseigne ensuite les rassemblements, les alignements, la marche dans différentes directions, les ralliements prompts, en un mot tout ce qui permet de tenir le groupe, la section ou le peloton bien en main.

(1) Il est aisé de préparer à cet effet un certain nombre de cartouches d'exercice dans lesquelles la poudre aurait été enlevée, afin d'éviter tout accident possible. Ces cartouches pourraient aussi être faites de vieilles douilles ; elles porteraient une marque extérieure bien apparente.

On fait ensuite exécuter aux recrues les mouvements d'ensemble du maniement d'armes qui sont nécessaires dans les rangs pour garantir l'arme des chocs, pour éviter les accidents et pour ne pas gêner les voisins.

Ce n'est que lorsque la troupe est assouplie et bien obéissante à la voix, que l'on passe aux exercices de tirailleurs, en partant plus spécialement de la formation à la file indienne.

On donne une grande attention à l'instruction du tir à commandements, de façon à obtenir la simultanéité des feux, qui est la caractéristique d'une troupe attentive à la voix du chef, donc plus ou moins calme et apte à exécuter des feux rapides, des feux lents, ou à les cesser instantanément, au gré du commandant.

En guise de chargeur rapide, le nègre utilise la main gauche fermée en plaçant une cartouche dans chacun des intervalles des doigts.

Au combat, il est difficile de maintenir la discipline du feu autant que cela serait désirable. Aussi doit-on chercher à pallier cet inconvénient, par exemple, en ne donnant aux hommes que dix, vingt ou trente cartouches, selon les circonstances, et en plaçant le restant des munitions par paquets, dans des parties improvisées de l'équipement où elles ne peuvent être prises que successivement, ou encore en les confiant à des gradés ou à des prétoriens, dont on s'entoure volontiers en Afrique lorsqu'on ne commande pas une troupe exactement disciplinée.

Des exercices de ce genre doivent être faits très fréquemment à l'aide de cartouches à blanc, afin que le procédé n'étonne pas le soldat lorsque surviendra la réalité.

Après une instruction complète aux commandements, on répète les mouvements aux signaux du clairon, puis on fait exécuter aux signes de la main les mouvements principaux préliminaires du combat jusqu'à l'ouverture du feu. Tous ces exercices se pratiquent en tout terrain, dans les hautes herbes et dans les bois; on les complique d'embarquements et de débarquements en pirogues, canots, steamers, etc.

Entre autres exercices d'application, l'instructeur blanc initiera sa troupe aux attaques par surprise faites dans l'obscurité, un peu avant le jour. A cet effet, il fera exécuter une marche d'approche rapide avec l'attaque complète d'une position dans le peu de temps que dure une aurore tropicale.

Le service de garnison est naturellement très écourté.

Pour le service en campagne, il y a lieu de s'occuper particulièrement des devoirs des sentinelles, en tenant compte de ce fait que le noir est enclin à tirer à la moindre alerte

« Pour contrôler l'exécution du service, j'ai souvent eu recours, »
» quand il n'y avait pas à craindre de laisser découvrir l'emplacement du camp, à un appel successif des divers postes. On »
» les numérote 1, 2, 3, etc. Le n° 1 (les meilleurs hommes) crie »
» toutes les dix minutes ou bien à volonté : un ; le 2°, le 3°, etc., »
» répondent chacun à son tour de numéro, et lorsque le dernier »
» a répondu, le n° 1 termine en criant : complet ou fini. » (Von Wissmann.)

Si le poste ne comporte qu'une sentinelle, on lui prescrit de frapper sur un objet sonore (une marmite, par exemple) un nombre déterminé de fois pendant la nuit.

Le service des patrouilles ne sera fait que par les hommes les plus intelligents.

Pour le service des bouches à feu, on choisira un certain nombre d'hommes auxquels on donnera cette instruction spéciale dans la mesure voulue pour qu'ils rendent des services suffisants. Pour le pointage, on ne devra se fier qu'au cadre blanc.

On ne peut trop insister sur la nécessité de faire montre de la plus grande patience pendant l'instruction. Les blancs ne doivent pas oublier que c'est le plus souvent à leur connaissance imparfaite de la langue indigène qu'il faut attribuer les erreurs qui se commettent.

XXXIX

Règlement de discipline (1).

A

Punitions et peines disciplinaires militaires.

ARTICLE PREMIER. — Le gouverneur général a la haute direction des services militaires.

ART. 2. — Sont soumis aux règles de la discipline militaire :

(1) *Recueil administratif*, pp. 86 et suivants.

les agents de l'État désignés par le gouverneur général pour être attachés au service de la force publique, ainsi que les agents participant temporairement à une action de guerre ou à une expédition, depuis le moment où ils ont été requis, jusqu'au moment où le chef d'expédition leur annonce que la réquisition a cessé son effet.

ART. 3. — La hiérarchie militaire des agents est déterminée par le gouverneur général.

ART. 4. — La subordination doit avoir lieu rigoureusement de grade à grade *acquis dans l'État*.

Elle est aussi exigée à l'ancienneté, à grade égal, en tout ce qui concerne le service et l'ordre public.

(Les articles 2, 3 et 4 doivent être interprétés conformément : 1° aux décrets du 5 août et du 17 novembre 1888, relatifs à la force publique; 2° au décret relatif à l'ordre de préséance, en date du 6 octobre 1888.)

ART. 5. — Elle doit encore avoir lieu, quelle que soit l'ancienneté, envers l'officier de la force publique ou le fonctionnaire de l'État nommé par le gouverneur général pour exercer un commandement spécial ou pour passer une inspection déterminée.

B

ART. 6. — Les punitions militaires sont les suivantes :

a) Les arrêts provisoires dans un local déterminé;

b) Les arrêts, avec ou sans accès, dans un local déterminé, avec ou sans factionnaire, pour trente jours au maximum. (Dans les stations éloignées, cette durée peut être prolongée jusqu'au retour du courrier de Boma.)

Les arrêts sans accès entraînent la suspension des fonctions militaires.

ART. 7. — Tout militaire supérieur en grade ou en ancienneté a le droit d'infliger à son inférieur les arrêts provisoires, sauf à devoir en rendre compte immédiatement au commissaire de district, au chef d'expédition ou au commandant de la force publique, en observant la voie hiérarchique. L'inférieur est tenu de s'y rendre immédiatement. En cas de murmure ou de refus, le supérieur peut ordonner son arrestation.

ART. 8. — Les arrêts provisoires doivent être confirmés par le chef hiérarchique de celui qui les a infligés.

ART. 9. — Les commissaires de district, les chefs d'expédition, les commandants de compagnie et les commandants de camps d'instruction, chacun dans les limites de sa compétence, ont le droit de prononcer, après avoir entendu l'inculpé, la peine des arrêts.

ART. 10. — Les peines disciplinaires militaires sont :

a) Le blâme par écrit ;

b) La retenue de traitement ou de salaire, pour un mois au maximum ;

c) La suppression des fonctions, avec ou sans prison, pour un terme maximum de trois mois, entraînant celles des appointements et rémunérations de tout genre ;

d) La révocation et le renvoi, entraînant la perte de la moitié du traitement ou salaire, pendant la dernière année passée au service de l'État, ainsi que celle du bénéfice d'être rapatrié aux frais de l'État.

ART. 11. — L'action disciplinaire est exercée pour les militaires :

1° Par les commissaires de district ;

2° Par les chefs d'expédition ;

3° Par le commandant de la force publique ;

4° Par les commandants de camps d'instruction.

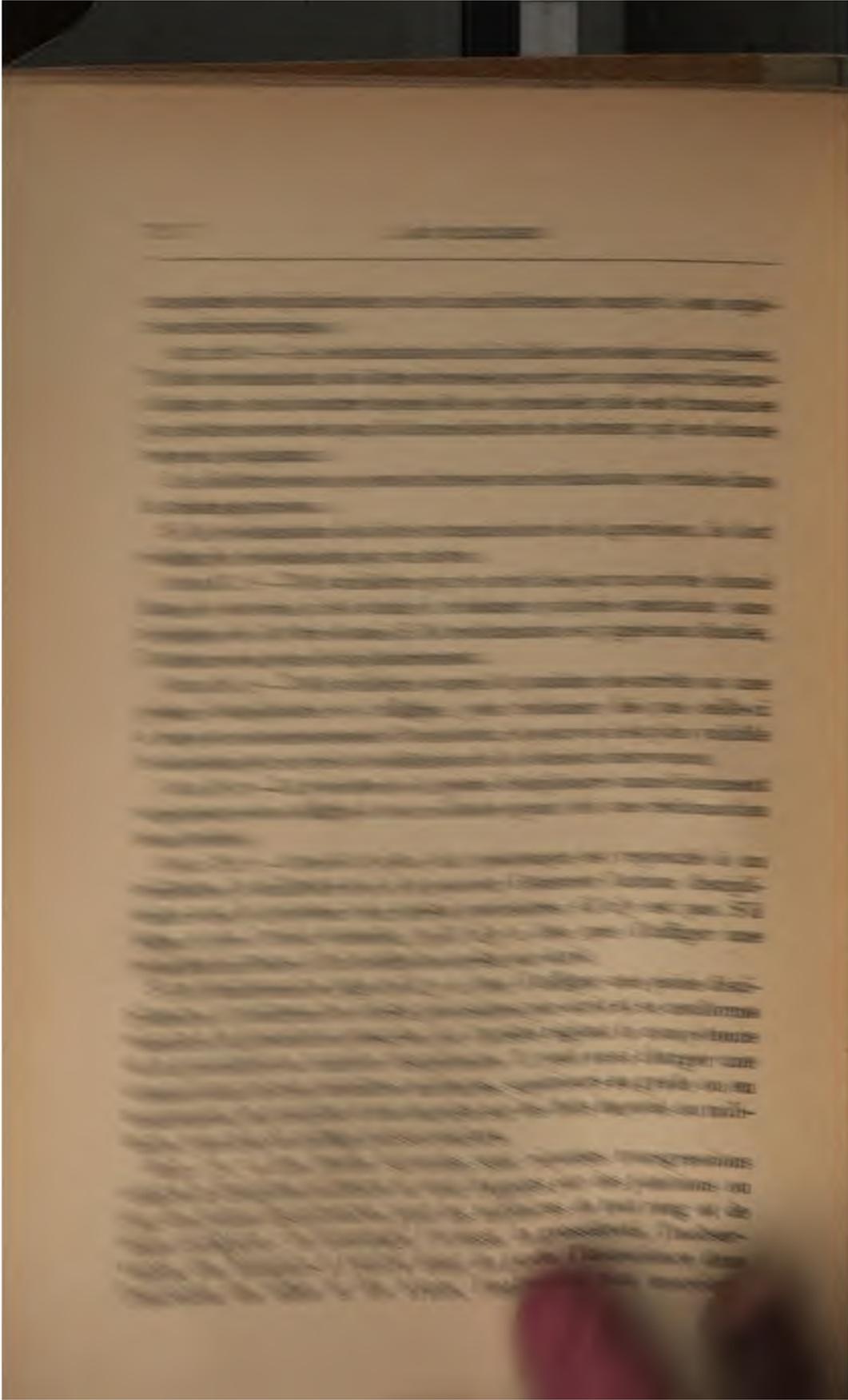
ART. 12. — Les commissaires de district, les chefs d'expédition, le commandant de la force publique et les commandants de camps d'instruction ont le droit de prononcer les peines disciplinaires des deux premiers degrés (litt. *a* et *b*).

La suspension des fonctions sans prison, tout en étant immédiatement exécutoire, devra être confirmée par le gouverneur général. Les militaires précités peuvent proposer au gouverneur général la suspension des fonctions avec prison, ainsi que la révocation et le renvoi des militaires placés sous leurs ordres.

ART. 13. — Les commissaires de district, les chefs d'expédition, le commandant de la force publique et les commandants de camps d'instruction sont soumis à l'action disciplinaire du gouverneur général, lequel peut déléguer ses pouvoirs à un fonctionnaire délégué à cette fin.

ART. 14. — L'action disciplinaire est indépendante de l'action publique pour la répression des infractions aux lois de l'Etat.

ART. 15. — Le supérieur qui a infligé une punition militaire ou



l'insouciance et le mauvais vouloir dans l'accomplissement des devoirs, le retard aux appels et aux rassemblements, le manquement aux appels, l'absence irrégulière de la garnison, du camp ou du cantonnement, la querelle, la dispute, l'inobservance des consignes, la maraude, l'ivresse étant en service, l'emploi des armes sans ordre, les réclamations faites par plusieurs.

C

Règlement de discipline pour les soldats et les miliciens indigènes ou mercenaires et pour toutes les catégories de travailleurs, placés par le gouverneur général sous l'application du règlement de discipline militaire.

ART. 22. — Les soldats et miliciens indigènes ou mercenaires et toutes les catégories de travailleurs, placés par le gouverneur général sous l'application des règles de la discipline militaire, sont soumis au présent règlement de discipline militaire.

ART. 23. — Les punitions militaires pour réprimer les transgressions contre la discipline sont :

- a) Les arrêts provisoires, avec ou sans moyens de contrainte;
- b) La retenue de solde d'un jour à six mois;
- c) Les fers ou la chaîne avec travail de huit jours à six mois;
- d) Le fouet de douze coups à cent coups appliqués au bas des reins.

Il ne pourra être appliqué à un délinquant plus de cinquante coups de fouet le même jour. L'application du fouet sera interrompue immédiatement, quel que soit le nombre de coups appliqués, du moment où une plaie aurait été produite ou que la syncope serait survenue ;

- e) La rétrogradation avec suppression du supplément de solde ;
- f) La dégradation.

ART. 24. — Tout supérieur en grade ou en ancienneté a le droit d'infliger à son inférieur les arrêts provisoires, conformément aux articles 7 et 8.

ART. 25. — Les punitions militaires citées aux littéras *a, b, c, d* et *e*, peuvent être prononcées par les commissaires de district, les chefs d'expédition, le commandement de la force publique et les commandants de camp d'instruction.

... peut infliger les punitions
... et les grades ne peuvent être
... Les miliciens ne
... au littéra *b* (retenue de
... gouverneur général.
... être prononcée par le gouver-
... 14, 16, 17, 18 et 19 sont appli-
... catégorie.

XI.

Conseils de guerre.

... la première partie du présent volume :
... les dispositions relatives aux conseils de

... que les membres du conseil se pénètrent des instruc-
... (Voir *Recueil administratif*, instruction n° 83.)
... point entraînerait de graves consé-

... qu'il faut s'efforcer de relever le prestige de la justice en
... un certain cérémonial.

... Les membres du conseil devront toujours s'y présenter en tenue
... correcte.

... un détachement de la force publique sera présent :
... à l'entrée des membres du conseil.

... Le président s'assied au centre, ayant à sa droite l'officier du
... et à sa gauche le greffier. Il déclare l'audience
... et fait amener le prévenu, qui est placé entre deux soldats
... armés.

... Le défenseur se tient derrière le prévenu.

... L'audience déclarée suspendue ou terminée par le président, le
... conseil se retire et il lui est rendu les mêmes honneurs qu'à son
... entrée.

XLI

Éducation militaire.

... Le dressage mécanique du soldat, obtenu par l'instruction, est
... pour lui donner le dévouement, la fidélité à ses chefs,

le calme et le sang-froid dans le danger. Ces vertus militaires procèdent de la confiance absolue accordée au commandement et cette confiance naît d'une saine éducation, dans laquelle la part la plus grande revient au perpétuel exemple des cadres blancs.

Prêcher d'exemple, c'est partout le système le plus riche en résultats, mais surtout en Afrique, où les chefs sont un spectacle continu pour leurs hommes et où le soldat nègre n'attache guère d'importance aux recommandations qu'il ne voit pas pratiquer par les blancs.

Jamais un soupçon ne devra pouvoir atteindre la bravoure et la fermeté d'un Européen.

Les expressions « devoir », « abnégation », doivent être pour lui plus que des mots : ce doivent être des sentiments sincères et agissants.

Le cadre européen obéira avec la même déférence et la même ponctualité que celles exigées des soldats ; il s'abstiendra rigoureusement de toute observation en service.

Les cadres méditeront avec fruit cet extrait d'une lettre du général Skobelev au colonel Kouropatkine : « Faites taire tout le monde. » Je ferai fusiller un des bavards, s'il le faut, quel que soit son grade. Les plus grandes batailles ont été perdues pour avoir permis le bavardage... » (*Asie*, 1881.)

Pour les blancs, les plus graves défauts, après l'ivrognerie, seraient le manque de tenue et l'intempérance de langage : ils devraient être réprimés avec la plus grande rigueur.

Le blanc rachète aisément aux yeux du noir ce que les exigences de la discipline peuvent avoir de sévère, en prouvant en toutes circonstances l'intérêt qu'il porte au bien-être de ses hommes, en recevant leurs demandes avec bienveillance, en se montrant « chef de famille » dans la mesure du possible.

« L'éducation morale et l'instruction sur les devoirs du soldat ne seront confiées qu'à ceux qui connaissent à fond le caractère du nègre : autant que possible, elles seront faites par des officiers.

» Le nègre ne comprend la fidélité qu'au sens d'esclavage, ou, au moins, d'une façon plus patriarcale que l'Européen. Il se dit l'esclave de son sultan ou de son chef, ou bien aussi son fils, suivant que l'une ou l'autre forme de gouvernement est en usage dans sa tribu.

» Il ne possède pas notre conception élevée et morale de la

... d'un sentiment profond,

... il n'est pas rancunier; il ne se venge jamais; il ne compte sur la reconnaissance de son ennemi. D'un autre côté, il n'est pas méprisant; il ne se vante pas de la bien et le mal qu'on lui a fait.

... en moins à l'Européen, car il est persuadé que celui-ci est un être supérieur. On devra donc lui faire une obéissance qui ne dégénère en une crainte militaire.

... en parlant des offenses envers les Européens, le nègre n'a pas naturellement le sentiment de l'honneur développé que notre soldat, et c'est pour cela que les distinctions à faire n'ont pas encore la même importance à ses yeux.

« Mais du moment où l'on aura fait des distinctions dans les degrés de l'offense, son sentiment très vif de la justice exige qu'on y persiste et qu'on y tienne rigoureusement. La mutinerie sera toujours punie de la façon la plus sévère, le plus souvent de la peine capitale.

« Il est difficile de porter un jugement sur l'entrain du nègre à se plier aux nécessités du service, car toutes les misères qui accablent l'Européen en campagne ne sont qu'un jeu pour lui.

« Indubitablement, il possède une énergie qu'on parvient le mieux à exalter et à soutenir en faisant des comparaisons avec des hommes d'une autre tribu, qui sont capables de plus grands efforts, ou bien à l'aide des bouffons qui se rencontrent dans toute troupe, ou par l'exécution de chants de sa tribu.

« La vaillance est le côté le plus faible du nègre, surtout la vaillance raisonnée, calme, persévérante. Il se laisse parfois entraîner, enflammer jusqu'à accomplir un acte de bravoure, je dirai même d'une « vaillance sauvage » comme les Zoulous l'ont souvent prouvé.

« Mais le vrai courage, qui comporte toujours une si grande proportion d'empire sur soi-même, lui fait défaut; on le remarque surtout dans les combats en retraite (2).

(1) Cette dernière appréciation nous paraît bien absolue.

(2) C'est encore là une appréciation à laquelle nous ne pouvons nous rallier complètement.

« Les éloges, les insignes honorifiques, l'instruction, les promotions, sont les meilleurs moyens d'exalter son énergie.

« L'Africain de l'Est a plus d'esprit de conduite que celui de l'Ouest; c'est là sans doute un résultat de l'influence du mahométisme. L'ivrognerie, les excès de toute nature, la malpropreté, la cruauté envers les hommes et les animaux sont de grands forfaits aux yeux du bon musulman, et une bonne partie de ces préceptes est restée en honneur, même chez les moins stricts zélateurs de cette religion, tels que les tribus Bantous. On peut bien dire que, sous certains rapports, la religion de Mahomet est la plus militaire de toutes, car dans une armée elle concourt d'une façon extraordinaire à maintenir le soldat dans la main de ses chefs. Ainsi, la conduite des Somalis sous ce rapport est, dans la défense, de loin la meilleure; or, ce sont les plus fervents musulmans; celle des Suahilis est la plus mauvaise, et ce sont des mahométans d'une piété relâchée.

« Le nègre possède à un haut degré l'esprit de camaraderie. Celui-ci se manifeste plutôt comme solidarité dans la tribu. Aussi lorsque, dans le but d'exciter l'amour-propre, on compare les services rendus par des individus appartenant à des tribus différentes, il ne faut le faire que dans une certaine mesure, de crainte de nuire à la bonne camaraderie. Il est bon de séparer toujours dans des compagnies ou dans des pelotons distincts les hommes des tribus différentes : Soudanais, Somalis, Haoussas, Zoulous, Suahilis, etc.

« L'officier doit être persuadé cependant que la bonne camaraderie, si apparente chez le nègre, repose en grande partie sur la crainte du mauvais œil, des mauvais sorts et des maléfices. La croyance en cette puissance occulte de l'homme sur l'homme fait régner sur toute l'Afrique une appréhension anxieuse d'approcher de trop près un membre de la même tribu, de peur de lui porter malheur. Si la cause est en elle-même puérile, l'effet produit n'en est pas moins utile, car sans cela il s'élèverait une suite ininterrompue de désordres et de luttes qui seraient un sérieux obstacle au développement de la race.

« Je n'ai jamais vu de rixes chez des peuplades plus ou moins indépendantes, et jamais je n'ai vu un nègre libre lever sur un autre la main, son bâton ou son arme, soit dans la chaleur de la discussion, soit poussé par la colère.

Tous les différends sont réglés par le chef ou le sorcier au moyen

d'une sentence arbitrale, ou de l'épreuve du poison (1) mentionnée par tous les voyageurs. Il s'ensuit que le devoir des chefs européens est d'asseoir la camaraderie sur des bases plus nobles et d'écartier la crainte des maléfices, etc., ainsi que la solution des différends par l'absorption de poisons et autres usages similaires.

« Avant tout, le bon exemple, les éloges, les récompenses; ensuite, l'instruction; moins souvent ou au moins pas trop souvent, les admonestations; enfin, comme répression, de justes, mais sérieuses punitions; tels seront les meilleurs moyens d'amener les nègres à bien remplir leurs devoirs.

« VON WISSMANN. »

A ces excellents conseils de l'auteur allemand, nous ajouterons que les manifestations extérieures, les faits tangibles frappent bien davantage les noirs que les discours les mieux composés. Les faits agissent puissamment sur leur esprit et ils en gardent le souvenir. Aussi, dans cet ordre d'idées, convient-il de créer des traditions et de fêter par de brèves allocutions, par des réjouissances, par des distributions extraordinaires et par des revues, la fête du Roi-Souverain, les anniversaires glorieux, la date commémorative de la fondation de l'État, etc., etc.

Il est extrêmement avantageux d'obtenir que les hommes restent longtemps sous les armes, car le sentiment du devoir s'acquiert à l'école des choses militaires et il est notoire que les punitions sont d'autant plus rares que l'ancienneté de service augmente sous de bons cadres.

Il faut aussi s'efforcer de conserver aux soldats le cadre qui les a instruits. C'est ainsi surtout que l'on pourra compter sur leur confiance et leur fidélité.

Les résultats seront meilleurs encore si l'on a pu pratiquer l'instruction militaire sur des indigènes soumis dès leur jeunesse à l'influence bienfaitrice d'hommes de bon ton et de sens moral. Aussi, les colonies d'enfants promettent-elles, dans l'avenir, la formation d'excellents cadres inférieurs.

*
*
*

(1) Le code pénal de l'État du Congo frappe des peines les plus sévères les auteurs de l'épreuve du poison.

L'application des punitions énumérées dans le règlement de discipline exige quelques commentaires.

Un débutant se trouvera rarement dans le cas de devoir prononcer une punition grave. Mais si cela se présentait, nous lui recommandons de faire une véritable palabre par devant un ou plusieurs gradés de la nationalité du délinquant, en leur laissant souvent la parole, de ne prononcer la punition que lorsqu'il aura l'appui moral des gradés et, si possible, l'aveu du délinquant. Car, se dérober, tromper, mentir, nier, par des moyens inimaginables, pour se soustraire à l'évidence d'un fait, sont choses permises dans la morale du noir. Mais, une fois le fait établi, le négre coupable et convaincu n'agit pas par atténuation et s'incline devant la sentence, si dure soit-elle. Il n'en gardera aucune rancune; mais il y a place dans son cœur pour une invincible haine lorsqu'il a été la victime d'une injustice.

Ces palabres permettent d'approfondir ce que sont chez le noir les notions, si différentes de notre conception européenne, auxquelles correspondent les mots : délit, coupable, innocent, etc.

Dans la suite, avec un peu d'habitude, on prendra plus d'indépendance. Lorsque certains délits seront nettement caractérisés, il sera désirable que la répression suive de près la faute, surtout s'il s'agit d'une peine corporelle. Dans ce dernier cas, ce sera en présence d'un gradé et par la main d'un ancien soldat *de la tribu du coupable* que l'on fera infliger le châtiment; sinon, celui-ci aurait un caractère déshonorant.

S'il n'y a pas d'inconvénient à différer quelque peu l'application de la peine, on mettra l'homme en arrestation et il subira le châtiment au premier appel général, devant la troupe assemblée, à laquelle on fera connaître le motif de la punition.

Les peines corporelles doivent être appliquées avec beaucoup de discernement et seulement pour des fautes telles que maraude, indiscipline, sommeil en faction, ivresse en service, etc., jamais pour des maladresses pendant les exercices.

Les corvées supplémentaires sont efficaces. Le séjour continu à la salle de police n'est qu'un agréable repos pour la plupart des noirs, aussi cette punition n'a-t-elle qu'un caractère provisoire et les fers eux-mêmes ne sont-ils employés que pour mettre un homme hors d'état de nuire ou de fuir.

Quelques théories données sous forme de maximes doivent ensei-

gner aux soldats les préceptes de la discipline. Le noir se redit souvent à lui-même une phrase courte qu'il a entendu répéter par son chef et finit même par l'introduire dans ses chants. En disant souvent à un homme, dans sa langue : Si tu quittes ta place de sentinelle, tu seras fusillé..... Si tu dérobes les vivres de ton ami, tu auras vingt coups de bâton....., etc., on peut être assuré que le règlement de discipline deviendra la mélodie du travail.

C

Procédés de guerre

XLII

Service des renseignements.

Se renseigner est tout différent de se garder. Pour se garder en connaissance de cause, il faut être renseigné. Faute de renseignements, il y aurait donc manque absolu de sécurité pour une troupe, ou emploi abusif des forces pour le service de sûreté.

A partir du moment où un Européen a résolu de se rendre en Afrique, il doit commencer le service des renseignements par l'étude attentive des ouvrages sérieux ayant rapport à son futur emploi ou à la région où il se rendra.

Aussitôt débarqué, il faut que rien ne lui échappe et sans cesse il doit observer, à l'effet de se former une opinion personnelle en toutes choses.

L'expérience des anciens peut et doit lui servir de guide, mais il ne doit pas s'endormir sur les dictons et les idées préconçues, car l'Afrique est une terre de vie éminemment intensive et les transformations s'y succèdent avec une telle rapidité que ce qui était dogme hier, ne l'est plus aujourd'hui.

En ce moment, dans une grande partie du Congo, en une ou deux années, se passent des événements qui ont mis un demi-siècle et plus à se dérouler chez nous. Peut-on admettre que le cerveau d'un noir puisse, en une ou deux années, être impressionné comme le furent successivement et sans secousse les cerveaux de nos grands-parents, de nos parents et de nos contemporains? Le noir pourrait-il vivre cérébralement en un an ce que nous vivons en cinquante ans? Evidemment non.

Aussi le débutant ne doit-il jamais s'étonner des résolutions bizarres, cruelles, fantasques et irraisonnées en apparence qu'il verra prendre par les noirs sur lesquels il n'a pas encore d'action.

Nous avons dit ailleurs que ces commentaires s'adressent au fonctionnaire ou à l'officier de la force publique, soucieux d'éviter de

ces conflits dont trop souvent la responsabilité peut être imputée à une civilisation de serre extravagamment chaude imposée sans mesure. Nous ne nous adressons pas aux dilettanti de prouesses coloniales qui veulent en vingt-quatre heures former le noir à leur image, cherchent le conflit quand même et ne rêvent, au grand dam de l'État et au mépris de toute humanité, que plaies et bosses.

En attendant qu'un courant de confiance existe entre les noirs et le blanc, ce dernier devra leur témoigner beaucoup d'indulgence et de bienveillance, car l'esprit de leurs coutumes échappe à un premier examen.

Mais la règle, pour le blanc, doit être de se tenir toujours en garde même au milieu de populations et de serviteurs les plus soumis. Toute agglomération de noirs doit être envisagée à la manière d'un explosif instable.

Pour pressentir l'approche de ces explosions spontanées et déconcertantes, il faut une grande expérience et une activité incessante. Il faut vivre, à la mode patriarcale, aussi près des noirs de son entourage que le permet la discipline ; il faut étudier de près, à toute heure, par soi-même ou par des relations ininterrompues et sans défaillance, la situation des milieux indigènes ; faute d'agir ainsi, faute de conserver ce contact absolu, on est toujours exposé à des surprises politiques ou militaires.

Avant de rechercher comment on peut établir ce contact, n'omettons pas de dire que, malgré toutes les précautions prises à cet égard, des événements ayant échappé à toute prévision peuvent surgir. Mais dans leur isolement, ils ne sauraient constituer qu'un incident ou un accident et non pas un véritable malheur.

La prise du contact entre le fonctionnaire et les noirs nécessite avant tout la connaissance de la langue. A défaut de cette connaissance, on emploiera des interprètes. Mais il n'est pas toujours prudent, dans les réunions officielles, de parler délibérément sans interprète, quelle que soit la connaissance que l'on ait de la langue. Ce sera généralement, au contraire, une habileté que d'utiliser un interprète pour instaurer une sorte de contrôle sur la palabre en même temps que l'on observe les échanges de signes des indigènes ainsi que leurs physionomies.

Pour faciliter la prise de contact, la confiance réciproque est indispensable. Pour être acquise à l'Européen, elle exige de sa part la connaissance des coutumes, un respect absolu de la parole

donnée, la démonstration de la puissance, l'absence de colère et une grande dignité personnelle.

La connaissance de la langue et la conquête de la confiance demandent du temps, de l'application et du tact. Encore suffit-il d'une maladresse pour la faire perdre.

Même autour d'un petit poste, l'étendue du contact à établir ne permet que rarement au chef de l'entretenir de sa personne sur tout le territoire relevant de son commandement.

Alors, en dehors de ses voyages périodiques et de ses entretiens ordinaires avec les noirs, le chef devra constamment employer des émissaires dans les villages importants ou auprès des individus marquants, et il aura soin d'adjoindre à son personnel, en qualité de travailleurs, boys, serviteurs, etc., des gens originaires de ces villages ou relevant de ces notables pour lui servir éventuellement de courriers et de source de renseignements; les femmes surtout sont utiles à ce point de vue. Si, pour une cause quelconque, on ne peut entretenir des émissaires, on saisira tous les prétextes à « ambassade » pour faire observer la population ou les roitelets. Les mariages entre hommes de la station et femmes du pays seront toujours favorisés. On récompensera largement et secrètement un renseignement obtenu confidentiellement au sujet d'un mouvement ou d'une opinion régnant dans la population, lorsqu'il aura été reconnu exact. On attirera les marchés près des stations, mais on aura soin de surveiller son personnel pour éviter qu'il y commette des déprédations. Les femmes et les serviteurs sûrs qui en feront la demande seront autorisés à se rendre aux réjouissances des environs.

La littérature des primitifs consiste surtout en chants explicatifs accompagnant des danses de caractère ou des mouvements d'ensemble rappelant certains faits historiques. Souvent aussi, en travaillant, en pagayant ou en dansant, l'indigène raconte dans ses mélopées les revendications de sa tribu ou de sa famille, la guerre qu'il projette, la manière dont son adversaire la conduit et la méthode qu'il compte employer pour déjouer ses ruses. Il y a là une source d'indications précieuses pour qui comprend et sait observer.

L'organisation de ce service de renseignements peut varier à l'infini dans ses procédés et doit étendre ses ramifications jusque dans la station ou dans le camp même, parmi les groupes des

Les travailleurs et le contingent

Le statut de ce service devient incertain, le rang des priorités contingentes, d'ailleurs, y employer simultanément, sans qu'il s'en tienne compte et sans encombrement de travail. Il y a là un point où peut fonctionner le pari avec les

Le réseau habilement tenu ne pourra se rompre ni à grande catastrophe et c'est le réseau qui peut mener à un désastre. Les opérations non hostiles ou se tenant sur un terrain analogue en créant le réseau de travail ou progressera.

La rupture ou pendant une expédition ou pendant le défaut de renseignements place le réseau. Pour celui qui est habitué à travailler un vide qui ne laisse pas d'être comblé. Il faut, dans ces circonstances, chercher à tout prix à rétablir le

Il faut, pour cela, d'employer comme indigènes, tout aux populations restées amies, les propres subordonnés ayant déjà été

En conséquence, elle ne pourra que rarement être un voisinage, car presque toujours elle n'aura pas manqué alors le faire. Elle sera, lorsque l'occasion s'en présente, cher des populations non hostiles, elle sera, par exemple, l'un d'eux pour transporter et la promesse de mise en liberté de ceux qu'elle emploierait à mettre le blanc en

Les indices permettant de conjecturer l'existence d'indigènes, tels que l'existence des traces de constructions de plantations ou d'habitats de villages, traces de sacrifices, arbres coupés, flagellations

de fétiches, grandes palabres, danses, évacuation des richesses, y compris les femmes, etc., etc.

Enfin, si l'on n'a plus d'autres moyens d'entrer en relations, on aura recours à des ambassades prêtes à se transformer en reconnaissances armées.

Nous n'examinons ici que le cas où l'on se trouve en présence d'une population insaisissable, que l'on n'a pas de raison de punir; lorsqu'on est l'objet d'une attaque, ou que l'on doit infliger un châtiement. le contact s'établit tout naturellement, mais il faut prendre soin d'être en état de le rétablir, après l'action, soit pour savoir ce que devient l'assaillant repoussé, soit pour renouer des relations pacifiques avec le coupable châtié.

XLIII

Marches de guerre.

Dans l'état actuel des choses, les déplacements de la force publique se font presque toujours par la voie de terre en suivant les chemins de caravanes et les sentiers indigènes, ou en se frayant un chemin au travers de la brousse et de la forêt. Nous ne parlerons pas du chemin de fer, dont l'usage est encore bien limité; il convenait simplement de le mentionner. On utilise aussi la voie fluviale, par le moyen des steamers et des pirogues.

Disons tout de suite que le service de sûreté en marche, dont nous reparlerons dans un autre paragraphe, ne fait que garantir dans la mesure du possible les impedimenta; il procure aussi un repos relatif à la majeure partie de la colonne et atténue la portée des surprises tactiques, toujours possibles en Afrique, quelle que soit l'excellence du service des renseignements.

Les indications obtenues par le service des renseignements au sujet du mode de combat de l'adversaire éventuel dans un terrain donné déterminent la formation tactique à adopter, ainsi que le degré de préparation au combat requis pendant le mouvement.

L'idéal pour une formation de marche est un dispositif qui permettrait à chaque instant l'emploi simultané de toutes les armes pour repousser une agression ennemie.

Mais la marche dans cette formation présentera d'énormes difficultés pour passer à travers tous les terrains. Elle exigera un

travail considérable pour les pionniers, sera cause d'immenses fatigues, tiendra constamment l'ensemble de la colonne en éveil et ne permettra de franchir que de courts espaces.

Il est cependant des circonstances, rares il est vrai, où un dispositif de l'espèce s'impose.

Le cas se présentera en territoire ennemi, dans un terrain propre aux surprises et lorsque la méthode de guerre de l'adversaire consiste à surgir brusquement d'un pli de terrain, sur un grand arc de cercle et sans préparation par le feu. Cette méthode est pratiquée en Afrique, notamment par les Soudanais, les Zoulous, les Dahoméens et par quelques tribus du nord-est de l'État du Congo. Les indigènes abordent les colonnes à la façon d'une cavalerie audacieuse et ne donnent presque pas aux attaqués le temps d'agir par le feu, à moins qu'ils n'aient adopté un dispositif particulier. *Or, en Afrique, ce que nous devons surtout éviter, c'est d'arriver au combat corps à corps, car dans celui-ci le nombre, l'agilité et l'audace sont prépondérants et ces facteurs seront rarement de notre côté.*

Exemple : Il s'agit d'exécuter avec 240 soldats (1) et 70 porteurs, une marche de quatre à cinq lieues pour quitter un bivouac et en gagner un autre. On suppose que l'on se trouve en pays hostile ; on sait que les guerriers attaquent en arc de cercle pour aborder leur adversaire en nuées d'assaillants méprisant le feu, et que leurs marches d'approche sont toujours habilement dissimulées jusqu'à 300 ou 400 mètres de la colonne.

La compagnie ne comprenant normalement que 2 officiers, il convient de la former, non en trois pelotons, mais plutôt en cinq sections dont l'une est en quelque sorte hors rang.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, le commandant de la colonne (commissaire de district, etc.) s'occupe de l'ensemble ; il a auprès de lui la section hors rang (1) de la 1^{re} compagnie ; les 2^e et 3^e sections sous un lieutenant formeront la première face, les 4^e et 5^e sections sous le second lieutenant de cette compagnie formeront la face de droite.

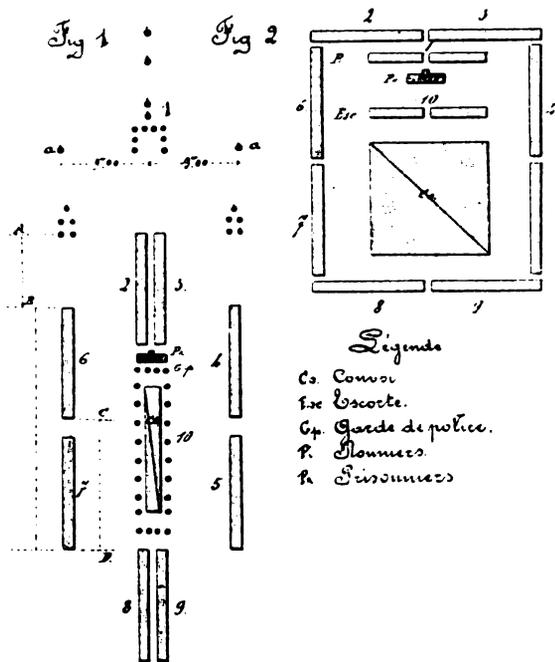
La section hors rang (10) de la 2^e compagnie escortera le convoi et formera la garde de police ; le commandant de la 2^e compagnie s'en occupera.

(1) Deux compagnies de 120 hommes chacune et formées en cinq sections de douze files, convoi de 70 porteurs.

Les 6^e et 7^e sections sous l'un des lieutenants de la 2^e compagnie formeront la face de gauche, et les 8^e et 9^e sections, sous l'autre officier, formeront la face d'arrière.

Une troupe de 24 pionniers est chargée d'ouvrir la marche. Elle forme trois groupes. Le plus fort, composé de 12 hommes, jalonne rapidement et prépare la voie à suivre par la colonne principale marchant en colonne double de route; deux sections (2-3) sont suivies du convoi escorté par 24 porteurs (soldats) de charges de munitions; deux autres sections (8 et 9) ferment la marche.

Des groupes de 6 pionniers ouvrent la marche aux deux colonnes latérales; à cet effet, un homme de chacun de ces groupes (a, a), jalonne la direction en marchant à hauteur des pionniers, du centre et à une distance égale à la moitié du front de la première face du carré. (Fig. 1) (1).



(1) Il est à remarquer que les troupes du sultan Semio marchaient dans un ordre identique. Cet exemple a été suivi par plusieurs officiers belges.

Au commandement : *Formez le carré, marche!* les sections 2 et 3 se déploient rapidement et facilitent aux colonnes latérales l'exécution du mouvement de « serrer sur la tête ».

Les sections 9 et 8 se déploient également et peuvent faire ensuite demi-tour si l'ennemi est proche.

Les gens du convoi se hâtent de serrer. Si l'attaque est soudaine, les sections 4, 5, 6 et 7 se défendent au besoin par des feux sur un rang, face à droite (4-5) et à gauche (6-7). Sinon elles serrent à hauteur des ailes extérieures de la face de tête pour former définitivement le carré (fig. 2), dans lequel le commandant de la colonne tient en réserve les pionniers ralliés et l'escorte réunie, celle-ci portant une réserve de munitions prêtes à être distribuées.

Il y a lieu de remarquer que la distance $A B$, qui sépare les alignements des têtes des colonnes, dépend de la longueur du convoi. En effet, si le convoi ne dépasse pas la longueur $C D$, les têtes des colonnes pourront marcher alignées, la formation du carré sera plus simple et se fera dans un temps minimum. Il va de soi que les sections 7 et 5 doivent couvrir le convoi et que la tête de la colonne 8-9 doit se trouver à hauteur de la queue de ces sections. D'autre part, la longueur du convoi ne peut pas excéder la longueur $B E$.

La marche dans l'ordre que nous venons de décrire est, nous l'avons dit, très lente et très pénible. Dans la brousse et sous bois, une étape de 2 kilomètres est souvent la limite du possible.

Mais, dans bien des circonstances, toujours même lorsque l'ennemi est loin, le dispositif de marche ne requiert pas la présence incessante d'une puissance défensive aussi considérable. On utilisera alors la voie de communication telle qu'elle se présente, ce qui diminuera la fatigue de la troupe et le travail des pionniers. Toutefois, à mesure que le front de marche se restreint jusqu'à la file par un, la colonne s'allonge nécessairement de plus en plus et son aptitude au combat diminue; par contre, on acquiert la faculté de marcher avec un minimum de fatigue et, par conséquent, l'on peut faire de plus grandes étapes.

Nous donnons ci-dessous la marche dans cet ordre, d'après le major von Wissmann.

«]En Afrique, les chemins, les routes de caravanes, les sentiers de village à village, de tribu à tribu sont exclusivement de simples pistes pour piétons, si étroites que seul un homme habitué aux

marches en Afrique peut y avancer sans difficultés. Pendant la saison des pluies, ils deviennent des rigoles d'écoulement et, de ce fait, ils sont tellement ravinés que l'on ne peut y marcher qu'en plaçant exactement un pied devant l'autre. Ce n'est, en général, que sur de très petites étendues de terrain qu'il est possible de marcher en dehors des chemins. Celui qui se figure que l'on peut s'avancer à travers la savane sauvage au moyen de la boussole, n'a aucune idée de l'impraticabilité de la végétation africaine. Ce n'est que lorsqu'on met le feu à celle-ci, chaque année, que les circonstances sont un peu plus favorables, pendant une période de deux à trois mois.

» La marche en colonne par un, la file des porteurs et les nombreux obstacles de la route disloquent à ce point la troupe, que le déploiement en vue du combat nécessite un temps disproportionné à son effectif. La variabilité des distances dans la colonne de marche est telle, la plupart du temps, que même un déploiement sur le côté est rendu difficile et que la liaison, en cas de surprise, est compromise. Une troupe de 1,000 hommes ayant avec elle les bagages nécessaires à une marche de guerre, réduits le plus possible, s'étend, même dans de bonnes conditions, sur une longueur d'environ 5 kilomètres, soit une lieue, et elle a besoin, pour se déployer rapidement en avant, d'au moins 45 minutes, ce qui, vu la grande mobilité de l'ennemi, est un temps fort long.

» La longueur d'une troupe en marche ne s'accroît pas seulement dans le rapport de la force du détachement : les distances nécessitées par les raisons indiquées ci-dessus croissent rapidement avec l'effectif. Ainsi, par exemple, on peut dire que :

100 hommes occupent	250 mètres.
400 — —	1,500 —
600 — —	2,500 —

» La colonne de porteurs se développe encore sur un bien plus grand espace que la colonne des troupes combattantes. Or, même si celles-ci n'ont pas d'artillerie, elles ne peuvent pas se passer de porteurs, car les Européens qui en font partie ont besoin d'un certain confort pour rester aptes à l'action. La tente, le lit avec des couvertures de laine, des costumes et du linge de rechange, des appareils de cuisine et quelques vivres (du café, du sucre et du cognac sont les plus importants), nécessitent de deux à quatre

porteurs par Européen (1). Vient alors la question du ravitaillement en munitions. On ne peut pas charger le soldat, armé du fusil M. 71, de plus de 100 cartouches. Cela est très peu de chose pour un combat sous bois, dans lequel la direction du feu ne reste pas dans la main des chefs, alors que le nègre, plus encore que l'Européen, est porté à tirer vite. Il faut donc qu'on dispose d'une façon certaine d'une réserve de munitions. Un porteur porte de 400 à 500 cartouches, soit donc une réserve pour 5 hommes seulement. Il est difficile de déterminer le juste milieu entre le nombre de cartouches nécessaires et la diminution si désirable de la colonne de porteurs, toujours si encombrante pour une caravane de guerre.

» Ce n'est qu'au détriment de la vitesse de marche (5 kilomètres à l'heure) qu'il est possible de tenir la caravane tant soit peu en ordre serré. On répartit les Européens et les officiers et sous-officiers nègres de telle sorte que les hommes qui sont tenus de se rallier à leur chef au pas de course, ne soient pas fatigués par une course trop longue lorsqu'ils doivent le rejoindre. Donc, après chaque file de 30 à 40 hommes, on placera un chef.

» L'ordre de marche répondant le mieux aux exigences de la sûreté et de la préparation au combat est le suivant :

» En pointe pour le service de sûreté, un sous-officier nègre avec de 4 à 10 hommes qui assurent ce service en avant et latéralement aussi bien que faire se pourra. Leurs sacs seront, autant que possible, confiés à des porteurs. Un guide connaissant bien le chemin, la plupart du temps un naturel du pays, marche avec la pointe et sous la surveillance de celle-ci (si l'on craint qu'il ne s'enfuie, on lui enlève ses armes, etc.) ; si l'on possède un soldat connaissant le pays ou seulement la langue, on le met à la pointe, pour laquelle on choisira des gens éveillés, agiles et débrouillards.

» Un homme de la pointe porte une serpe, un autre une hache, un autre quelques branches vertes qu'il place en travers des sentiers à éviter par les trainards, de façon que les hommes en arrière ne s'écartent pas du bon chemin. Une touffe de gazon ou un trait creusé dans le sol, au travers du chemin, au moyen d'un bâton ou d'un couteau, fait le même office, bien que, soit dit en passant, dans beaucoup de contrées de l'Afrique, les pistes qui ne conduisent que

(1) Ce chiffre, indiqué par von Wissmann, est certainement un minimum.

dans les champs soient indiquées par une entaille faite d'un coup de houe au milieu.

» A cause de la végétation luxuriante, le service de sûreté ne pourra être que très imparfait latéralement au chemin.

» Vient ensuite (après la pointe) l'avant-garde, de la force d'un peloton. En tête de la troupe principale, une mitrailleuse Maxim, qui doit être transportée de façon qu'elle soit prête à faire feu en moins de 30 secondes pour inonder le terrain de projectiles, lorsque ce terrain est occupé par des tireurs cachés, ou pour arrêter une attaque par surprise sur la tête de la caravane, c'est-à-dire pour servir à contenir cette attaque pendant que l'on prend la formation de combat vers l'avant, si lente à exécuter.

» Vient ensuite une partie de la troupe principale, puis le ou les canons à tir rapide qui sont montés et attelés dès que les projectiles tombent sur la tête de la colonne. Jusqu'à ce moment, ces canons sont transportés par des porteurs, deux pour la pièce, deux pour l'affût et deux à quatre pour les munitions et les accessoires. Ces porteurs doivent être des hommes choisis et solides. Ils doivent également être très bien exercés au montage et au démontage de la pièce. Comme le chef d'une mitrailleuse ou d'un canon est toujours un Européen, et que les porteurs sont en même temps les servants, le chef, naturellement un sous-officier, doit être rendu seul responsable de la préparation rapide de la pièce pour le tir, tout au moins aussi longtemps que celle-ci est transportée à bras d'homme. Lors de la déplorable extermination de la caravane Zelewski par les Wahéhés, les canons étaient transportés à dos d'âne et de mulet. Ces animaux, dès le début du combat, furent si terrifiés et excités par le bruit, qu'un montage rapide des pièces devint impossible et que pas une ne parvint à faire feu. »

Faisons remarquer ici que les marches au Congo s'exécutant généralement dans la forêt ou la brousse, les mitrailleuses ou les canons, à moins qu'ils ne soient prêts à tirer aussi vite que les fusils, seront presque toujours des impedimenta qu'il vaudra mieux reléguer au convoi.

« Le reste de la troupe principale suit enfin, et, derrière celle-ci, la colonne de porteurs qui, autant que possible, seront armés, quand
» ce serait avec des fusils se chargeant par la bouche, et

porteurs par Européen (1). Vient alors la question de la réserve de munitions en marche. On ne peut pas charger un fusil M. 71, de plus de 100 cartouches. Cela est impossible pour un combat sous bois, dans lequel la distance est suspendue dans la main des chefs, alors que le tir est souvent la façon certaine d'une réserve de munitions. On doit donc avoir, en 100 à 500 cartouches, soit donc une réserve de munitions de 100 à 500 cartouches, soit donc une réserve de munitions de 100 à 500 cartouches, soit donc une réserve de munitions de 100 à 500 cartouches. Il est difficile de déterminer le point de départ à suivre, de cartouches nécessaires et la distance à parcourir. Il doit y avoir une colonne de porteurs, toujours si encore, soit au repos, soit au combat, soit au repos, soit au combat, soit au repos, soit au combat.

• Ce n'est qu'au détriment de la sécurité que les officiers ont à l'heure qu'il est possible de tenir l'ordre serré. On répartit les Européens et les indigènes de telle sorte que les indigènes ne puissent être leur chef au pas de course, ne soient pas en avance d'une longue lors qu'ils doivent le faire. Si on a 30 à 40 hommes, on place

• L'ordre de marche est déterminé par la sécurité et de la réparation.

• En pointe pour le service de 4 à 10 hommes qui assurent aussi bien que faire sensiblement confiés à des porteurs. La plupart du temps, ils sont sous la surveillance de l'officier enlevé ses armes, et on ne peut ou seulement la faire. On choisira des gens et

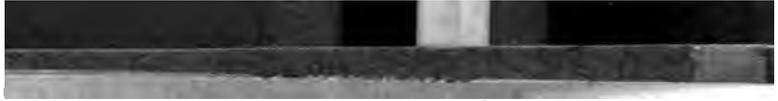
• Un homme en pointe, entre quelques autres, et par le s'écarter par dans le sol, couteau, fait beaucoup

Ici encore nous ferons remarquer que dans les forêts ou la brousse, il serait extrêmement dangereux de marcher l'arme chargée ; avec l'Albini, le temps nécessaire pour glisser une cartouche dans le canon est d'ailleurs insignifiant.

« Aussitôt que les projectiles arrivent ou que l'on perçoit le cri de guerre des indigènes (la plupart du temps, dans l'Afrique orientale, l'imitation du rugissement de l'hyène : un *ui, ui* prolongé), ou bien encore que l'ennemi s'avance pour combattre, chaque homme de la colonne court en avant jusqu'après de son chef, de façon que, grâce à l'ordre de marche indiqué plus haut, en quelques secondes, des groupes de 20 à 30 hommes soient formés et occupent le chemin autour de leur chef. Quand celui-ci n'a pas à combattre avec son groupe ou qu'il a repoussé l'adversaire, il porte sa petite subdivision (comme chez nous en carré) d'un pas tranquille, et éventuellement en lançant des tireurs en avant, jusqu'au chef voisin, s'unit à celui-ci pour former un groupe plus fort, et ainsi de suite jusqu'à l'officier européen le plus proche, qui prend alors le commandement et agit selon les circonstances. Ce qu'il faut donc, c'est opposer à l'ennemi qui fait brusquement irruption, des troupes en aussi grand nombre que possible et faisant front de tous côtés, et ensuite réunir aussi vite que l'on peut les hommes sous la direction d'un chef et, pour le mieux, sous celle d'un officier blanc. »

Il va de soi que, si la troupe est nombreuse, les groupes de 20 à 30 hommes forment d'abord leur compagnie et que celle-ci, réunie, est ensuite portée en avant ou au point où son action sera le plus utile pour seconder les fractions déjà engagées. Vu l'allongement excessif des colonnes, il sera exceptionnel de faire marcher plus de 600 hommes par une même route : les difficultés de ravitaillement à elles seules obligeront à fractionner en deux ou plusieurs colonnes une troupe plus nombreuse, et, en ce qui concerne un combat éventuel, le déploiement, ou plutôt la concentration des forces, sera parfois aussi rapide dans la marche sur deux colonnes un peu voisines que dans la marche sur une même route.

Sous la réserve des observations que nous avons faites, nous ne pouvons que nous rallier à toutes ces indications, mais il faut que les circonstances permettent de marcher en une file aussi étendue. Pour montrer les dangers que l'ordre ci-dessus indique présente



92

6
6
6
6
6

des colonnes : celui
en marchant à la file, une
mètres, une colonne de
mètres, 240 soldats avec

exemple, 9 groupes de
hommes d'escorte, c'est-
à-dire 6 soldats d'escorte.
au pas de course
les hommes pourrait donc

la colonne occuperait une
on trouverait échelonnées
sur le centre nécessiterait
12 minutes.

aucune des mesures de
peut être effectuée par des
600 mètres, au pas de course
vaste mouvement convergent,
serait exécuté en 2 1/2 à
la colonne ne pourra, au début,
être prise en flagrant délit de
successivement fauchées par cette

que les mesures préconisées par un
expérimenté que l'est le major von
suffisantes pour permettre à
face aux méthodes de combat en
des territoires de la sphère
elles suffiront aussi, par analogie,
indépendant. Mais nous ne croyons pas
que ce dispositif de marche permette de
« cas le plus défavorable »
dans les limites de cet État.

consignons-nous, d'après le *dispositif tactique*
recours dans chaque cas particulier, que
dispositif de marche à adopter.

XLIV

Service de sûreté en marche.

Nous avons établi dans un précédent chapitre ce que nous entendons par service des renseignements. Le moment est venu de nous occuper du service de sûreté en marche.

Les données obtenues au sujet de l'ennemi, par le service des renseignements, quelle que soit leur précision, n'ont qu'une valeur d'interprétation, car on doit généralement, sans avoir vu, en déduire ce que l'on ignore. L'ennemi peut d'ailleurs toujours changer ses dispositions de jour à jour et d'heure à heure et, au moment où l'on doit marcher, la situation directement déduite des renseignements, s'est presque toujours modifiée depuis que ceux-ci ont été obtenus.

Ces réflexions, qui sont applicables à une guerre européenne, ont, en Afrique, un poids d'autant plus grand que les renseignements obtenus des indigènes sont fort souvent sujets à caution et que, d'autre part, l'ennemi peu chargé, n'ayant pas d'impedimenta et n'étant pas astreint à garder des communications avec une base, ni même à suivre un chemin tracé, manœuvre en tous sens avec une rapidité bien supérieure à celle de nos troupes, et est toujours en état d'agir par surprise.

On conçoit donc que la colonne elle-même doive chercher à s'éclairer sur les agissements de l'ennemi, afin de parer aux inexactitudes des renseignements recueillis et aux mouvements que l'adversaire aurait exécutés depuis l'origine de ces renseignements.

* * *

Pour être parfait, ce service devrait imaginaiement consister en un fil, invisible pour l'ennemi, reliant le centre de ses mouvements au commandant de la colonne.

Lorsque le service des renseignements a fait complètement défaut, la partie du service de sûreté qui nous occupe en ce moment doit y suppléer en éclairant sur les agissements de l'adversaire dans une zone ayant pour rayon la distance que cet ennemi pourrait franchir en vingt-quatre heures, c'est-à-dire pendant la durée d'une marche et du stationnement qui suit.

On conçoit qu'il est relativement commode de se faire précéder, sur la direction que l'on prend, par une fraction de troupe chargée de constater si l'ennemi a pris position et de reconnaître ses dispositions, mais que rien ne doit être plus difficile, sans nouveaux renseignements, que d'assurer la recherche d'un adversaire en mouvement sur une des nombreuses directions menant à la colonne et autre que celle que l'on suit soi-même.

S'éclairer sur les *agissements défensifs* de l'ennemi n'offrira donc pas, tant s'en faut, les difficultés à surmonter pour s'éclairer sur ses *agissements offensifs*.

* . *

Nous appellerons *groupes francs* les fractions chargées de révéler les agissements de l'ennemi.

En pays complètement hostile et relativement inconnu, en présence d'adversaires nombreux et résolus, lorsqu'on n'a à sa disposition ni *irréguliers* ni *auxiliaires*, on marche en ordre condensé sans *groupes francs* à distance, afin de ne pas s'exposer à se voir enlever des soldats dont le concours et l'appont sont si précieux au moment décisif. Mais on peut constituer un ou plusieurs petits groupes francs qui, évitant les sentiers et s'éloignant peu, se portent en avant par bonds successifs, se laissent rejoindre ou se tiennent en communication de poste en poste, ce qui peut toujours se faire, vu la grande lenteur de marche d'une colonne massée.

Lorsqu'on dispose d'irréguliers, équipés et armés à l'indigène et ayant quelques fusils pouvant servir à donner des signaux, on les emploie en *groupes francs à grande distance* en leur adjoignant deux ou trois hommes sûrs pour la transmission des nouvelles. On a soin de donner à ces *irréguliers* un signe distinctif tenant lieu d'uniforme, tel qu'une calotte, un collier ou un brassard d'étoffe de couleur voyante, pour que la troupe ne puisse les confondre avec l'ennemi. Ces groupes auront une force en rapport avec les dangers à craindre, sinon ils perdraient toute audace. On enverra toujours au moins *un groupe* suivant la direction que l'on projette de suivre. Les *groupes francs* à distance prendront assez d'avance sur la colonne pour assurer la levée du bivouac en toute sécurité. Ils fouilleront au loin en avant les villages et les couverts principaux que traverse le chemin, ils s'empareront des moyens de passage sur

les cours d'eau, ils fouilleront aussi, dans la mesure du possible, les chemins latéraux dans un rayon à fixer. Leurs recherches ont pour objet de prévenir les embuscades et les surprises, de signaler par la mousqueterie un ennemi en force, de récolter des vivres, de prendre, selon l'occasion, des prisonniers ou des otages, de renseigner les modifications dans l'aspect du terrain, la nature et l'étendue des défilés, etc.

Lorsque, dans le pays que l'on traverse, on dispose d'*auxiliaires*, on aura soin de les prévenir qu'ils doivent se pourvoir en tout temps du signe distinctif; on les répand autour de soi en petits groupes qui battent le pays; ils sont responsables des mouvements que fait l'ennemi sur leur territoire ou aux environs.

Les irréguliers et les auxiliaires agissent ainsi à la manière de la cavalerie formant le rideau des armées européennes. En général, ils remplissent bien leur mission; on ne manquera pas de les en récompenser.

Pendant les marches, les auxiliaires alliés, les irréguliers et les groupes francs tirés de la troupe doivent se rabattre, autant que possible, vers la colonne en cas de rencontre avec l'ennemi, ou agir d'après les indications spéciales qui leur ont été données.

Pour découvrir les embuscades de l'ennemi, on a quelquefois fait tirer des salves sur le fourré, avant d'y pénétrer. Ce moyen doit être rejeté : il entraîne à consommer des munitions sans nécessité absolue et il perdrait bientôt toute efficacité : l'ennemi, apprenant à connaître le but de ces salves, ne se laisserait plus déloger. Enfin, on ferait naître continuellement de fausses alarmes dont les inconvenients et le danger sont évidents.

On aura soin de profiter de la rencontre de grands arbres, de termitières ou autres élévations de terrain pour y faire monter un observateur.

Le second résultat à atteindre par le fonctionnement du service de sûreté, c'est d'être en mesure de résister à des coups de main en se gardant des surprises.

Il est clair que la formation de marche déduite de la formation éventuelle de combat dont nous avons déjà parlé, doit porter en elle-même le moyen de résister, dans une certaine mesure, aux coups de main de l'ennemi. Mais la puissance de résistance dans l'ordre de marche ne saurait en aucun cas valoir celle de la formation de combat. — L'écart existant entre la formation de

combat et la *formation de marche* nécessite une garantie, pour permettre le passage du second dispositif au premier; cette garantie sera obtenue par la création autour de la colonne d'une atmosphère de sûreté, laquelle doit être d'autant plus considérable que l'écart précité est lui même plus grand.

Le desideratum serait donc que l'atmosphère de sûreté fût assez étendue pour que l'ennemi ne pût atteindre la colonne avant que le dernier élément de celle-ci eût occupé sa place de combat.

Mais ceci même peut être insuffisant, car il arrivera que la colonne ne puisse, pour une raison quelconque, se former sur un point du terrain qu'elle occupe et que, pour mettre ses armes en jeu contre un assaillant signalé, elle soit obligée de rechercher un emplacement écarté : dans ce cas, il faut donc ajouter, au temps que prendrait la formation sur place, le temps nécessaire pour porter la colonne au point où elle doit combattre, et alors l'atmosphère de sûreté devra avoir un rayon plus considérable encore.

Cette augmentation dépendra essentiellement de la nature du terrain à traverser, laquelle aura dû être signalée par les *groupes francs*.

L'atmosphère de sûreté doit suivre le mouvement de la colonne. La réalisation de cette condition doit permettre à quelques hommes de marcher latéralement à la troupe; elle repose sur la vision, accessoirement aidée de signaux acoustiques.

On ne pourra donc guère obtenir cette garantie d'une façon absolue qu'à l'époque où les hautes herbes sont brûlées, ou dans un pays à grands horizons dénudés. C'est par le moyen de *groupes d'éclaireurs* de tête, de flancs et de queue reliés entre eux par la vue, disposés de façon à voir la colonne ou à communiquer avec elle par des intermédiaires, et pouvant du regard sonder le terrain à la distance requise, que l'on arrivera à donner à la colonne la sûreté nécessaire.

Un terrain permettant l'application de ce mode de service de sûreté se rencontrera rarement. En thèse générale, la surveillance latérale, faute de chemins parallèles, et de champ de vue, est irréalisable, et la surveillance vers l'avant et vers l'arrière est des plus limitées, à moins d'employer de nombreux intermédiaires.

Mais quelles que soient les difficultés du terrain, le groupe d'éclaireurs de tête sera toujours maintenu, car si l'on ne peut se prémunir contre une offensive de l'ennemi, il faut du moins pouvoir être averti de toute mesure défensive prise par lui.

Et, d'ailleurs, dans la direction suivie, on peut être appelé à devoir renverser des obstacles, ouvrir un chemin à la colonne, explorer les abords d'un couvert, d'un cours d'eau, réparer un pont, installer une passerelle, sonder un marais, reconnaître l'ennemi en position, rejeter un parti adverse qui n'exige pas l'emploi de toutes les forces disponibles, etc.; il y a donc lieu de placer, entre les éclaireurs et la colonne, une unité chargée de ces missions, auxquelles les éclaireurs ne pourraient suffire. En raison de l'importance du rôle dévolu à cette unité, il y a lieu de lui donner un chef spécial, porteur d'instructions particulières du commandant de l'expédition. Auprès de cette unité marchent des guides, des hommes connaissant la langue du pays et un certain nombre de pionniers. Cette *avant-garde* règle son mouvement sur celui du gros.

Si l'ennemi ne menace pas en force la colonne, il peut se proposer de la harceler, de lui enlever des trainards ou des retardataires. Après des passages difficiles, il peut y avoir lieu de créer des travaux d'obstruction; dans une marche en retraite, il peut être opportun de rompre les passerelles, de détruire ou de cacher les pirogues; il faut accorder une surveillance particulière aux porteurs, aux trainards; il faut protéger les blessés et les secourir; aussi y a-t-il lieu d'interposer également entre la queue de la colonne et les éclaireurs d'arrière une unité spéciale, une *arrière-garde*, sous un chef particulier. On y adjoint, dans certains cas, un officier de santé, des brancardiers, des hamacs avec porteurs, des pionniers et un clairon.

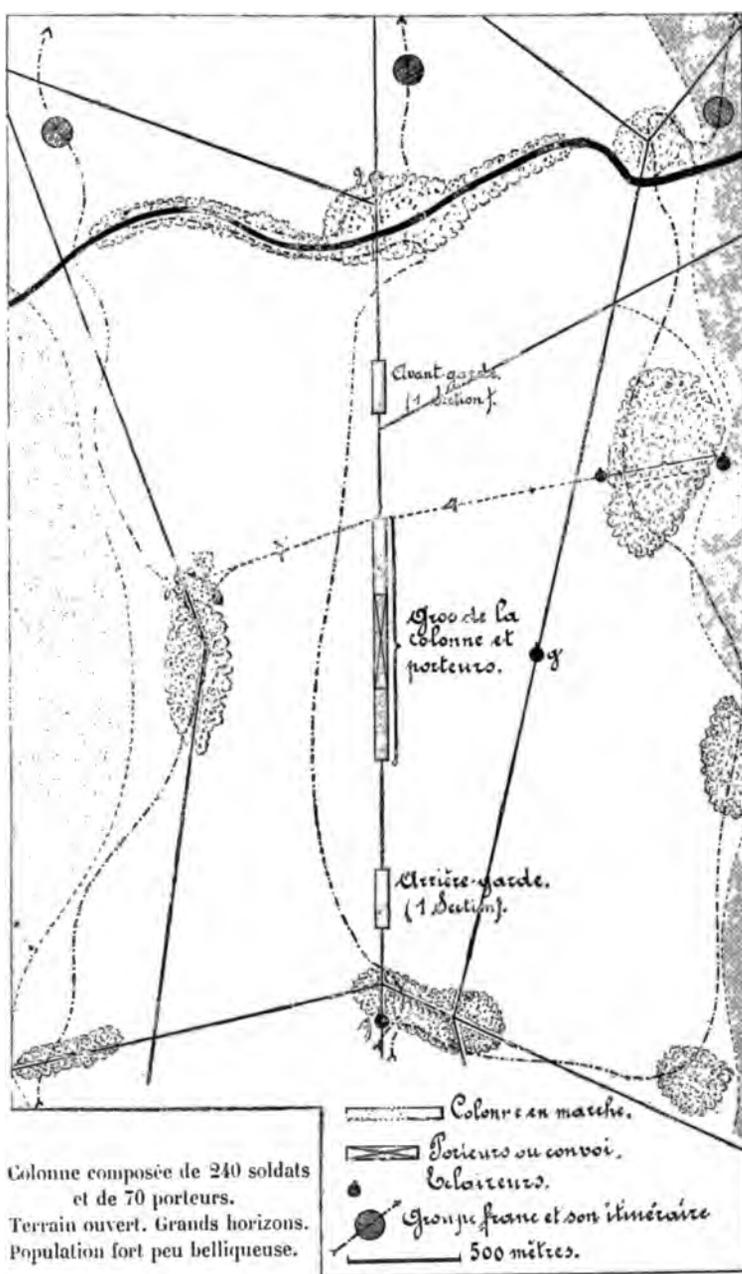
Pour récapituler ce que nous avons dit sur le service de sûreté, appliquons à quelques cas particuliers, indiqués par les dessins ci après, les idées que nous venons d'exposer.

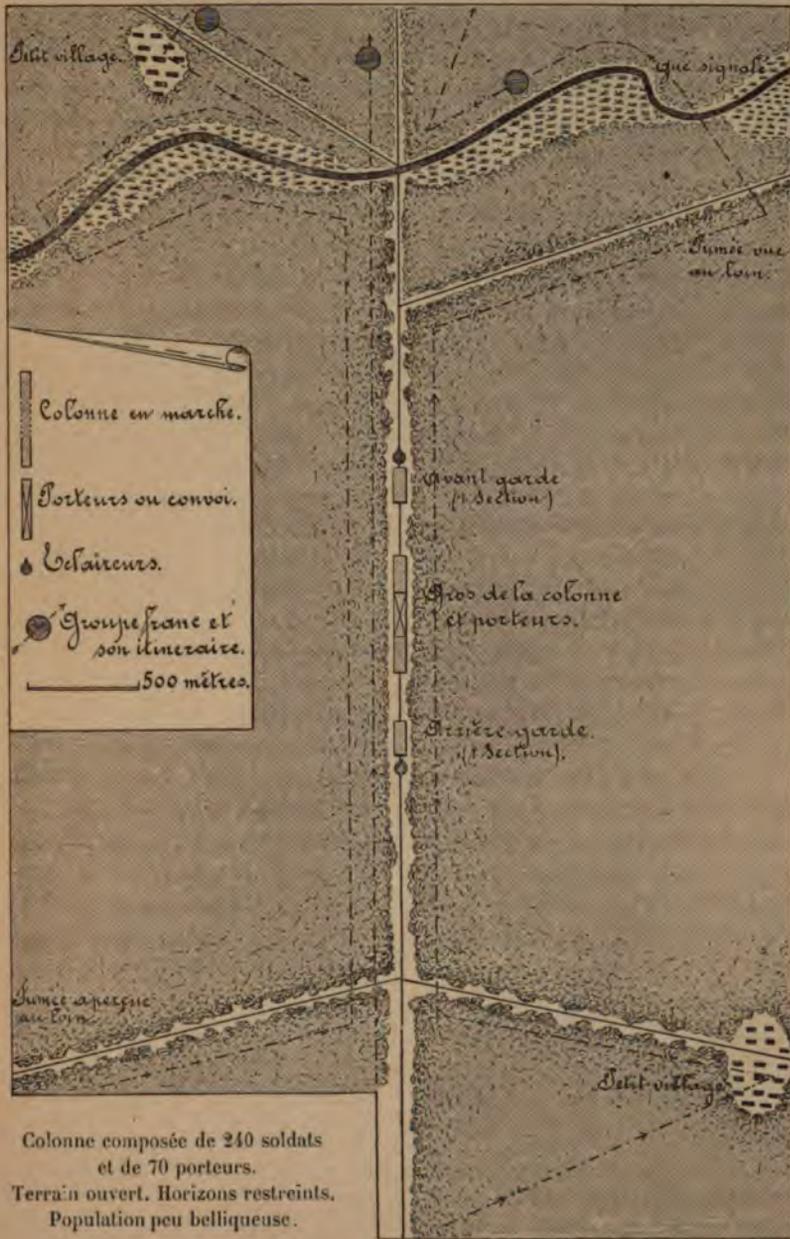
XLV

Stationnements.

Il y a généralement avantage à exécuter tout déplacement, quelle que soit son étendue, dans le moins de temps possible.

Mais il arrive un moment où la marche ne pourrait être prolongée sans compromettre la force physique des êtres vivants et, partant, l'aptitude au combat de la colonne. Le mouvement doit aussi être







interrompu pour assurer la nourriture des hommes et des animaux et pour accorder à tous un repos ou un sommeil réparateur. Il faut donner en temps voulu des soins d'entretien et de réparation aux armes, à l'équipement et au matériel. Exceptionnellement, il faut rallier une colonne allongée, en désordre ou dispersée. Accessoirement, des soins d'hygiène et des secours aux blessés s'imposent, ainsi que l'enterrement des tués. Des arrêts sont motivés par la nécessité d'effectuer certains travaux militaires ou pour l'exécution de reconnaissances. Il va de soi que les combats provoquent des suspensions dans les mouvements en cours ou projetés. Il est aussi nécessaire de pourvoir sur place au renouvellement des vivres et des munitions de la colonne. Enfin, il est des cas où l'on doit songer au service de la *relève* et du *ravitaillement* par l'arrière, — en hommes, animaux, matériel, — ainsi qu'aux *évacuations* — de malades, blessés, prisonniers et prises de guerre.

Normalement, il se présentera donc pendant les marches de simples pauses très courtes, des arrêts plus longs pendant la clarté du jour, enfin, des stationnements quotidiens. Le *stationnement quotidien* est d'une impérieuse nécessité; aussi n'est-ce qu'en présence de circonstances extraordinaires qu'on ne l'observe pas. Les règles à mettre en pratique pour l'assurer renferment celles qui sont applicables à tous les arrêts.

..

L'examen de la question de stationnement se réduit à celui des termes suivants :

Pour les êtres vivants : nourriture, — repos, — hygiène;

Pour le matériel : réparations et travaux, — ravitaillements, — évacuations.

Le tout est dominé par cette pensée implicitement contenue dans *repos*, mais que son importance nous invite à traiter séparément :

Sûreté :

NOURRITURE, REPOS, HYGIÈNE. — Rencontrer en un point toutes les conditions désirables pour l'établissement d'un bon bivouac est un idéal bien rarement réalisable en Europe; à plus forte raison en sera-t-il ainsi en Afrique, et les difficultés croîtront rapidement avec l'augmentation des effectifs. Tout ce que nous allons exiger ne peut être simultanément obtenu; mais, eu égard à la situation générale, l'un ou l'autre de ces termes : nourriture, repos, sûreté, etc., aura

une importance capitale ; il appartient au *chef* de colonne de le discerner.

Pour assurer à l'arrivée à l'étape la nourriture du personnel, il faut l'eau, le feu, les vivres et le matériel de cuisine.

La proximité d'une eau potable est donc essentielle. Aussitôt le point d'eau reconnu, on fera, s'il appartient à une eau courante, interdire tout accès en amont ; on y préposera un agent de distribution si l'accès en est difficile ou l'eau peu abondante (1). Pour une colonne importante, arrêtée au loin des rivières, les points d'eau devront parfois être recherchés par des sondages, exécutés au moyen du matériel de puits tubulaires de campagne, et transformés ensuite en prises d'eau.

Le bois à brûler ne viendra que rarement à manquer pour une petite colonne, mais fera parfois défaut pour un effectif considérable. On peut recommander aux hommes, ou à une fraction marchant entre la colonne et l'arrière-garde, de ramasser les branches mortes dans la deuxième partie de l'étape, ou d'exécuter la corvée du bois. Le matériel des compagnies doit comprendre des haches et des scies à main pour le débitage des grosses pièces.

Le feu peut être obtenu au moyen d'allumettes, de briquets, de procédés indigènes, ou bien encore au moyen d'un tison incandescent prélevé sur le précédent bivouac et transporté dans un vase par un porteur qui sera muni, en outre, d'amadou indigène.

Nous avons parlé ailleurs des ustensiles de cuisine. En ce qui concerne les vivres, il faut surtout songer au repas à faire à l'étape. Pour qu'une expédition puisse marcher vite, il faut que chaque homme ait sur lui au moins deux ou trois jours de vivres certainement réapprovisionnés. Lorsque l'itinéraire est long et que l'on n'est pas sûr de trouver des vivres en chemin ou de pouvoir en faire venir de l'arrière, on fait distribuer aux hommes tout ce qu'ils peuvent porter, en rations, en sus de l'armement et de l'équipement, mais alors on apportera à la conservation des rations une attention d'autant plus soutenue que l'effectif de la troupe est plus grand.

(1) Les cas où l'on ne rencontre qu'une quantité limitée d'eau potable se présentent à certaine époque, au Congo ; aussi est-il prudent, en exploration, ou lorsqu'on sait que l'eau potable peut faire défaut, d'emporter, parmi les charges, de l'eau pour les blessés et pour les Européens. Il ne semble pas que le territoire de l'Etat présente, dans ses parties connues, des étapes où il faille songer à exécuter des « transports » d'eau potable, comme ce fut le cas en Abyssinie, en 1868, et dans bien d'autres campagnes coloniales.

Dans cet ordre d'idées, en contrées non hostiles, on trouvera avantage à échelonner (1) son monde et à occuper des bivouacs à proximité des marchés et des villages; lorsqu'on traverse un pays où il existe des postes, un groupe franc aura pris les devants pour faire réunir dans chacun d'eux les vivres et le bois nécessaires; loin de l'ennemi, la ration peut être donnée complètement ou partiellement en articles d'échange. En pays hostile, il est avantageux de s'installer près des cultures, des terrains de chasse ou de pêche. Pour assurer le repos et un sommeil réparateur, il faut garantir, dans la plus large mesure, Européens et négres, des incommodités provenant du monde animal, du sol et de l'atmosphère.

Lorsqu'on rencontre un village abandonné et que des circonstances militaires n'interdisent pas son utilisation, on pourra s'y installer commodément, ou bien, si l'on se croit autorisé à ne pas le respecter, on emploiera les matériaux fournis par sa démolition pour construire des abris sur un terrain de bivouac plus propice. Le terrain choisi pour l'installation, généralement découvert et fouillé par le soleil, nécessitera, dès l'arrivée, le placement de tentes pour les Européens et pour les blessés. On ne peut songer, par suite des difficultés de transport, à donner aux noirs de lourdes tentes pouvant les protéger contre les ardeurs du soleil et résister aux fortes pluies tropicales. Les noirs souffrent plutôt du froid de la nuit et de l'humidité du sol qui sont surtout intenses dans les endroits boisés ou rocheux; on évitera donc ceux-ci, ainsi que les terres basses et imprégnées d'eau et les plateaux dénudés exposés aux vents. Une chaîne de hauteurs, des bois, les hautes herbes mêmes protègent contre le vent, mais non contre les tornades. La proximité des marais est à redouter; on se placera tout au moins de façon à ne pas se trouver sous le vent qui les balaie. De forts brouillards « à couper au couteau » roulent en certaines saisons sur les rivières et leurs abords; ils sont très pernicious; aussi se placera-t-on, pour s'en garantir, à une certaine distance des rives.

Les feux tiennent la plupart des fauves à l'écart; pour garantir dans la mesure du possible un bivouac contre une invasion de fourmis, il convient de ne pas l'établir dans les grands bois touffus

(1) A l'approche d'une colonne, l'indigène cache ses ressources et ne les montre que peu à peu. Ainsi, 500 hommes peuvent ne pas trouver à manger dans telle localité où six colonnes de 50 hommes, marchant à un jour d'intervalle, trouveront aisément à se pourvoir.

qui sont leur séjour de prédilection. Les moustiques et différentes espèces de mouches sont aussi des hôtes bien insupportables pour tous, mais principalement pour les Européens qui ne peuvent, à l'instar des noirs, se mettre impunément la tête sous la couverture ou se placer dans l'âcre fumée des feux de bivouac; aussi les moustiquaires sont-elles d'usage courant pour les blancs.

La meilleure installation de bivouac pour les noirs consiste en une abondante quantité de feux; une toile imperméable de 0^m70 x 2^m00 placée sur le sol, sur les herbes couchées, constitue le lit; c'est cette même toile qui renferme le paquetage pendant la marche; une couverture de campement, dans laquelle l'homme se drape entièrement, le protège contre le froid; enfin, une tente abri, légère, sans garantir l'homme du soleil du milieu du jour ni des fortes pluies, le protège contre la rosée, le brouillard, le rayonnement nocturne et les petites ondées. Pour les noirs de la côte Est, l'usage de cette petite tente est entré dans les mœurs (1).

D'autres noirs, tels les Haoussas, préfèrent se rouler entièrement dans de l'étoffe et se tiennent près des feux.

S'il arrivait qu'on eût beaucoup de temps pour s'installer, ou qu'un séjour dût se prolonger sur l'emplacement choisi, on améliorerait les aménagements en commençant par ériger des abris en paille, feuilles, branchages, dont le plus simple, très utilisé par les gens de la côte Est, habitués aux longues pérégrinations entre l'océan et les lacs, consiste simplement en une feuillée ou du chaume placés sur quelques branches, sur un arbre rabougri, sur un arbrisseau ou sur quelques baguettes réunies.

Ce « gourbi » a, sur la tente décrite plus haut, l'avantage de protéger contre le soleil et contre des pluies assez intenses; de plus, la toile de la tente permet de le compléter.

Les danses et les chants de nuit ne troublent aucunement le repos des noirs, et les Européens s'y habitueront bientôt; on les tolérera donc, à moins de circonstances exceptionnelles.

On désignera en aval du point d'eau un endroit à réserver pour

(1) Ainsi, tous les Zanzibarites au service de l'État se réservaient pour cet objet un morceau d'étoffe, parfois double, américain, mouchoirs, etc., prélevé sur leurs avances, sans qu'il fût besoin de l'intervention d'un chef. Aussi, dans les bivouacs libres, distinguait-on aisément les installations des Zanzibarites, émaillées de petites tentes blanches, rouges ou bleues.

les soins de propreté, et c'est en aval de ce point, et toujours sous le vent, que l'on indiquera l'emplacement des latrines.

RÉPARATIONS ET TRAVAUX. — En arrivant au bivouac, on dispose les troupes pour fixer l'assise générale du bivouac, du boma et du réduit éventuels; on remplace, s'il y a lieu, les munitions consommées de l'approvisionnement individuel, dans le cas où cela n'aurait pu être fait immédiatement après le combat. On désigne l'emplacement des tentes pour Européens et pour blessés; on les fait monter et, pour éviter qu'en cas de tornade elles soient envahies par les eaux pluviales, l'on couche les herbes à leur pied et l'on y fait creuser des rigoles. On règle ensuite les emplacements des bagages, des cantines, des articles d'échange, des vivres transportés, des vivres frais, de la réserve des munitions, des outils; le lieu et le mode des distributions; l'emplacement des animaux de selle et du bétail sur pied; celui des observatoires ou des postes d'observation, de la garde de police, de l'armurerie, de l'ambulance, de visite et des prisonniers; celui du point d'eau, des abreuvoirs, du lieu de baignade, des latrines.

Si le déplacement a été exécuté par voie d'eau, on s'assure de l'amarrage ou de l'ancrage des embarcations de toute nature; on fait enlever l'eau qu'elles ont embarquée en cours de route; si une tornade se prépare, on fait échouer, partiellement ou totalement, les canots qui ne sont pas difficiles à « déséchouer »; ailleurs, on renforce les amarres et l'on y met des gardes. On fait mettre les pagaies, rames, gouvernails, etc., en lieu sûr.

Si l'on a des steamers, on ordonne de laisser tomber les feux ou de les entretenir, suivant le cas; on fixe l'heure à laquelle ils devront se trouver sous vapeur.

On indique l'ordre dans lequel on nettoiera les armes, la mesure dans laquelle on peut les démonter et le temps que chaque fraction peut consacrer au démontage et au nettoyage, de telle sorte que toutes les armes puissent être remontées avant le coucher du soleil. Aussitôt après l'installation au bivouac, les armes nécessitant des réparations ou des rechanges sont apportées aux armuriers; ceux-ci procèdent sans délai à ces opérations. S'il a été fait usage des fusils, la journée ne se terminera jamais sans une très minutieuse inspection des armes, passée par tous les officiers disponibles.

Les services en armes : reconnaissances, postes détachés, service de sûreté, service de police du bivouac, escortes en armes des

corvées, sont commandés et aussitôt mis en voie d'exécution. Les corvées : d'eau, de vivres et fourrages, de bois pour feux de steamer ou construction de boma, de débroussaillage, d'aides-pionniers, de travaux divers, etc., sont commandées et mises à la disposition des chefs de service.

Le tout est réglé de telle sorte que, si l'on bivouaque en carré, aucune des faces ne soit dépourvue d'armes et que chacune présente toujours au moins un tiers de son effectif en unités constituées formant piquet.

Cette règle est applicable à l'ensemble de tout autre bivouac.

Les cuisiniers, les boys et les femmes, s'il y en a, allument les feux de cuisine et préparent les feux de bivouac. Si l'on fait consommer des vivres portés par la troupe, on remplace le plus tôt possible ces vivres au moyen des ressources dont on dispose.

XLVI

Organisation de l'arrière.

SERVICE DE L'ARRIÈRE. — Dans une marche en avant, il y a lieu de distinguer le cas de *conquête* de celui d'une *expédition* à but fixe. L'invasion peut revêtir des caractères généraux nettement tranchés, selon que l'on opère en pays indigène autonome, en pays de protectorat, c'est-à-dire d'administration indigène reconnue, ou en pays occupé où il existe des postes. En sus de l'un de ces caractères généraux, l'expédition peut prendre soit la forme de progression méthodique, soit la forme de colonne mobile.

* * *

Lorsqu'il y aura conquête, presque toujours des considérations politiques nationales, voire internationales, régleront la conception générale de l'entreprise; des considérations locales guideront l'exécution.

Bien que cette question de conquête, considérée en elle-même, sorte quelque peu du cadre que nous nous sommes tracé, et que dans l'État du Congo il n'y ait plus que fort peu de chose à exécuter dans cet ordre d'idées, nous en dirons cependant quelques mots.

L'action « militaire » — au sens européen de l'expression — est

presque nulle, pour ne pas dire totalement nulle, dans la conquête d'un pays à régime féodal. Il n'y a que des résistances éparses et partielles à briser; aussi l'action politique, aidée d'une *force publique*, sorte de gendarmerie, est-elle prépondérante. La conquête doit s'opérer pied à pied, et, à mesure qu'elle s'étend, l'administration régulière se développe à son tour. Après la prise de possession, la conquête exige beaucoup de temps pour être achevée et la succession des faits de « petite guerre » perdure. On occupe successivement tous les points importants de la contrée et, de ces centres, l'on rayonne en tous sens par des pointes dont l'amplitude est subordonnée à l'étendue et à la soumission des parties du territoire déjà occupé.

Les indices les plus sûrs de cette soumission sont la fourniture de vivres, le paiement du tribut et surtout la rentrée des femmes dans les villages.

On fera bien de se hâter lentement et de se rappeler le dicton : « Le temps ne respecte pas ce qu'on a fait sans lui. »

* * *

Lorsqu'on a affaire, soit à une population occupant une notable surface de territoire et régie par une sorte d'autocratie, soit à des tribus susceptibles de se coaliser entre elles, la conquête du pays par le moyen d'une expédition exige impérieusement une forte préparation de l'« arrière ».

Dans semblable opération, tout le mécanisme de l'arrière doit être prêt au moins en même temps que la colonne d'expédition proprement dite et, pendant que celle-ci fonde presque sans arrêt vers l'objectif assigné, tout l'arrière doit s'étaler sans secousse.

Les services de l'arrière, s'appuyant sur le prestige des armes, étendent l'occupation du territoire, assurent la tranquillité des populations, garantissent la liberté des communications, répondent de la garde des points importants pour les opérations, tels que passages de rivières, défilés, gîtes d'étapes, magasins, points de rayonnement pour réquisitions, etc. En général, ces services comprennent une force militaire, une section politique et une section administrative. La section politique s'occupe de l'organisation de la conquête, y compris l'exploitation du territoire au profit de l'expédition. La section administrative a plus spécialement dans ses attributions le service des transports, des relèves et des ravitaille-

corvées, sont comme les corvées : d'eau, de bois ou construction de travaux divers. Les chefs de service militaires garde direct

Le tout est réglé par le commandant en chef de la force publique, aucune des tâches n'est laissée à l'initiative personnelle. On rayonnant toujours au milieu de la troupe, on ne se laisse jamais aller à un seul piquet.

Cette règle est appliquée avec une rigueur très approximative.

Les cuisines sont établies à l'arrière de l'expédition. L'arrière est cal-

sommer des vivres. Une erreur en moins ou en plus sur cette ligne s'allonge, elle

Services de liaison reconnue, des émissaires de distance, les difficultés seront

L'invincibilité des facilités seront évidemment plus

problèmes, même importante, peut parfois

général, ce sera notamment le cas

méthode, le retour par le chemin suivi à

également en un point menacé un renfort

ou, enfin, lorsque des opérations

ont amené l'expédition près d'un objectif

peut se saisir sans le moindre délai.

avec elle tout ce qu'il lui faut pour vivre

la durée présumée de la pointe; en d'autres

« l'arrière » indispensable.

à nous étendre davantage sur les combinaisons que

par ces systèmes, qui ne sont jamais exclusifs.

RENTREMENT D'UNE EXPÉDITION

du chef de colonne

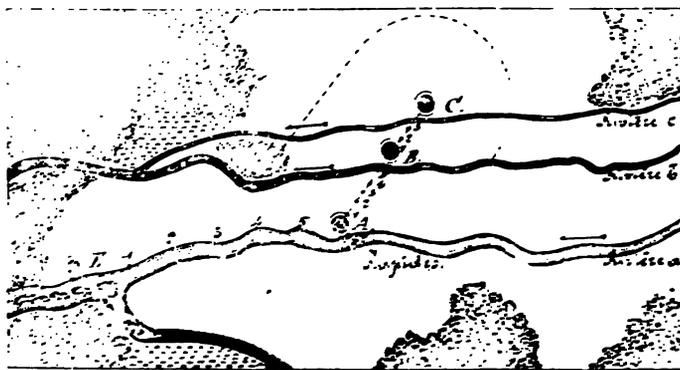
constamment intacts les « effectifs » et les « approvisionnements » jugés nécessaires et aussi de se débarrasser des *impedimenta* non indispensables.

Il y aura donc souvent lieu, au cours d'une expédition de durée, de procéder à la « relève » des effectifs, au « ravitaillement » des approvisionnements et à l'« évacuation » de tout ce qui alourdit la colonne. Ces services prennent une importance capitale à mesure que les distances augmentent, que les combats se multiplient et que les moyens de communication sont plus précaires.

En raison des proportions restreintes du cadre de ce manuel, nous ne nous occuperons pas de l'organisation et du fonctionnement de la « relève », des « ravitaillements » et des « évacuations ». Ce sont essentiellement des services ressortissant au commandement, et le débutant ne trouvera guère à s'employer dans leur direction.

Nous bornerons donc ce chapitre au développement, sans détails, d'un exemple.

RENSEIGNEMENTS. — Un territoire de rebelles s'étend de la rivière *B* jusqu'à environ 100 kilomètres au nord, à l'est et à l'ouest de *C*.



On sait que l'ennemi a de 800 à 1.000 fusils divers, dont un cinquième automatique; qu'il attaque audacieusement avec des bandes de 600, 700, 800 hommes et plus. On estime le total de ses forces à 2.500 guerriers à luites. Le pays, parfois forestier, est montueux; souvent il présente de vastes étendues de hautes herbes et de broussailles. Il n'y a aucun grand centre.

Situation. — L'État possède en *E* d'importantes ressources, ainsi qu'un camp d'instruction où se trouvent plus de 600 soldats instruits. Il faut six jours de vapeur pour remonter la rivière de *E* en *A*. En *A*, il y a un poste fort de 2 blancs et 40 fusils; c'est un centre de recrutement de porteurs. De *A* en *B*, il y a quelques ressources; ce chemin se fait habituellement en cinq étapes; il n'est pas très sûr pour le moment. En *B*, où la rivière a 100 mètres de largeur, un poste fort de 1 blanc et 25 fusils s'est fortifié et se maintient avec grande peine. De *B* en *C*, il y a normalement trois à quatre étapes. En *C*, la rivière a 40 mètres; ce poste (1 sous-officier et 12 hommes) a été enlevé par les rebelles.

L'officier chargé de diriger l'expédition estime qu'il doit rapidement dégager le poste *B*, se porter en *C*, rétablir le poste, puis rayonner vers le nord, l'est et l'ouest, en s'appuyant sur les postes *B* et *C*. Il veut à cet effet avoir sous ses ordres, autour de *C*, une colonne mobile composée de 7 blancs, 240 soldats et 70 porteurs (1).

L'expédition sera organisée en *E*. A partir du moment où elle quittera ce point, il lui faudra seize jours pour se trouver devant *C*. ($EA = 6$, un jour en *A*; $AB = 5$, un jour en *B*; $BC = 3$; soit $6 + 1 + 5 + 1 + 3 = 16$.)

Il faut normalement onze jours pour envoyer un avis de *C* en *E*, s'il y a toujours en *A* un moyen rapide de communication permettant de se rendre en trois jours de *A* en *E*. ($CB = 3$, $BA = 5$, $AE = 3$; $3 + 5 + 3 = 11$.)

Un vapeur met six jours pour se rendre de *E* en *A*, trois jours pour descendre de *A* en *E*; admettons qu'il faille un jour pour charger en *E* et autant pour décharger en *A*, il faut donc onze jours pour faire un voyage *EA* aller et retour. (Charger en *E* = 1, *EA* aller = 6, décharger en *A* = 1, retour *AE* = 3; $1 + 6 + 1 + 3 = 11$.)

Étant en *C*, il faut normalement dix-sept jours pour envoyer une demande en *A* et en obtenir du matériel ou des hommes. (Cour-

(1) 1 chef d'expédition.

1 médecin.

1 comptable-magasinier, etc., chef du convoi.

4 officiers et sous-officiers blancs.

2 compagnies de soldats à 120 fusils (dont 1 homme sur 19 ou 20 exercé au service d'infirmier), pourvus de 60 cartouches et de quatre jours de vivres.

rier $CA = 8$, charger une caravane en $A = 1$, voyage $AC = 8$: $8 + 1 + 8 = 17$).

Étant en C , il faut normalement vingt-sept jours pour envoyer une demande en E et obtenir de E du matériel ou des hommes, s'il y a toujours en A un moyen rapide de communication permettant de se rendre en trois jours de A en E . (Courrier $CBAE = 11$, charger en $E = 1$, voyage $EA = 6$, décharger en $A = 1$, voyage $AC = 8$; $11 + 1 + 6 + 1 + 8 = 27$).

Mais, en rayonnant autour de C dans un territoire de 100 kilo-

70 porteurs, savoir :	
Pour le chef d'expédition.	
	(tente, bagages, cantine) 5 porteurs.
Bagages	pour 6 blancs, 3 tentes, 6 demi-bagages, 3 can- tines) 15 — (cantines approvisionnées à 7, 8 jours de vivres, vins et articles divers).
	pharmacie 4 —
	1 aide-médecin (pharma- cie portative) 4 —
	filtre 4 —
	4 hamac de service. 4 —
	6 hamacs de réserve et 10 toiles à hamacs 2 —
	4 capita 4 —
	50 porteurs.
Munitions	20 caisses de cartouches 20 porteurs (soit 57 cartouches de réserve par homme).
	4 capita. 4 —
24 porteurs.	
Vivres pour noirs (n jours)	par exemple : viande sé- chée ou équivalent 4 porteurs (soit 42½ kilogrammes ou 620 rations de 200 grammes).
	condiments, sel 4 —
	riz ou équivalent 9 — (225 kilogrammes de riz).
	1 ballot étoffe 1 —
	2 rouleaux cuivre 1 —
	4 caisse perles 4 —
4 caisse divers 4 —	
1 capita 4 —	
19 porteurs.	
$n = 6$ pour l'exemple que nous développons.	

mètres de rayon, on peut se trouver en un point situé à environ cinq étapes de *C* : dans ces conditions, l'exécution d'une demande partant de ce point extrême et adressée à *A*, exigera 17 jours + 2×5 , soit 27 jours, et adressée à *E*, exigera 27 jours + $2 \times 5 = 37$ jours.

Pour fixer les idées, admettons que les 70 convoyeurs portent en nature ou en articles d'échange six jours de vivres et que les hommes de l'expédition portent chacun quatre jours de vivres de réserve.

La colonne peut, d'après les données ci-dessus énoncées, atteindre *C* le dix-septième jour, suivie de convois de ravitaillement; ceux-ci peuvent se retrouver, huit jours plus tard, c'est-à-dire le vingt-cinquième jour, en *A*, s'y recharger le vingt-sixième et se trouver en *C* le $26 + 8$, soit le trente-quatrième jour.

Ce n'est, par conséquent, que ce trente-quatrième jour que la troupe peut compter sur des vivres venant de l'arrière; il faut donc qu'elle soit pourvue, à son départ de *E*, de trente-quatre jours de vivres, qui seront vraisemblablement consommés comme suit :

	Transport de <i>E</i> en <i>A</i>	6 jours sur les bateaux.		
	Séjour en <i>A</i>	1 jour de vivres déchargés.		
	Marche de <i>A</i> en <i>B</i>	5 jours de vivre; de route à transporter.		
	Séjour en <i>B</i>	1	—	—
	Marche de <i>B</i> en <i>C</i>	3	—	—
17 ^e jour	Séjour en <i>C</i>	1	—	—
27 ^e jour	{ Pointe à 5 étapes }	10	—	—
	{ Retour en <i>C</i> }			

Les vivres des sept premières journées n'exigent pas de porteurs; ils sont transportés sur la flottille; ceux des vingt journées suivantes sont convoyés par colonne de la façon suivante : dix jours, dont six par les 70 porteurs et quatre par les soldats (1), les dix journées suivantes doivent arriver par portage spécial en *C* le même jour que la colonne, pour permettre à celle-ci de se remettre en mouvement le lendemain de l'arrivée en *C*, ce qui nous amène au vingt-septième jour; mais le retour des convois de ravitaillement

(1) Il va de soi que si l'on peut donner plus de quatre jours de vivres aux hommes pour aller de *A* en *B*, on ne s'en fera pas faute; de cette façon, le surplus des quatre journées constituera des rations de réserve.

ne pouvant se produire que le trente-quatrième jour, il aura fallu que, le vingt-septième jour, la colonne trouve en *C* sept jours de vivres, c'est-à-dire que les ravitaillements qui ont suivi l'expédition devaient comprendre dix-sept jours de vivres, et en plus, si c'était possible, quatre jours d'« en cas », soit vingt et une journées, dont dix au moins ont dû être arrivées en même temps que la colonne, et les autres, avant le vingt-septième jour.

Les vapeurs n'employant que onze jours pour un aller et retour *EA* et ayant été libérés, au premier voyage, le septième jour, se trouveront déjà en *A* le dix-huitième jour, bien avant les porteurs revenant de *C*.

Comme tout voyage de porteurs exige de *A* en *C* dix-sept jours, il n'est pas à craindre que le poste *A* se trouve jamais pris au dépourvu pour charger les convois de ravitaillement.

Si le chef d'expédition trouve, à un moment donné, que le territoire est pacifié et qu'il peut procéder à une évacuation, il doit tenir compte du temps nécessaire pour prévenir les postes *A* et *E* afin que ceux-ci puissent suspendre leurs envois. A partir de ce moment, les chefs de *A* et de *E* ne devront pas arrêter absolument le ravitaillement, mais ils agiront dans la mesure et dans le sens indiqués par le commandant de la colonne.

Au point de vue des effectifs de porteurs, il faut donc qu'indépendamment des 70 porteurs de la colonne, on réunisse en *A*, le septième jour, des porteurs en nombre suffisant pour amener en *C* des vivres jusqu'au trente-quatrième jour, plus quatre journées d'en cas.

Voyons ce que peut nécessiter en porteurs, en supposant que l'on ne puisse pas compter sur des ressources de réquisition ou sur des prises, une caravane de vingt et un jours de vivres — en nature ou en matière d'échange — pour 7 blancs, 240 hommes et 70 porteurs.

Évaluons à :

5 kilogrammes par jour l'approvisionnement d'un blanc, emballages compris;

1 1/2 kilogramme par jour l'approvisionnement de vivres en nature pour un noir, emballages compris;

7 blancs \times 5 kilogrammes \times 21 jours = 735 kilogrammes, soit 30 porteurs (25 kilogrammes par porteur);

310 noirs \times 1*500 \times 21 jours = 9765 kilogrammes, soit 391 porteurs.

peut attaquer de toutes parts, ces non-valeurs, vivantes ou matérielles, doivent nécessairement être placées dans le convoi de la colonne et couvertes de sa protection immédiate. Mais, lorsque leur nombre devient considérable, il faut songer à se débarrasser d'elles et à les placer en lieu sûr.

Aussi longtemps que l'on peut disposer d'une voie fluviale sur laquelle circulent des vapeurs et des pirogues, les évacuations matérielles sont relativement faciles; il suffit d'avoir le personnel nécessaire pour soigner les malades et les blessés et pour faire la navette, plus quelques soldats pour escorter des prisonniers entravés — l'on devra aussi ne point négliger d'établir des installations provisoires ou permanentes dont l'importance sera calculée sur le nombre probable des malades et des blessés.

Par la voie de terre, ces évacuations sont plus difficiles. On aura pour premières ressources, en matériel, les hamacs transportés avec l'expédition, et, en personnel, les premiers porteurs de vivres et de munitions déchargés de leur fardeau par suite de la consommation faite depuis la mise en marche. Ensuite, dans les postes, les porteurs de caravanes venant de l'arrière pourront, au lieu de redescendre à vide, porter et convoier tout ce qu'il y aura à évacuer. Mais, entre la colonne et le poste le plus proche, il faudra parfois exécuter une véritable opération de guerre pour arriver à amputer la troupe de tout ce qui n'est pas « forces utiles ».

En pays belliqueux, cette opération sera souvent des plus dangereuses et la décision à intervenir sera pour le chef d'expédition des plus poignantes, car les adversaires en présence desquels on se trouve ne s'inquiètent guère de la convention de Genève et, d'autre part, le commandant, *quels que soient ses soucis au sujet de ses compagnons d'armes malades et blessés, a pour devoir de mettre son objectif et sa colonne opérante au-dessus de toute autre considération.*

Si la réussite des opérations exige de la part du commandement, en Afrique comme en Europe, une minutieuse préparation de l'expédition et de laborieux calculs pour en assurer la relève et le ravitaillement, l'humanité exige en outre, lorsqu'on se trouve au milieu de primitifs, des soins assidus dans l'organisation des évacuations de malades et de blessés, car les malheureux atteints par les hasards de la guerre ne sont couverts par aucune des immunités internationales dont la conquête est si récente chez nous, et se trouvent exposés à toutes les violences de la barbarie.

Aussi, tout objectif d'une campagne doit-il être nettement déterminé et les prévisions humaines doivent-elles aller aussi loin que possible pour assurer la réussite de l'opération, tout en sauvegardant les intérêts supérieurs de la civilisation. Mais si des événements en dehors de ces prévisions venaient à créer des obstacles, l'énergie du chef, l'abnégation des hommes devront ne reculer devant aucun sacrifice pour mener l'opération à bien.

Dans de récentes expéditions coloniales, de vaillants officiers, appartenant à de grandes nations, n'ont pas craint de substituer, en principe, dans des campagnes sérieuses, une guerre méthodique au système des grands coups d'éclat, dont la portée, il faut le reconnaître, est souvent plus réelle sur les parlements européens et sur l'opinion publique, que glorieuse pour la civilisation, qu'efficace en résultats sur les lieux mêmes, que fructueuse pour l'avenir de la colonie et de la patrie. Mais ils n'hésitèrent jamais à sacrifier, le cas échéant, les exigences de la civilisation à la réussite de la campagne.

Afin que les opérations puissent être conduites avec énergie et hardiesse, toutes les préoccupations qui détourneraient du but à atteindre les regards et la pensée du chef, doivent lui être épargnées.

La confiance du commandant de la colonne dans le jeu de l'arrière doit être entière; aussi devra-t-il arrêter lui-même, avant son entrée en campagne, les grandes lignes de ce service, et n'en confier la direction qu'à un officier de choix, sur lequel il puisse se reposer d'une façon absolue.

Si la décision dans l'action est la plus grande qualité requise pour commander la colonne, une activité de tous les instants et un dévouement illimité envers le commandement doivent être les maîtresses vertus du chef de l'arrière. Sans le bon fonctionnement de ce service, aucune expédition d'une certaine importance militaire ne peut arriver à ses fins. La méthode et l'économie d'une part, l'énergie et la confiance d'autre part, doivent présider aux opérations pour que celles-ci aient quelque chance d'atteindre leur but.

Et la mission du chef de l'arrière ne se réduira point à un simple travail d'exécution; bien grande, au contraire, sera la part laissée à l'initiative de cet officier. Quelques jours après l'entrée en campagne, il verra se produire des frottements imprévus, surgir des difficultés sans nombre. S'il manque de caractère, s'il s'est imaginé

que la moindre campagne se déroule conformément à toutes les prévisions de ceux qui l'ont préparée, il maudira la fausseté de ces calculs, dont presque aucun ne se vérifiera. Il ne doit pas oublier que les ressources rassemblées en exécution de prévisions ne peuvent que constituer *une totalité de moyens, un ensemble* mis à sa disposition pour faire réussir une expédition projetée, dans un temps donné, certaines résistances ayant été entrevues, mais que tous les *facteurs* qui ont servi de base au calcul de l'établissement des ressources et de leur jeu subissent eux-mêmes à tout instant d'incessantes modifications. Les calculs ne sont pas faux, mais leurs bases sont mobiles. C'est à lui qu'il appartient de mettre, en dernière analyse, les hommes et les matériaux de l'arrière en place pour qu'ils puissent recevoir un emploi utile aux opérations de la colonne ou aux projets du commandement.

ESCORTE DES PRISONNIERS DE GUERRE. — Il faut prendre des précautions méticuleuses pour assurer la garde des *prisonniers de guerre* pendant qu'ils séjournent dans leur région d'origine, sur le territoire de populations amies de leur tribu ou à proximité de ces pays. Outre le désir légitime, et commun à tous les prisonniers du monde, de prendre le large, les prisonniers africains sont hantés de la crainte d'être mangés par les soldats victorieux que commandent les blancs. Aussi s'exposeront-ils à *tous les risques* pour s'échapper.

Mais, transportés loin de leur tribu et des populations amies, ils se convainquent peu à peu que le blanc n'extermine pas le vaincu. Dès lors, la crainte d'aller reposer au fond de l'estomac du vainqueur (fin déshonorante, suivant eux) ne les hante plus; seul, le désir de recouvrer la liberté perdue les pousse encore à fuir. Ne redoutant plus l'égorgeement, ils ne s'exposeront qu'avec réserve et attendront pour tenter de prendre la clef des champs une occasion *très favorable*; or, semblable occasion ne se présentera que bien rarement; obligés pour fuir de passer au milieu de populations étrangères, ils appréhendent avec raison d'être mangés ou, tout au moins, réduits en un affreux esclavage.

Lorsque, arrivés loin de leur tribu, il sont pleinement convaincus de n'être pas réservés pour des festins de cannibales, ni voués à un dur esclavage dans les stations de l'État, ils finissent par se résigner tout naturellement, et bientôt leur gaieté témoigne de leur satisfaction.

Il est toutefois à constater que si, longtemps après, ils trouvent une occasion de regagner directement le pays natal, ils abandonnent tout pour retourner auprès de leurs frères.

Si l'on doit conserver des prisonniers dans leur pays d'origine, il est de toute nécessité de leur appliquer des entraves sérieuses, car, d'une main restée libre, ils ouvriront ou useront les menottes et les cadenas les plus perfectionnés; avec les dents, ils rongeront patiemment les liens qui entourent leurs chevilles; ils emploieront, pour se délivrer, une foule d'autres stratagèmes, au risque même de perdre un membre ou la vie. Les difficultés sont encore plus grandes pour garder des prisonniers qu'il faut évacuer vers l'arrière, car force est aux conducteurs de donner la liberté aux jambes pour le parcours de l'étape, et le soir, dans les bivouacs journaliers, le manque d'installations empêche d'enfermer les captifs.

Dans ces conditions, le système le plus humain consiste à diviser les prisonniers en petits groupes d'individus, de complexion différente, liés ensemble. La garde et l'entretien de chacun de ces groupes sont remis à un soldat de confiance, sous sa responsabilité personnelle.

Il serait superflu de vouloir entrer dans les détails de la méthode qu'emploiera le soldat pour garder son monde. On se bornera à instituer une prime par prisonnier rendu intact au lieu de destination et à frapper cette récompense d'une retenue pour chaque prisonnier malade ou blessé; de la sorte, on pourra être assuré que tout se passera au mieux des intérêts de l'État et des prisonniers.

Pour le surplus, on se conformera aux règles qui ont cours dans les armées de l'Europe occidentale pour la conduite à tenir envers les prisonniers de guerre.

XLVII

Service de sûreté en station.

Lorsque nous disions, au début de ce chapitre, que le souci de la sûreté domine toute la matière des stationnements, il est clair que nous n'envisagions que la situation d'une troupe en pays hostile, ou à proximité de l'ennemi.

Qu'une colonne en mouvement s'arrête en un point sans avoir

l'intention d'y passer la nuit ou sans vouloir s'y livrer à certains travaux, elle restera dans la formation où elle aura marché, si cet ordre était dense, ou bien elle exécutera un rassemblement sur la tête de la colonne afin de diminuer la longueur de celle-ci. L'avant-garde et l'arrière-garde restent à leur distance, mais placent, en plus des éclaireurs, des sentinelles en des points accessibles. Ainsi, dans un terrain difficile où, pendant la marche, on ne pouvait songer à envoyer des éclaireurs de flanc, on aura souvent l'occasion, une fois arrêté, de placer des postes ou des sentinelles de flanc.

La colonne rassemblée et restant sous les armes conserve une aptitude constante au combat.

Passons immédiatement au cas que nous qualifierons de cas complet et dont le lecteur pourra aisément retrancher ce qui serait de trop pour une foule de circonstances de guerre où le danger n'est pas aussi grave ou aussi immédiat. Mais que l'on n'oublie point, cependant, que fréquemment de *grands désastres coloniaux ont eu pour principale cause un trop grand mépris de l'adversaire*.

Inutile de dire que bon nombre des mesures énoncées précédemment, en vue d'assurer le repos, ont été formulées de telle sorte que, par leur application, elles concourent déjà à la sûreté du stationnement.

Lorsqu'on s'arrêtera, on aura soin de choisir, pour bivouaquer, un endroit d'où l'on découvre aussi bien que possible les abords, afin de s'assurer un champ de tir étendu. L'absence de couverts franchissables rend les attaques des indigènes difficiles et favorise la surveillance. En général, ces conditions doivent être réalisées sur tout le pourtour du bivouac, à moins qu'il ne se trouve appuyé à un obstacle insurmontable, attendu que l'adversaire opère sans lignes de communications et dans un pays sans routes (1).

Cette absence de réseau de communications rend irréalisable un système d'avant-postes à l'européenne, basé sur l'occupation des accès : un réseau régulier présentant sur certains fronts une densité maxima ne pourra être appliqué aux terrains africains.

(1) On entend par *ligne de communications* la voie sur laquelle se meuvent les relèves, les ravitaillements et les évacuations; elle peut être différente de la *ligne d'opérations*, qui est la voie sur laquelle se meut la colonne. Un fleuve peut servir de ligne de communications à une troupe le longeant à distance sur une route qui forme la ligne d'opérations.

Exceptionnellement, l'on pourra, dans un pays montagneux et dénudé, présentant des fronts difficilement abordables, ou dans un terrain montueux très ouvert à l'époque des herbes brûlées, installer un système d'avant-postes ayant quelque analogie avec ce que nous pratiquons en Europe; mais encore faudra-t-il songer à ménager la surveillance, avec une intensité presque identique, sur tout le circuit du point de stationnement.

Si nous supposons qu'il s'agisse d'un bivouac de 100 mètres sur 100 mètres de côté et que l'on veuille se garantir par le moyen d'une ligne continue de sentinelles, il faut envisager l'égale possibilité des attaques dans toutes les directions, et cela nous entraîne à placer un réseau d'égale occupation sur tout le circuit.

Si l'ennemi attaque brusquement sur un point et culbute le cordon de surveillance, il faut, pour qu'il y ait réelle garantie pour le bivouac, que le rayon du cercle des sentinelles soit assez grand pour ne pouvoir être parcouru par les agresseurs pendant que la troupe vient sous les armes et prend sa formation de combat. Un calcul mental très simple montre que ce dispositif n'est pas applicable, parce qu'il exige trop de sentinelles.

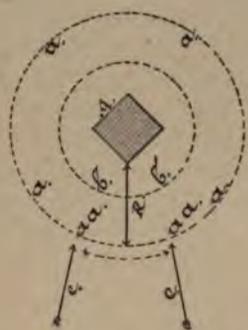
Pour diminuer le rayon du cercle des sentinelles, on peut songer à interposer entre elles et le bivouac une ligne de résistance organisée de telle sorte que l'assaillant, arrêté quelque temps en *aa*, *aa*, par les feux partant de *bb* ne puisse troubler par ses projectiles la prise de position en *A*. Ceci implique une ligne de postes sur *bb*... et un champ de tir entre la ligne *bbb*... et la ligne *aaa*..., chose bien difficile à trouver et encore plus difficile à créer s'il fallait songer à débroussailler l'anneau compris entre *bbb*... et *aaa*...

Ce système, à première vue assez rationnel sur le papier, présente d'ailleurs d'autres inconvénients. Pour mieux fixer les idées, admettons le cas, qui n'est pas le plus défavorable, où l'on ait affaire à un adversaire ne possédant en fait d'armes à feu que des flingots tirant à 300 mètres; la circonférence *aa*... aura un diamètre de 800 mètres, soit un développement de 2.512 mètres, ce qui exigera au moins 12 sentinelles doubles placées à plus de 200 mètres l'une de l'autre, soit 72 hommes sans compter les cadres.

De plus, il faut que la ligne *bbb*... (à demi-distance, par exemple, de *aaa*... à *A*, c'est-à-dire à 175 mètres) présente des feux d'une certaine intensité pour arrêter, même momentanément, l'ennemi sur la ligne *aa*... *aa*... abandonnée par les sentinelles. Admettons que ces feux puissent être obtenus par le moyen d'une ligne de

tirailleurs espacés de 5 mètres, et que l'attaque de l'ennemi ne se produise que sur un front de 250 mètres, soit le sixième de la circonférence aa .

Or, on ne peut songer à dégarnir les autres avant-postes pendant tout le temps que la troupe consacre à la prise de sa position de combat en A . On ne pourra donc, au premier moment, trouver que



$72/6 = 12$ hommes ($1/6$ des avant-postes) sur les ligne bb ... Il faudrait donc conserver $50 - 12 = 38$ hommes de piquet sur le sixième de circuit, soit $6 \times 38 = 228$ hommes de piquet, ce qui fait un total de $228 + 72 = 300$ hommes de service!

Le procédé, en supposant que le terrain l'autorisât, ne serait donc applicable que pour une colonne de 900 hommes et deviendrait impraticable pour ce même effectif si l'on avait affaire à un adversaire ayant des armes portant à plus de 300 mètres.

Et, en fin de compte, en supposant réalisable tout ce que nous venons d'exiger, quel est le temps dont dispose la colonne pour prendre sa position de combat? Il est presque nul. De sorte que la condition essentielle recherchée n'est pas atteinte. La troupe devra, malgré tout, avoir à chaque instant une grande aptitude au combat immédiat, et ce malgré une dépense extraordinaire de personnel.

Nous sommes donc obligés, même en terrain exceptionnel, à rechercher une autre forme. Ce n'est que dans une aptitude constante au combat, assurant le repos au plus grand nombre, que nous pourrions découvrir une judicieuse solution.

Recherchons avant tout dans quel ordre il convient de bivouaquer. Nous savons que, pour un périmètre donné, le cercle est la figure géométrique qui renferme une surface maxima. Pour une

troupe qui peut être assaillie de toutes parts, la formation d'attente en cercle sera donc la plus avantageuse, puisqu'elle donne une étendue de bivouac maxima en même temps que, par l'absence de saillants, elle présente un minimum de secteurs privés de feux. Toutefois, si l'effectif est assez considérable il faut tenir compte de la nécessité de mettre beaucoup d'ordre dans la troupe, et l'on bivouaquera de préférence sur un périmètre polygonal à peu près régulier, de telle sorte que les unités soient face aux points les plus faibles ou les plus propices aux attaques.

Dans tout bivouac important, outre la garde de police, il y a un piquet commandé par l'officier chargé du service de sûreté. Le piquet fournit les postes extérieurs et les patrouilles, et fait partie, au cas de combat, de la réserve tactique; les faces fournissent elles-mêmes les veilleurs des fronts et des saillants; la garde de police fournit les sentinelles intérieures. Si le bivouac est moyen, le piquet fournit les postes extérieurs, les patrouilles et les veilleurs des faces; la garde de police fournit les sentinelles intérieures. Si le bivouac est de moindre importance, la garde de police comprend le piquet, qui n'est plus distinct, et elle subvient à tout le service.

De jour, aussitôt arrivé à l'endroit choisi, on fera, tout au moins, fouiller par des patrouilles les points les plus dangereux d'où l'ennemi pourrait s'élancer pour surprendre le bivouac et l'on en fera battre complètement, si possible, jusqu'à la nuit, les abords dans un certain rayon.

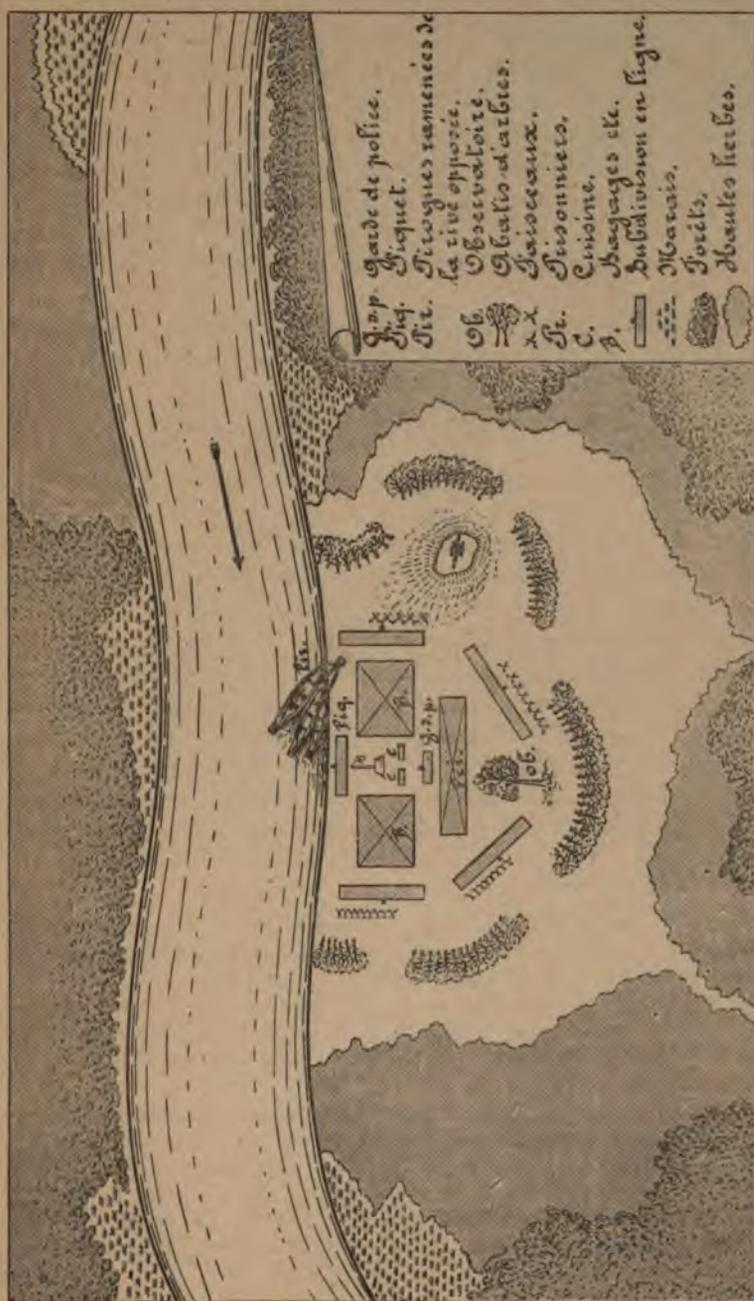
Les troupes forment ensuite les faisceaux, en conservant des unités constituées comme piquet (environ du tiers au quart de l'effectif de chaque face).

S'il existe des points favorables à l'observation du terrain extérieur, on y placera des postes d'observation; si des arbres sont convenablement situés, on y installera des observatoires (1).

Un tiers de l'effectif ira aux corvées et un autre tiers s'occupera de l'installation. Les deux tiers des porteurs, armés de machettes et protégés par les patrouilles qui battent les abords, débroussail-

(1) Nous croyons qu'une échelle observatoire portable, facile à plier sous la forme la plus favorable pour le transport, n'exigeant qu'un porteur (ou deux porteurs séparés), serait de la plus grande utilité pour les colonnes d'une certaine importance.

Les projecteurs électriques et les sections aérostatiques ne sont utilisables que pour de très fortes colonnes.



ront en commençant par les bandes indiquées par l'officier chargé du service de sûreté (1). Dans la saison sèche, on s'aidera de l'incendie (2).

Le restant des bras disponibles, après l'installation, sera employé à créer à petite distance un obstacle, sinon continu et impénétrable, *au moins suffisant pour rompre une attaque torrentielle.*

Un adversaire qui sait que l'on a coutume de s'entourer d'un boma, si sommaire soit-il, hésitera à prononcer une attaque à fond dans l'obscurité (3).

Selon le temps et les matériaux dont on dispose, le boma sera formé d'une haie de broussailles, d'un épais abatis d'arbres ou d'une haute tranchée pour tireurs.

Pour que, de jour, un boma soit efficace, il faut qu'il soit plus sérieux (4).

Il sera utile, à défaut de lignes de feu nettement tracées par le boma, de créer des chevalets très simples ou des appuis pour les armes à l'effet d'indiquer ainsi aux tireurs où doivent se trouver leurs fusils pour obtenir un effet utile même dans l'obscurité ou dans des terrains fourrés où l'on n'aperçoit guère l'adversaire.

Il est certain que la construction d'un boma implique une idée défensive, ce qui nuit au moral du soldat nègre; mais, au sein d'ennemis belliqueux, c'est la seule manière d'éviter un désastre possible. « Toujours, dit von Wissmann, on s'entourera d'un boma. »

Avant la tombée du jour, les patrouilles armées qui ont protégé le débroussaillage se placent en postes à la cosaque ou sentinelles renforcées (forts de 4, 5, 6 fusils), à une cinquantaine de mètres en

(1) Dans la campagne du Dahomey, on semble avoir, par principe, toujours débroussaillé jusqu'à 30 ou 100 mètres en avant du front de bandière, et lorsqu'on séjournait, on débroussaillait jusqu'à 500 mètres.

(2) On est arrivé à *diminuer*, au moyen des pompes à pétrole et du feu, le couvert formé par les hautes herbes vertes, mais la grande consommation de pétrole qu'exige l'emploi de ce système le rend illusoire pour une colonne légère opérant loin des rivières.

(3) Il y a donc parfois nécessité d'écarter les indigènes du bivouac pour qu'ils ne puissent renseigner l'ennemi sur l'emplacement, l'étendue et la valeur du boma.

(4) Des parapets peuvent être élevés. Lorsqu'on voyage avec des voitures, on les parque sur le pourtour du bivouac ou devant les saillants. Dans certaines régions, on s'est parfois fait suivre d'un parapet métallique démontable, à l'épreuve des balles, pour établir une enceinte continue autour d'un réduit du bivouac ou des redans devant les saillants.

avant des interruptions du boma ou parfois sur celui-ci même. Ces postes allument, en terrain découvert, des feux en avant d'eux, de telle sorte que, placés eux-mêmes dans l'obscurité, ils aient, du côté extérieur, une zone éclairée assez étendue que l'ennemi ne puisse franchir sans se découvrir.

Un peu avant le coucher du soleil, on rompt les faisceaux et chaque arme, baïonnette au canon, est déposée à l'emplacement où dormira l'homme qui doit s'en servir; les cartouches sont conservées au corps.

Si le bivouac a une certaine étendue, on place des veilleurs en sentinelle à quelques pas devant le centre de chaque face et un peu en avant de chaque saillant. Si les faces sont peu étendues, on ne place des veilleurs que devant les saillants.

Il y a toujours au moins une sentinelle au centre du bivouac, car il faut garder le logement du commandant, le matériel et les prisonniers.

Tout le monde doit connaître les emplacements de nuit des sentinelles et des postes extérieurs. Le piquet envoie de temps à autre une ronde-patrouille pour relier entre eux les petits postes ou pour surveiller les intervalles non éclairés et suspects. Les chefs de face et les veilleurs sont toujours avertis de la sortie de ces fractions mobiles.

S'il y a danger imminent, on conserve, en plus du piquet central, et sur chaque face exposée, un piquet spécial qui ne doit pas comprendre plus d'un tiers de l'effectif de la dite face.

Selon le cas, on redouble de surveillance et d'attention au moment critique de l'établissement du bivouac; un peu avant la chute du jour; durant les nuits obscures; durant les nuits qui correspondent à certaines périodes de la lune ou à des positions de constellations dans le ciel réputées, dans la contrée, favorables aux entreprises; pendant les orages; un peu avant le point du jour et au moment de la levée du bivouac.

De jour, en cas d'attaque brusque, l'alarme est donnée par la face menacée; en cas d'attaque signalée à temps par les groupes francs ou par le service de sûreté, l'alarme est donnée par la garde de police et le piquet. De 6 heures du soir à 5 1/2 heures du matin, *tout coup de feu doit équivaloir à l'alarme*, laquelle peut aussi être donnée par la garde de police.

En cas d'alarme, les hommes se lèvent, prennent leurs armes et munitions et se rangent à genou, prêts à faire feu, aux emplace-

ments convenus, c'est-à-dire alignés sur le centre de chaque face et regardant à l'extérieur du bivouac. Les sentinelles ou les postes attaqués exécutent des feux retetés de toutes leurs armes et *déchargent au plus vite la ligne de feu.*

La garde de police et le piquet central sont sous les armes, mais ne marchent que sur les indications du commandant du bivouac.

On repousse les attaques par un feu nourri. De jour, lorsqu'on a l'assurance que l'ennemi a subi les pertes et se trouve désorganisé, on cherche à connaître la direction vers laquelle se retire sa masse principale; une fraction du bivouac, sur l'ordre du commandant de la colonne, exécute dans cette direction une poursuite énergique, la baïonnette haute, en faisant des bonds de 50 mètres, par exemple, un faucon au centre pour permettre un certain alignement, tambours battant, clairons sonnants; on ne s'écarte pas trop du lieu du bivouac et l'on achève la poursuite par des feux (1). Si l'on opère avec des auxiliaires, on leur donne la mission de poursuivre au loin; des groupes francs ou des hommes particulièrement aptes sont choisis pour s'attacher à l'ennemi et chercher à connaître ce qu'il est en état d'entreprendre dans les vingt-quatre heures qui suivent.

De nuit, après avoir repoussé l'ennemi par les feux à genou, on fait lever les hommes en agitant les baïonnettes scintillantes, puis, tambours battant et clairons sonnants, on les fait avancer jusqu'à l'obstacle ou jusqu'à une cinquantaine de mètres de celui-ci; la troupe est alors arrêtée et exécute des feux qui vont s'amointrissant, sans toutefois que tambours et clairons se taisent de longtemps. Si l'on peut mettre des groupes francs sur les talons de l'ennemi, on n'y manquera pas.

..

Les marches et les bivouacs ne seront pas toujours aussi simples. Il peut arriver qu'une colonne, opérant en pays belliqueux, aux étapes peu ou mal connues, doive traîner avec elle, outre ses approvisionnements, un convoi de ravitaillement ou de malades d'une importance telle que le mouvement journalier serait compromis en marchant un peu à l'aventure « colonne et convoi réunis ».

(1) La poursuite peut être exercée par un mouvement offensif de toute la colonne, si le bivouac a un réduit ou restent les prisonniers, les malades, les blessés et les approvisionnements, sous la surveillance de la garde de police et d'un piquet spécial.

Si, alors, on ne sait pas au juste où et comment on bivouaquera à l'étape suivante, on se trouvera dans l'obligation d'élever un « réduit » au centre du bivouac que l'on quitte et d'y laisser le convoi à la garde d'un piquet spécial muni de signaux bruyants; on échelonnera quelques petits postes dissimulés pour percevoir et transmettre ces signaux, et la colonne se portera en avant à la distance d'une petite étape pour ouvrir un chemin vers le bivouac suivant. Cet endroit choisi, on ébauche aussitôt un nouveau réduit, on organise le stationnement habituel et une partie plus ou moins grande de la colonne retourne à l'ancien réduit, afin d'accompagner le convoi qui franchit l'étape à son tour.

Lorsque les nécessités des services de l'arrière n'exigent pas la conservation des anciens réduits, ceux-ci sont détruits; sinon, une garnison spéciale, venue de l'arrière, vient en prendre possession et les transforme en postes fortifiés.

* *

Lorsqu'un chef de colonne se trouve dans cette situation délicate de devoir opérer conjointement avec des auxiliaires, il sera d'autant plus rigoureux à leur égard que leur effectif sera plus élevé. Il aura sans cesse en vue d'éviter que l'absence de discipline, le désordre ou la débandade, qui sont si fréquents, surtout de nuit, parmi des troupes non réglées, puisse s'étendre à sa colonne. Ainsi, en marche, nous l'avons déjà dit, les auxiliaires sont le plus souvent employés à une mission distincte dont la non-réussite ne puisse défavorablement influencer l'expédition.

La présence des auxiliaires dans un bivouac, ou même la contiguïté de leur stationnement, ne sera autorisée que dans le seul cas où leur nombre s'effacerait devant l'effectif ou la solidité des réguliers. S'ils formaient une masse importante, on leur assignerait un emplacement de bivouac assez écarté pour que l'effervescence la plus tumultueuse qui s'y pourrait manifester restât sans répercussion sur le bivouac de la colonne. En résumé, toujours il faut assurer avant tout la sécurité intégrale de la troupe régulière, et éviter que les auxiliaires ne se rejettent sur elle en masquant ses feux.

Combats.

XLVIII

Généralités sur les combats.

Nous distinguerons deux modes de faire la guerre, bien nettement tranchés, d'après nous, selon l'esprit qui préside aux engagements. D'abord, les combats relevant de ce que nous appellerons « la petite guerre » et ensuite les combats afférant à une « expédition spéciale ».

La qualification « combats de petite guerre » n'amoindrit en rien le mérite de celui qui les dirige, et nous n'employons cette expression que pour nous conformer à la lexicologie militaire. Dans la petite guerre, il faut au moins autant de courage et d'énergie que dans l'autre, peut-être même plus de hardiesse; mais les actes de la petite guerre sont séparés, les calculs et les combinaisons en sont le plus souvent absents, tandis qu'une préparation minutieuse, presque scientifique, prenant son origine dans la mère patrie, prélude aux opérations d'une expédition spéciale, laquelle est dirigée en vue d'un résultat bien net à atteindre. La responsabilité du chef grandit avec l'effort à déployer, aussi la volonté qui préside à une expédition spéciale est-elle d'ordre supérieur à celle mise en action dans la petite guerre.

La « petite guerre » peut être l'œuvre de « bons lieutenants », l'« expédition spéciale » ne peut être que l'œuvre d'un « général », dans le sens moderne de ce mot.

XLIX

Combats relevant de la petite guerre.

C'est surtout pour les engagements relevant de la petite guerre que l'on ne pourrait établir de règles spéciales. On trouvera l'indication des moyens de bien conduire ces combats dans les chapitres relatifs à « l'instruction » et à « la guerre chez les indigènes », après examen fait sur place des effectifs, de l'armement, et du mode de combattre de l'adversaire.

Les colonnes agissant en petite guerre sont toujours relativement légères et ne comptent que peu de blancs. Si l'adversaire n'a pas coutume de prendre l'offensive tactique, s'il ne combat pas habituellement en nuées torrentielles et enveloppantes, s'il n'a pas grande consistance devant une action résolue, ce qui est généralement le cas lorsque le sol ne lui appartient pas, le commandant de la colonne pourra, dans la mesure où il sera renseigné sur l'ennemi, le rechercher et rivaliser avec lui de rapidité et de hardiesse. C'est le plus souvent par une attaque à corps perdu que l'on réussit le mieux avec une petite masse bien en main, qui peut être conduite à la voix, au sifflet ou au clairon, et même être partiellement dispersée à l'occasion.

Dans les combats de la petite guerre, il sera prudent de ne donner que peu de cartouches aux soldats et de confier la réserve de munitions aux hommes les moins ingambes, sous l'œil de cadres sûrs; de cette façon, les soldats dispersés n'obéiront pas à l'instinct qui les pousse à fuir « en avant » et ne s'écarteront que peu du chef, devant forcément revenir à lui pour se réapprovisionner en munitions.

Il se présentera fréquemment dans la petite guerre qu'une colonne doive agir avec les seules ressources en hommes, vivres, marchandises et munitions qu'elle emporte. Ne pouvant compter sur d'autres moyens, cette colonne, dite « mobile », est une machine temporaire, et ses opérations doivent se terminer dans le temps que peuvent durer ses ressources. Parfois elle peut être renforcée et ravitaillée dans des « stations et postes » préexistants et non créés à son intention.

Le chef « d'une colonne mobile » peut être aventureux à l'occasion, et cela dans l'intérêt même de sa sécurité, car souvent alors la hardiesse peut n'être que de la stricte prudence. En Afrique, dit von Wissmann, les procédés qui ne tiennent pas compte de la solidité de l'adversaire sont souvent ceux qui réussissent le mieux.

L

Emploi de l'artillerie dans les colonnes.

On ne peut guère songer, du moins en ce moment, vu l'état de l'armement et des communications au Congo, à y employer une

autre artillerie que des canons démontables à tir rapide. Et encore est-il à exiger que, d'une part le matériel par son agencement, d'autre part le personnel par son dressage, permettent une mise en action aussi rapide que celle du fusil.

En marche, lorsqu'on n'a qu'un seul canon, on le mettra vers la tête de la colonne; si l'on en a plusieurs, on en mettra un à l'avant-garde et les autres seront placés, réunis de préférence, au gros de la colonne, aux endroits les plus propices. Lorsque la marche s'exécute en ordre condensé, ils sont placés à portée des faces et des saillants les plus exposés.

En stationnement, lorsqu'on ne disposera que d'un canon, on le placera au piquet, où il aura une garde spéciale (quelques artilleurs de piquet) pour assurer sa prompte mise en batterie à bras dans la direction requise. Si l'on en a plusieurs, on les met aux saillants, chargés, prêts à faire feu dans une direction où il n'y a pas de poste extérieur, sous la garde d'un artilleur de piquet.

☞ Toute artillerie doit être pourvue de « bricoles à hommes », pour lui permettre de suivre les petits mouvements des troupes sans qu'il faille démonter les pièces (ou sans atteler).

Les colonnes qui suivent les rivières ou qui s'en écartent peu, ont parfois avantage à se faire accompagner de canons dits de montagne, car leur puissance de destruction est considérable. Sauf dans les camps d'instruction, l'Etat ne possède pas d'animaux de bât pour le transport de ces canons en caravanes ou à la suite des troupes, et d'ailleurs, le temps requis pour mettre les pièces en action n'en autoriserait pas l'usage courant pour les opérations actives des colonnes, telles qu'elles ont été organisées jusqu'à présent. Ces pièces peuvent toutefois faire l'objet d'un transport spécial en arrière des colonnes, aux fins d'être utilisées comme « parc de siège ».

Nous croyons que les troupes d'une certaine importance et qui pourraient rencontrer des murailles en pisé ou des palissades résistantes, feraient, si elles n'ont pas d'artillerie de montagne tenant lieu d'artillerie de siège, chose utile en comprenant parmi leurs charges quelques cuirasses portatives résistant aux balles et pouvant couvrir un ou deux hommes, qui seraient chargés d'aller déposer des saucissons d'explosifs ou des bombes près des obstacles à pétarder. Les petits mortiers, dont nous parlerons à propos de l'attaque de forteresses indigènes, sont à l'étude.

LI

Combats relevant des expéditions spéciales.

Le moment est venu de préciser la raison d'être du combat, de définir son caractère propre dans les opérations d'une « expédition spéciale ».

Il nous a déjà été donné d'en parler à plusieurs reprises dans les précédents chapitres, mais, lorsque nous y avons été amenés, ce n'a jamais été, semble-t-il, à propos de « combats voulus », mais uniquement de « combats dans lesquels on repoussait un assaillant ». Est-ce bien là le caractère général des actions de ce genre, en dehors des assauts livrés à des forteresses indigènes ?

Pour jeter un peu de lumière sur cette question, que le lecteur nous permette de remonter à la grande guerre européenne. Là, on proclame avec raison que les opérations doivent être menées de telle sorte que l'on trouve au plus tôt la masse principale de l'ennemi pour lui livrer bataille. Comme le dit le général Colmar baron von der Goltz, « l'offensive stratégique entraîne l'offensive tactique ».

Dans l'état actuel des choses, les « expéditions spéciales d'Afrique » peuvent-elles se réclamer de ce principe ?

Dans les guerres européennes, on envisage le cas de belligérants se valant sensiblement par l'armement, l'organisation et l'instruction, mais où l'un des deux adversaires, par *l'avance et l'excellence de sa préparation, par sa supériorité de nombre et par sa plus grande mobilité*, peut compter devancer l'autre en un point déterminé, pour y livrer la bataille avec ces avantages. Il ne livre pas cette bataille dans un entraînement aveugle; sa résolution d'attaquer est fondée sur la conviction raisonnée de sa supériorité.

Reportons-nous maintenant aux guerres coloniales. Une expédition spéciale a incontestablement un caractère stratégique nettement offensif, et cependant, par son organisation et sa composition, elle n'a ni *l'avance de préparation*, ni *la supériorité du nombre*, ni *une plus grande mobilité*; ces avantages appartiennent indéniablement aux indigènes (1). Il en résulte que la colonne qui envahit,

(1) Nous ne parlons ici que des régions où il y a une certaine centralisation, des effectifs considérables et des indigènes courageux.

au lieu de rechercher la masse principale de l'ennemi, recherche le plus souvent un objectif du moment, un objectif géographique ou politique. Tout en agissant dans l'*offensive stratégique*, la colonne se trouve réduite, du moins temporairement, à la *défensive tactique*.

L'étude attentive de toutes les grandes expéditions coloniales africaines de ces derniers temps, montre également que les opérations ont surtout pour but d'exécuter un véritable transport entre un point de départ et un objectif géographique ou politique. Le problème consiste toujours à porter sur un point donné un effectif assigné, avec un matériel et des approvisionnements proportionnels. Pendant l'exécution de ce transport, les opérations tactiques sont défensives à l'origine, et elles ne prennent un caractère offensif qu'après que l'ennemi est venu s'é mousser sur la troupe hérissée de baïonnettes et vomissant le feu, ou qu'il renonce à son incontestable initiative d'attaque pour occuper des positions où il essaye de barrer le chemin à la colonne.

En général, le combat naîtra donc des conditions mêmes dans lesquelles s'exécute le mouvement. On sera attaqué violemment dans l'ordre de stationnement ou dans l'ordre de marche; on n'attaquera que rarement.

Nous renvoyons donc ici le lecteur aux chapitres relatifs aux stationnements et aux marches; toutefois, nous ajouterons quelques mots.

Dans le voisinage soupçonné de l'ennemi, on doit compléter ses renseignements et se garantir, *si possible*, par le service de sûreté ou par les éclaireurs. Mais (même lorsque ces services sont exécutés par une cavalerie très mobile), il faut qu'au moment où l'ennemi approche à distance de mousqueterie, les faces menacées soient dégagées avec une extrême rapidité; sinon l'on prive la défensive de son moyen essentiel : les feux, et l'on risque de voir les éclaireurs rejetés confusément sur la colonne en y occasionnant du désordre :

« Au combat de Tofrik, le 22 mars 1885, la colonne de Souakim, non loin de cette localité, vit ses éclaireurs à cheval rejetés précipitamment sur les troupes, où ils mirent en désordre un demi-bataillon (droite) indien. Le commandant de la colonne, ayant remarqué le flottement produit, envoya aussitôt quelques sections anglaises pour renforcer les deux compagnies indiennes en désordre. Il était trop tard. Une partie du demi-bataillon se retirait confu-

sément vers le réduit où on le rallia avec peine... L'abatis et le parapet de sacs à sable qui protégeaient le réduit ne purent, dans ces conditions, arrêter l'ennemi. Il y pénètre et massacre tout ce qu'il rencontre. Les canons Gardner, que l'on monte tardivement, ne peuvent tirer une seule cartouche. Un demi-bataillon anglais se défend héroïquement et finit par redevenir maître du réduit, où les premiers assaillants n'avaient pas été soutenus (1). »

(C^t PALAT.)

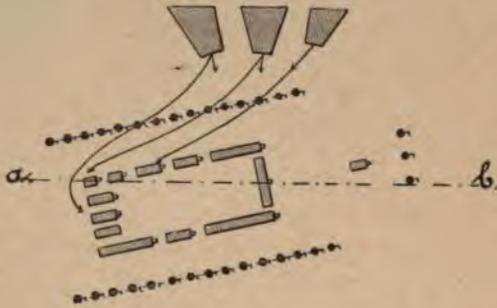
Pour une raison identique, les tirailleurs agissant en dehors du carré sont une cause de faiblesse. Le colonel Wilson, de l'armée anglaise, recommande formellement, lorsqu'on est *tout près d'un ennemi signalé*, de supprimer jusqu'aux éclaireurs, mais de marcher prêt à faire feu à la seconde. Voici un exemple à l'appui :

« Au combat d'Abou Klea (le 17 janvier 1885), la colonne dite du désert, sous sir H. Stewart, savait par ses éclaireurs, le 16, que l'ennemi était près des puits d'Abou Klea et qu'il faudrait combattre pour mettre la main sur l'eau. Elle construit une *zeriba* (2) avec réduit pour y passer la nuit et en vue des opérations du lendemain. Le 17, la colonne laisse au réduit ses impedimenta, ses malades et ses blessés sous la garde d'un détachement et marche vers les puits. Le commandant, sir H. Stewart, fait déployer des tirailleurs pour garantir les flancs de la colonne, qui marche en carré dense... A moins de 500 mètres, les mahdistes surgissent tout à coup des hautes herbes devant l'angle antérieur gauche du carré; ils forment trois masses profondes disposées en triangle et marchent d'un pas rapide. Les tirailleurs anglais regagnent le carré en hâte, mais sans prendre soin de dégager son front, de sorte qu'il est tout d'abord impossible de tirer; on ne peut ouvrir le feu qu'à 200 mètres; les mahdistes portent alors leur effort vers l'angle postérieur gauche, où la marche trop rapide et difficile avait produits des trouées...; franchissant les derniers cent mètres avec une rapidité surhumaine, l'ennemi se précipite sur les 3^e et 4^e faces; une partie des Anglais sont culbutés; mais le terrain est en pente ascendante de *a* vers *b*; les 1^{re} et 2^e faces, non attaquées, font demi-tour et, par des feux ajustés, dégagent les 3^e et 4^e faces. Le tout a

(1) Remarquer en passant le rôle du réduit dans ce combat.

(2) Boma, enceinte, cirade, camp fortifié, camp romain, etc., etc.

duré cinq minutes. Pendant quelques instants, les soldats échappent aux mains de leurs officiers. La situation de la brigade eût été des plus précaires si l'ennemi avait persisté ou s'il était revenu à l'assaut » (voir relation officielle, colonel Wilson et c^t Palat).



L'ennemi avait attaqué avec 9,000 à 10,000 hommes, mais selon le colonel Wilson, 1/8 seulement de l'effectif avait participé à la charge. La colonne anglaise perdait 9 officiers, 65 troupiers tués; 9 officiers, 85 troupiers blessés, sur un total de 115 officiers et de 2,038 hommes, dont 351 seulement non anglais.

Quarante-huit heures plus tard, le colonel Wilson exerçait le commandement de la colonne, sir Stewart ayant été blessé. Les mahdistes n'étaient pas détruits, restaient à portée de la colonne et, vu la proximité du Nil (fin de la marche de Korti sur Metemneh), allaient sans aucun doute lui en disputer l'accès. Instruit par les événements d'Abou Klea, le colonel Wilson *marche lentement dans le plus grand ordre, sans tolérer la moindre trouée; de petites réserves intérieures sont placées à portée des angles; le carré marche sans se couvrir de tirailleurs, mais en évitant les couverts* d'où l'ennemi pourrait s'élancer en masse. Afin que l'artillerie soit toujours prête à faire feu, on la laisse dans le réduit de la zériba où l'on vient de passer la nuit; c'est de là qu'elle fera sentir son action.

Tout à coup, l'ennemi surgit en masses épaisses à environ 500 mètres; le carré ouvre aussitôt le feu: l'effet en est peu considérable. Le colonel Wilson fait sonner « cessez le feu »! Puis, après une pause et au moment où l'ennemi se trouve à environ 300 mètres, il fait sonner « commencez le feu! » Aucun mahdiste ne

parvint à franchir les derniers 50 mètres. L'action n'avait pas duré cinq minutes. En arrivant au Nil, le colonel Wilson fait aussitôt travailler à un retranchement, malgré la victoire et la fatigue extrême de tous. (Combat d'Abou Krou, voir les relations déjà citées.)

Il n'est pas nécessaire d'insister pour mettre en relief les avantages du « carré », couvert par un service de sûreté ayant pour mission de signaler la présence de l'ennemi, *manœuvrant le plus souvent sans éclaireurs dès que l'on se trouve au contact ou exposé aux attaques, disposant de réserves intérieures pour parer aux ruptures partielles, enfin, pourvu d'une artillerie toujours prête à faire feu en même temps que les fusils.*

Pendant la marche dans cet ordre, si les effectifs sont considérables, et si l'on se trouve à distance de l'ennemi, les 1^{re} et 4^e faces se fractionnent en ligne de petites colonnes doubles. Près de l'ennemi, la liberté de manœuvre est obtenue en plaçant dans un réduit fortifié l'artillerie non portative, où un détachement garde les impedimenta, les malades et les blessés. Il est nécessaire de conserver des relations constantes entre la colonne et le réduit (postes dissimulés, télégraphes optiques, etc.).

Mais en présence d'ennemis munis d'armes à feu, cette formation présente aussi un grave inconvénient : les pertes sont relativement plus considérables qu'en ligne, surtout en officiers, ceux-ci étant à cheval ou debout au milieu d'hommes parfois à genou, et elles impressionnent vivement les soldats. En effet, tous les atteints, tués ou blessés, se trouvent au centre du carré. La troupe voit ses mouvements ralentis : les occasions favorables de se jeter sur l'ennemi s'évanouissent par suite de la nécessité de traîner tous les blessés avec soi pendant les déplacements ; on se tient sur une défensive absolue, et l'on sait que la défensive démoralise les troupes noires.

Aussi, chaque fois que les circonstances le permettront, la formation en carré ne sera-t-elle que transitoire. Aussitôt que, *par ses feux ajustés, la colonne aura récupéré une supériorité tactique incontestable*, et lorsqu'elle aura la *certitude de ne pas être menacée par une autre horde*, elle pourra quitter l'ordre dense pour exécuter des attaques avec la totalité ou avec une partie de ses forces, ou encore donner une plus grande ligne de feu utile au combat à distance. Alors, des lignes déployées, suivies de réserves partielles, pourront être mises en action autour d'un noyau solide.

C'est ainsi qu'agirent souvent les Français au Dahomey. Mais la manœuvre en ordre déployé ne peut avoir une longue durée. Pour reprendre la marche ou s'établir en stationnement, la prudence exige que l'on retourne au carré, car des indigènes repoussés sont parfois rapidement en état de recommencer la lutte.

La formation du carré permet de manœuvrer pour menacer de flanc ou à revers, par un mouvement d'ensemble, un adversaire en position. Maints combats au Dahomey, au Soudan et ailleurs, le prouvent.

Il arrive qu'au cours d'un déplacement exécuté entre un endroit de stationnement et un objectif, au lieu d'être attaqué, on rencontre l'ennemi de front, prêt à barrer la route, ou dans une position de flanc tellement menaçante qu'il ne soit point permis de passer outre. Dans ce cas, par une manœuvre débordante ou tournante, sous la protection de l'artillerie restée dans le réduit, on agira encore en carré, prêt à déployer celui-ci en ligne de colonnes ou même en ligne.

Dans la grande majorité des cas, l'emploi des tirailleurs est à proscrire contre un ennemi qui a la coutume de combattre en masse et qui jouit d'un tempérament offensif.

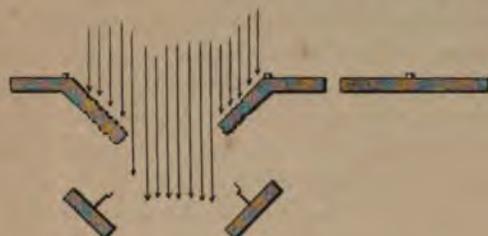
En effet, la progression lente du combat moderne de l'infanterie n'est qu'un inéluctable expédient pour amener de loin, au travers d'une zone battue par les projectiles, un effectif d'assaut composé au moins d'une chaîne continue de deux rangs d'hommes avec des réserves capables de continuer à cette chaîne l'impulsion qui doit la porter sur la position de l'ennemi.

Mais on sait que les feux de mousqueterie des peuplades africaines sont le plus souvent mal dirigés, partant peu dangereux, et que, généralement, le canon n'est pas à craindre ici. Lors donc qu'un chef a résolu d'attaquer un contingent africain en position, il n'a guère à redouter que les contre-attaques constituées par un torrent d'assaillants, véritable *mitraille vivante*, et ce n'est que par des feux intenses d'une ligne à rangs serrés qu'on peut les broyer.

Si quelques fractions ennemies arrivent sur les lignes des assaillants en marche, la rupture en certains points sera inévitable et si la ligne d'assaut ne comprenait qu'une chaîne composée d'un mince corlon de fusils, elle ne se trouverait pas en état de résister à une *attaque à renouvellement* (1).

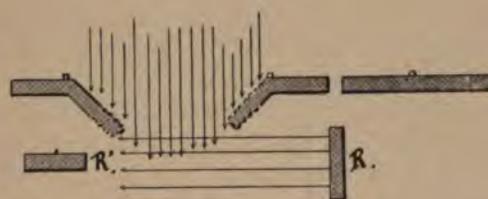
(1) Les peuplades africaines habituées aux attaques à fond ne les exécutent pas

Il est clair que des réserves sont indispensables pour permettre d'agir par le feu ou l'arme blanche contre les irruptions ou encore

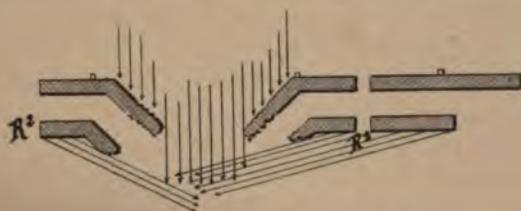


pour boucher les trouées. Mais l'action de ces réserves pour secourir une ligne déployée est souvent pleine de dangers.

Ainsi l'action par le feu de la réserve en R atteindra parfois des amis culbutés par le torrent des assaillants, voire une autre réserve R' .



Des réserves en R^2 , R^3 , si elles ne donnent que des feux obliques, partant un peu moins efficaces, ne sont pas aussi dangereuses sous ce rapport : en tout cas, elles ne se fusilleront jamais mutuellement.



toujours avec une seule masse; le plus souvent, l'attaque comprend plusieurs rangs dont les assauts se suivent avec une extrême rapidité, comme ceux des escadrons de cavalerie au temps du premier Empire.

Il ne serait donc pas exact de dire qu'il s'agit ici de contre-attaques; les termes *attaque à renouvellement* semblent mieux appropriés.

sance des feux, les campagnes coloniales seront abrégées, donc aussi rendues plus économiques, si les troupes comprennent un fort noyau de véritables soldats, calmes, tireurs éprouvés, bien encadrés, préparés au stoïcisme plutôt qu'à l'emballement, pourvus d'armes perfectionnées et porteurs d'une très grande quantité de munitions.

*
* *

Les officiers coloniaux s'accordent tous à condamner les dispositions prises par le général Earle, commandant la colonne dite du Nil, à Kirbehan, le 10 février 1885, où, après avoir tourné les mahdistes, il les fit attaquer par neuf petites colonnes mal liées avant que ses adversaires eussent évacué leurs positions ou qu'ils se fussent définitivement décidés à renoncer à toute attaque. Si, dans cette journée, le succès resta aux Anglais, ceux-ci ne le durent pas à leurs dispositions tactiques, mais à ce fait que la plus grande masse des mahdistes renonça à la lutte et prit la fuite, tandis que quelques centaines de braves seulement se faisaient massacrer sur les positions.

Dans le même ordre d'idées, nous rappellerons aussi les événements qui illustrèrent de façon si sanglante la colline du Lion, à Isandhlwana (22 janvier 1879), au Zoulouland. Les officiers anglais déclarent que *si, à l'origine du combat, les troupes avaient agi défensivement et dans une position plus favorable à l'usage des armes à longue portée*, on eût eu infiniment moins de chances de perdre l'affaire. *L'action offensive* du colonel Durnford *était inopportune avant qu'un succès eût été obtenu par les feux*, et si le colonel a pu s'y laisser entraîner, *c'est pour avoir méprisé les Zoulous*, et pour avoir, malgré les ordres généraux du commandant en chef, lord Chelmsford, *négligé de couvrir son camp au moyen de chariots* (1). Son offensive intempestive ayant échoué, il ne trouva aucun réduit pour s'y ressaisir et toute sa colonne fut massacrée (2).

(1) *Bulletin de la réunion des officiers*, 1880.

Journal des sciences militaires, 1880.

The story of the Zulu campaign, by major ASHE and captain WYATT EDGELL.

(2) L'écrasement de la colonne du lieutenant-colonel Cristophoris, près Saâti (non loin de Massouah), le 26 janvier 1887, est dû à des causes semblables : absence de réduit, mépris des Abyssins. Les événements d'Adoua (1896) rentrent aussi dans le cadre de cette

Insistons enfin sur la nécessité de ne faire que des mouvements simples. Les mouvements compliqués ne réussissent pas à la guerre, surtout en Afrique. Aussi, il faut condamner les carrés multiples lorsque les effectifs ne dépassent pas ceux que nous avons considérés. — « La perte de la caravane de guerre de Hicks-Pacha, dans le Kordofan, est à attribuer en première ligne à la formation de trois carrés sans distance suffisante. Les derviches fondirent innombrables entre les carrés et un feu terrible, s'étendant de tous côtés, abattit moins les troupes ouvertes de l'ennemi que les carrés serrés de Hicks, de sorte que l'ennemi n'avait qu'à frapper dans ces carrés éventrés... Lors d'une surprise subite de tous côtés, l'on ne peut éviter de tirer dans une direction menaçant sa propre troupe; le chef doit donc tâcher de se joindre le plus vite possible au peloton voisin, jusqu'à ce que toutes les troupes soient réunies » (von Wissmann).

*
**

Il ne nous appartient pas de donner le jour à une « ordonnance ». Aussi n'élevons-nous pas la prétention de rédiger un *règlement* pour les exercices à faire exécuter pour le dressage des troupes de la *force armée*, ni d'édicter des *instructions* pour ceux qui seraient appelés à commander dans les combats contre des adversaires auxquels il faut opposer courage à courage, effort à effort et science à nombre.

Sans tirer de ce qui précède une formule applicable à tous ces cas, nous rappellerons seulement, pour terminer ce chapitre, les points essentiels suivants :

L'expérience des combats livrés en Afrique par des *expéditions spéciales contre des adversaires qui ne fuient pas*, prouve qu'au *point de vue organique* il faut une grande proportion de cadres blancs et une grande réserve d'officiers (1); que les atteints étant parfois

démonstration et fournissent une preuve de plus en faveur de notre thèse : absence de réduit, fol emballement avant d'avoir acquis, par le feu, la prépondérance tactique contre des nuées d'hommes, actions mal liées.

Le massacre de la colonne Bonnier, près de Tombouctou, fut également le résultat de l'absence de boma-réduit, de la formation de camps multiples et de manque de préparation spontanée pour le combat.

(1) Au Soudan, au Dahomey et à Madagascar, des tireurs d'élite arabes, dahoméens ou hovas, étaient chargés de viser les officiers des colonnes expéditionnaires.

nombreux, le personnel médical devra être largement représenté; que la troupe doit être fortement trempée, préparée au calme et pourvue d'un approvisionnement en munitions d'au moins 250 cartouches par fusil, dont plus de 50 sur l'homme (1).

Au point de vue de la *tactique des feux*, nous ferons remarquer que les feux de salve à genou ou debout, ou encore sur quatre rangs, deux à genou et deux debout, sont les plus efficaces (2) et assurent seuls l'invulnérabilité des formations. Cela implique une remarquable discipline du feu.

Malgré cela, la sécurité ne sera complète que pour autant que l'on se fasse une loi, à portée de l'ennemi, de maintenir la baïonnette en permanence au bout du fusil (3).

Enfin, en examinant les *formations* auxquelles il y a lieu de donner la préférence, nous dirons que tout ce qui gravite autour et en dehors de la colonne menacée doit posséder une mobilité plus grande que l'adversaire; que les *manœuvres* doivent permettre instantanément et simultanément de prendre le coude à coude, de couvrir le convoi et l'ambulance, et de placer un maximum d'armes à feu prêtes à agir. La formation en un carré, sans tirailleurs, répond le mieux à ces desiderata. Si l'on n'a pas pu se masser dès le début de l'action en un seul carré, la situation n'est cependant pas désespérée pour une troupe maîtresse de son feu.

Que la formation soit percée en un point, ce ne sera qu'un accident, pour autant, bien entendu, que *le restant de la troupe se tienne à son poste en continuant des feux ajustés vers l'extérieur*, et que l'on ait ménagé des réserves intérieures prêtes à agir à l'arme blanche contre ceux qui auraient fait irruption dans le carré.

(1) A Isandhlwana, l'attaque des Zoulous fut tellement vigoureuse qu'une partie de la troupe anglaise eut bientôt fait de brûler les 50 cartouches du paquetage et se trouva ainsi désarmée.

(2) Dans toutes les affaires heureuses, on constate que la troupe était stoïque et que les feux étaient à commandement.

(3) A Isandhlwana, l'attaque des Zoulous fut menée avec une telle furia que plus de la moitié de la troupe n'eut pas le temps de mettre la baïonnette au canon et se trouva ainsi sans défense.

LII

Poursuite.

Nous avons examiné, dans le chapitre relatif au combat, comment on exécute le premier acte de la *poursuite immédiate* sur le terrain même où a été remporté le succès tactique.

La colonne doit ensuite continuer au plus tôt ses opérations, c'est-à-dire chercher à atteindre rapidement l'*objectif principal* qui lui est assigné.

Le plus souvent la réalisation du programme que l'on se propose d'accomplir sera singulièrement facilitée par une poursuite énergique jusqu'à ce que la chute du jour ou la fatigue de la troupe impose l'arrêt. De cette façon, l'adversaire talonné ne peut pas se ressaisir. Mais cette opération est fort difficile à effectuer.

« *L'Art militaire européen* enseigne que « seule une poursuite « énergique donne à la victoire toute sa signification ». Mais cette doctrine ne s'applique pas à l'Afrique, car, si l'on y veut poursuivre, l'on doit disposer d'une troupe plus rapide que l'ennemi ou que la grande masse de celui-ci. Or, nous ne pouvons employer la cavalerie dans nos colonies équatoriales. En territoire africain, l'ennemi battu disparaît comme si le sol l'avait englouti. Il n'y a que de rares cas où une poursuite est possible, en plaine par exemple; mais, là encore, les résultats sont minimes à cause de la légèreté étonnante du guerrier africain fuyant. L'adversaire n'a pas de liens tactiques, il n'est pas chargé d'uniforme ni de munitions, etc., il est léger comme le gibier, connaît chaque chemin, chaque arbre et chaque pierre; chaque homme cherche à se dérober aussi vite que possible à la vue du vainqueur; il grimpe sur les arbres très touffus et s'y cache, ou bien il se tapit dans les broussailles et y rampe comme un serpent à travers les hautes herbes. Comment une troupe contrainte aux liens tactiques, ne connaissant pas le pays, chargée de l'uniforme et du bagage, poursuivrait-elle un pareil ennemi? Les uniformes restent pendus par lambeaux aux buissons d'épines, les hommes se fatiguent à chercher un ennemi caché, qui, ayant encore assez de courage pour porter un coup, abat de très près un poursuivant et disparaît. L'assaillant ne trouve plus guère que quelques tuyards, se glissant comme des ombres à travers les taillis et

toute l'expédition à un anéantissement complet, si l'ennemi revenait en masse à la charge.

La question de savoir si la poursuite peut se continuer après la nuit, donc après la perte du contact, n'offre pas de doute en ce qui concerne les auxiliaires, auxquels on peut adjoindre quelques hommes audacieux afin de les entraîner. Mais cette question est plus délicate pour ce qui est relatif à la poursuite à distance à confier à un détachement de réguliers qui doit rétablir le contact et qui n'est plus en liaison tactique avec le gros de la colonne expéditionnaire. On ne pourrait prescrire de règle à cet égard. La décision à intervenir est une des plus graves qui se puisse présenter à l'examen d'un chef d'expédition, attendu qu'une solution non harsardée doit être basée sur la connaissance de l'état moral dans lequel se trouve l'adversaire, non pas immédiatement après la défaite, mais bien des heures après cet événement.

LIII

Retraite.

Nous aurions voulu bannir de notre travail cette expression d'un retentissement si douloureux : *la retraite*; mais nous ne pouvions y laisser de lacune.

Nous serons bref. Il est tout à fait exceptionnel qu'il y ait jamais *retraite*, au sens propre du mot, pour une *colonne expéditionnaire* à la suite d'un insuccès tactique aux colonies.

Un *détachement* agissant offensivement ou tentant un coup de main sur un point secondaire peut ne pas réussir; il rallie alors le gros de la colonne. Mais un insuccès tactique de la *colonne principale* sera généralement suivi d'un désastre, c'est-à-dire de la ruine complète de l'expédition. En effet, une troupe enfoncée par le poids du nombre des assaillants est presque toujours balayée ensuite; des débris épars, sans consistance aucune, échappent seuls; les blessés, les malades, les bagages, les vivres et les munitions sont enlevés dès l'instant où il n'y a plus de colonne.

Toutefois, si, au cours d'une expédition, le chef de celle-ci jugeait la continuation du mouvement irréalisable ou défavorable, il pourrait se trouver dans l'obligation d'exécuter une marche en sens inverse. Il procédera ainsi à une retraite volontaire.

offrant un but incertain. C'est à la part du commandant, bien ou mal, que l'on capture ou que l'on perd, et non à ses subordonnés, à moins qu'ils ne soient coupables d'erreurs évidentes.

Un chef dispose d'une troupe limitée. Il devra s'efforcer de leur rendre utile ce fait de savoir qu'il leur envoie une troupe nouvelle : ainsi, s'il s'agit d'une troupe de combat, il les fera marcher directement sur son ennemi.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une citation du colonel son chef à un soldat qui s'est distingué par ses actions. C'est évidemment qu'à la guerre on ne peut pas se permettre de se laisser aller à la vanité. Mais si un chef de troupe ne vient à manquer de cette faculté, il ne faut pas s'en plaindre, car la destruction du convoi — dans les combats — est une opération malheureuse, et il faut s'efforcer de l'éviter.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner de la discipline comme exemple dans les combats. La discipline de la défense s'applique dans les combats, et elle est la même que celle de la retraite, car à celle-ci s'ajoute encore la nécessité de se défendre contre l'ennemi.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner de la discipline dans le combat de retraite en Afrique. La discipline de la retraite est la même que celle de la défense.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

Un chef de troupe doit aussi être capable de donner une ferme confiance dans ses subordonnés. C'est la confiance qui empêche la retraite.

... un autre chemin, celui-ci dût il même passer par des territoires hostiles, afin de ne pas laisser surgir le sentiment de la marche en arrière.

En retraite, que l'on marche lentement, de telle sorte que la troupe, très étroitement serrée, forme un peloton compact se déplaçant en masse, même si l'on a à subir des pertes, car, dans le cas contraire, on risque l'anéantissement de toute la troupe, ce qui est évitablement dès que la retraite dégénère en fuite. C'est la position dans laquelle l'Européen doit, plus qu'en toute autre circonstance, distinguer par un calme de fer.

Dans ce cas, en plaine, avec une troupe disciplinée, l'on mettra la troupe en carré, et l'on mettra les porteurs au milieu. Il va de soi que l'on doit alors réunir toute la troupe en un carré et ne compter que sur son feu pour tenir l'ennemi à distance par le feu qu'à ses meilleurs soldats, éventuellement à des Européens, comme tireurs de précision. » (von Wissmann).

LIV

Attaque de fortifications indigènes.

Avant de procéder à l'attaque de fortifications, il faut toujours examiner si le blocus ne peut conduire au but désiré, car ce moyen de contrainte réussira souvent auprès de la plupart des populations du bassin central du Congo.

Couper l'accès de l'eau potable, interdire à l'ennemi l'usage de ses champs, sont des moyens qui manquent rarement leur effet. En occupant solidement les principaux accès de la position, et en établissant entre eux un service de fortes patrouilles, l'on démoralise rapidement l'ennemi, qui perd chaque jour quelques fourrageurs, et voit s'épuiser ses ressources.

..

Pour attaquer des fortifications dont le peu de valeur paraîtrait autoriser un coup de force, il sera néanmoins prudent de ne livrer l'assaut qu'en faisant un pont d'or au défenseur; sinon la résistance serait désespérée, car le noir s'attend toujours à être massacré, s'il n'a pu fuir. En même temps, on aura pris des disposi-

tions pour empêcher l'ennemi de se sauver au loin et pour faire tomber dans une embuscade le plus grand nombre possible de fuyards.

L'attaque par surprise ou de vive force ne sera entreprise que lorsqu'on sera amplement renseigné sur la force matérielle de l'ouvrage, le courage et l'ascendant du chef de la défense, la composition de la garnison, son esprit, ses effectifs, son armement, ses ressources, l'emplacement des puits, etc. On s'informerait de l'âge des constructions, car telles palissades, formidables à la vue, sont rongées par les termites et céderont sous une simple poussée.

Une reconnaissance aura vérifié ces données, dans la mesure du possible, et appelé l'attention du commandant de la colonne sur les points faibles, mal surveillés ou d'approche facile.

Le camp sera établi à peu de distance, mais on répandra le bruit que l'on va passer outre et que l'on ne fait qu'une installation passagère. La portée supérieure de nos armes permet généralement de s'installer assez près (500 mètres, par exemple), pour que le feu soit très efficace contre les défenses ennemies sans que, de celles-ci, on puisse y répondre.

On construira dans le camp un réduit permettant, si l'on était refoulé, de résister avec la plus grande partie des troupes : ce réduit doit recevoir les bagages et la tente des chefs.

On réunit avec le plus grand soin et dans le plus grand secret des outils et des matériaux en quantité largement suffisante pour écarter les défenses accessoires et pour franchir les obstacles que l'on va rencontrer. Ce seront des coupe-coupe, des haches, des serpes et des cordes pour traverser les ronces ou les abatis et arriver au pied du rempart; des sacs ou des paniers remplis de terre et des trousses d'herbes pour combler les trous et couvrir les épines; des passerelles pour franchir les fossés profonds; des pioches, des leviers en fer ou un bélier pour percer, ébranler et détruire les murs en pisé; des échelles légères de bambou pour franchir les murs et les palissades que l'on ne peut renverser par une poussée, par le bélier ou par des explosifs; enfin, des boucliers à l'épreuve des projectiles de la défense, pour couvrir les pionniers et la tête de colonne.

Bien souvent on peut, du haut de grands arbres, inspecter les villages fortifiés de l'ennemi et atteindre les défenseurs par le feu. L'indigène n'a, le plus souvent, pas assez d'intelligence pour reconnaître ces côtés faibles, ou bien dans la précipitation des préparatifs,

en cas d'attaque imprévue, il ne peut assez vite abattre ou élaguer ces grands arbres. Les préparatifs terminés, on fait installer entre les branches, pendant la nuit qui précède l'assaut, des plates-formes abritées, que l'on garnit de tirailleurs.

Par une marche rapide exécutée vers la chute du jour, on s'est approché de l'ouvrage. Un peu avant l'aurore, on établit silencieusement les pionniers et la tête de colonne d'assaut en une position d'où ces troupes pourront, d'un seul élan, gagner le rempart; les autres troupes sont disposées de façon à couvrir l'ouvrage de feux, à soutenir la colonne d'assaut ou à la recueillir: elles se tiennent prêtes à marcher en avant.

Aux premières clartés, il faut donner l'assaut, car l'aurore est des plus brèves. Les circonstances indiqueront si la marche de la tête de colonne vers le rempart doit être précédée ou accompagnée du feu de toutes les armes, d'une immense clameur de tous les gosiers et du bruit de tous les instruments. L'intérêt que l'on a à surprendre exige que l'on retarde le plus possible tout ce qui peut révéler l'assaut; mais celui-ci peut parfois être facilité par l'exécution d'une démonstration bruyante sur un point éloigné. Si la surprise peut être complète jusques et y compris la mainmise sur le rempart, il sera évidemment plus rationnel de n'ouvrir le feu et de ne donner de la voix qu'à l'instant où la troupe d'assaut fait irruption dans l'intérieur de l'ouvrage.

Les défenses accessoires sont les premiers obstacles opposés à l'assaut.

« Les palissades déjà plantées depuis longtemps sont plus ou moins mangées, à la surface du sol, par les termites (fourmis blanches). Il est alors très facile de les renverser de l'extérieur. Ce n'est que sur un sol composé de sable pur ou de rocher, que les termites ne peuvent accomplir leur œuvre de destruction.

« Les palissades sont souvent reliées les unes aux autres ou entrelacées, ce qui en facilite beaucoup l'escalade.

« Des troupes d'herbes de la force d'un homme, fortement liées, qui, lorsqu'on s'avance sur le boma, servent de bouclier, sont, pour l'attaque en Afrique, le meilleur moyen de couvrir les abatis de ronces et de remblayer les fossés. Même lorsqu'il n'y a pas d'obstacles devant les palissades, on fait bien d'employer ces troupes, de les jeter contre ces barrières, afin de protéger les soldats pendant

qu'il font feu vers l'intérieur. Ce feu est possible, parce que les palissades sont rarement façonnées et sont, le plus souvent, composées de longues branches qui ne sont pas entièrement droites et qui présentent ainsi entre elles beaucoup d'ouvertures. Là seulement où les palissades consistent en troncs de palmiers, qui poussent droit, il est impossible d'agir ainsi. Les troupes d'herbes servent, en outre, comme marchepied pour escalader les palissades.

« Quant aux murs en pierre, presque toujours maçonnés avec de l'argile (la chaux étant très rare dans l'Afrique équatoriale), ils ne peuvent être pris que d'assaut, car les battre en brèche avec les pièces d'artillerie coûterait trop de munitions, vu le petit calibre des canons que l'on peut transporter.

« Quant aux murs solides, on ne peut que les escalader : comme matériaux pour les échelles, on emploie le jonc de bambou ; il est si léger que des échelles sur lesquelles trois ou quatre hommes peuvent monter ensemble l'un à côté de l'autre, sont encore facilement transportables.

« On ne trouvera des remparts en terre que là où la terre dure, que l'on rencontre beaucoup en Afrique, permet l'établissement de talus presque verticaux. Ici encore, il n'y a d'autre moyen que l'escalade, car l'effet des pièces d'artillerie de petit calibre est insuffisant contre ces remparts.

« Un taillis épais de ronces, obstacle spécialement désagréable pendant la saison humide, doit, lorsqu'il est impossible de le brûler, être coupé. Cela peut se faire sans danger au commencement de l'approche et sans qu'il faille employer les boucliers de troupes d'herbes dont il est question ci-dessus ; mais, au moment où l'on arrive près de l'intérieur, qui probablement sera protégé par des palissades, on devra faire usage de ces boucliers pour préserver quelque peu les travailleurs du feu de l'ennemi.

« On fait avancer trois hommes de telle sorte que, pendant que l'un travaille, l'autre présente une défense (trousse d'herbes) ; le troisième assure la marche en avant en gardant le fusil prêt à tirer.

« Pour les grands tembès, le mur extérieur doit être pris d'assaut, ou bien le toit solide doit être escaladé, afin qu'on puisse, de là, tirer à l'intérieur et descendre ensuite. Dans ce dernier cas, on ne laissera pas descendre immédiatement à l'intérieur ceux qui sont les premiers arrivés sur le toit ; on y réunira, au contraire, un assez grand nombre d'hommes, si possible, sur les quatre côtés du

tembé; on entretiendra un feu nourri jusqu'à ce que les murs intérieurs (de très minces murs en argile pour la plupart) soient percés, et alors, à un signal donné, on fera descendre tous les hommes à la fois. En théorie, il pourrait sembler plus avantageux de faire descendre une partie des hommes pendant que les autres, restés sur les toits, continueraient le feu; cela n'est cependant pas à recommander à raison du danger que présente ce tir même. Si, comme cela arrive de temps à autre, il se trouve encore au milieu du tembé une ou plusieurs cabanes fortifiées, qui sont le plus souvent les habitations des chefs ou des aînés du village et leur servent de refuge, le feu sera d'abord dirigé des toits sur celles-ci. Dans ce cas, la question de savoir si la troupe pénétrera d'abord dans les habitations de l'enclos ou dans le réduit, dépendra de la position fortifiée de la garnison.

« Après avoir emporté un village dans lequel les maisons sont le plus souvent très serrées et construites sans méthode, laissant uniquement comme espace libre des ruelles étroites, le commandant doit avoir soin de réunir immédiatement ses hommes et de ne pas leur permettre, comme ils tenteront de le faire, de se faufiler séparément entre les habitations, car il n'est pas rare que l'on soit surpris par la découverte d'un second boma intérieur; d'un autre côté, nos soldats ont l'habitude de tirer dans les maisons et créent ainsi un danger pour l'ami comme pour l'ennemi.

« De même, ce n'est que sur un commandement spécial qu'on mettra le feu au village, afin de ne pas s'exposer à devoir le quitter avant d'avoir fait de sérieuses recherches pour découvrir les armes, la poudre, les victuailles, etc. (1).

« Le commandant jugera, d'après la conduite de l'ennemi, des autres mesures qu'il aura à prendre.

« On devra, dès que l'ennemi aura été vaincu, faire poursuivre les fugitifs par des guides indigènes ou par la troupe remplaçant la cavalerie (2), et amener tous les prisonniers en dehors du village sous la surveillance de l'officier commandant. Pour le pillage qui

(1) A Kilimandscharo, une partie de mon armée a été mise en grand danger pour avoir trop vite mis le feu, qui avait fait faire explosion à une grande quantité de poudre se trouvant dans la cabane du chef. C'est uniquement par hasard qu'il ne se trouvait pas d'hommes dans le voisinage immédiat de l'explosion.

(2) Voir *Service de sûreté en marche*.

va suivre, on fera rassembler au même endroit tout ce qui peut servir à la subsistance de la troupe et on ne permettra pas qu'un des hommes retienne quelque chose pour lui. Le commandant décidera du partage, en prenant soin de ne pas augmenter inutilement le poids des bagages des hommes. Comme on doit le plus souvent, après la conquête d'un village fortifié, le brûler, le pillage en est commandé pour des motifs pratiques. Le feu ne sera ensuite mis au village que par des hommes spécialement désignés à cet effet, et, pour les motifs indiqués ci-dessus, on tiendra fermement la main à ce que l'incendie ne soit pas allumé par des gens qui n'y ont pas été autorisés.

« Si les positions fortifiées n'ont pas été en même temps détruites par le feu, on procédera à cette destruction immédiatement après, car, le plus souvent, la fortification d'un village indigène, pour les indigènes, un plus grand travail que la reconstruction de leurs légères cabanes. En Afrique, la destruction d'un village fortifié est fréquemment la seule punition possible (1), car les indigènes quittent souvent les villages à notre approche, en emportant tout ce qui a quelque valeur. » (von Wissmann.)

..

Devant un ennemi résolu qui n'abandonne pas sa fortresse, ou que l'on ne peut songer à surprendre, on se trouvera obligé de procéder à un investissement rigoureux. Si l'on perd l'espoir de s'emparer du fort par la soif, la faim, le feu ou quelque stratagème, dans un temps qui ne soit pas en désaccord avec les opérations, on devra se résoudre à passer par les péripéties d'une attaque en règle.

Il sera alors établi un système de circonvallation qui comprendra un réseau de groupes francs en exploration et d'actives patrouilles rapprochées pour tenir le chef de la colonne au courant de ce qui se passe dans les régions voisines insoumises ou du côté d'où pourraient arriver des secours.

Le système comprendra toujours au moins un réduit fortifié pour

(1) Les lois de l'Etat du Congo interdisent de châtier les indigènes par l'incendie de leur village.

y remiser les vivres, le matériel, les munitions, y soigner les blessés et y détenir les prisonniers.

La contrevallation comprendra : des postes fortifiés érigés sur les directions où l'assiégé peut tenter de s'ouvrir un chemin *pour fuir* (1) ou pour exécuter des sorties; une active surveillance des intervalles pratiquée derrière une ligne de défenses accessoires rendues aussi infranchissables que possible; l'exécution des travaux nécessaires pour débroussailler, pour renforcer les postes et les intervalles, pour observer dans la place et pour faciliter l'attaque projetée.

Les précautions préliminaires étant prises sur la circonvallation et sur la contrevallation, on procédera à l'attaque, dont certaines phases auront déjà pu être entamées dès le commencement de l'investissement.

En général, l'attaque passera par quatre phases successives ou simultanées : la réduction des moyens balistiques et vivants de la défense, les travaux d'approche, la brèche et l'assaut.

La réduction des moyens balistiques et vivants de la défense sera principalement obtenue par les feux. Ceux-ci seront dirigés de préférence sur un saillant et, autant que possible, de manière à en contrarier le flanquement, ce qui pourra être obtenu en prenant les flancs à revers. Le tir direct contre le saillant lui-même sera souvent efficace, les balles traversant certaines palissades ainsi que les murs en pisé peu épais.

La nécessité de réduire les moyens balistiques de la défense est évidente, mais on comprendra peut-être moins que nous ayons ajouté « *et des moyens vivants de la défense* ». Voici pourquoi nous l'avons fait. Il arrive fréquemment dans les guerres d'Afrique que les assaillants sont moins nombreux que les assiégés. Il faut donc, si ces assiégés paraissent résolus à recevoir l'assaut, chercher par tous les moyens possibles à réduire leurs effectifs pour le moment du corps à corps. L'envoi sur les maisons blindées de projectiles explosifs suivis de boulets rouges, de bombes incendiaires et à fumée, nous paraît seul pouvoir résoudre ce desideratum, et, à cet effet, le meilleur lanceur sera le petit mortier portatif genre Coehorn, employé par les Hollandais en Océanie, ou le chevalet lance-fusées, que paraissent préférer les Anglais.

(1) A moins que cette fuite ne puisse être considérée comme une solution favorable

On réussira souvent ainsi, surtout pendant les saisons sèches, à incendier les habitations : il faut chercher à porter le feu du côté du vent et entretenir sur ce point un tir continu de mousqueterie pour empêcher l'ennemi d'éteindre le commencement d'incendie.

Dès qu'un résultat appréciable sera acquis, on peut songer à faire brèche, mais il arrivera aussi que pour réussir, sans perdre trop de monde, on doive s'approcher du rempart à couvert. Pour y parvenir, on exécutera des travaux d'approche (1) qui, dans bien des cas, seront analogues au « *couronnement du chemin couvert à la sape volante* ». La construction des « approches » sera favorisée par l'élévation d'observatoires à l'épreuve des balles et placés aussi près que possible du point où l'on projette de faire brèche.

Pour l'exécution d'une « approche » on doit au préalable, et dans une certaine mesure, dégager le terrain des défenses accessoires élevées par l'assiégé et réunir dans le « réduit » ou dans un des « postes fortifiés » les matériaux transportables destinés à constituer le parapet de l'« approche ».

La plupart des terrains sont en effet trop durs ou trop remplis de souches pour qu'on puisse espérer construire le « parapet » à la sape volante proprement dite. Au lieu de creuser le sol, il faut donc apporter des matériaux permettant d'élever le plus rapidement possible, sur un développement variant de 20 à 100 mètres, un parapet à l'épreuve de la balle, de 1^m10 de hauteur au moins et qu'il faut surélever ensuite à 2 mètres, avec créneaux : tels sont les sacs à terre, les gabions ou les moutètes remplis de terre et de fascines, les caisses remplies de terre, etc., etc. (2). Le travail doit être exécuté de nuit, par surprise, devant et près de l'endroit choisi pour faire brèche, après que l'adversaire en aura été chassé par un feu

(1) Avant longtemps, croyons-nous, aucune forteresse indigène dans les limites du bassin du Congo ne se risquera à prolonger la défense jusqu'à la brèche et à l'assaut.

Les détails que nous donnons ici au sujet de l'attaque des forteresses pourront, aux yeux de quelques-uns, paraître une superfétation. Nous avons néanmoins cru faire chose utile en exposant, en cette matière, la substance de ce qui est reconnu indispensable dans d'autres pays coloniaux.

Sur certains confins de l'Etat, le fait peut cependant se présenter et d'ailleurs l'indigène de demain peut ne plus être celui d'aujourd'hui.

(2) La pelle Linneman a rendu de grands services pour la construction de parapets en terre.

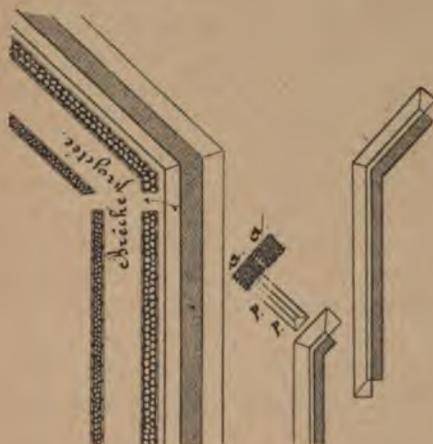
violent qui, pour donner le change, aura été étendu à d'autres parties de la forteresse.

L'« approche » est rapidement tracée au moyen d'un ruban blanc. S'il existe des bois près du point d'attaque, on les utilisera pour couvrir les communications et pour déboucher; sinon, il faudra peut-être exécuter un ou deux crochets pour relier l'« approche » avec le point de départ.

Pour marcher à la brèche, on prépare des boucliers ou des gabions farcis de 1^m80 de diamètre, près de la barrière qui coupe l'approche en deux tronçons.

Au point du jour, il faudra que l'on ait au moins achevé « l'approche » sur 1^m10 de hauteur (ainsi que les crochets s'il y en a) et que l'on y ait réuni, outre le personnel de garde, tout le matériel nécessaire à l'exécution de l'« approche de la brèche », du passage du fossé, de « la brèche » et de son élargissement.

On marchera vers la brèche en se couvrant d'un ou deux gabions farcis (*aa*) et, à mesure qu'ils rouleront, on construira le parapet (*pp*) qui mènera, à couvert, de l'« approche » vers l'endroit choisi pour faire brèche.



Pour l'exécution du passage du fossé, on aura eu soin, après reconnaissance, de préparer les passerelles, échelles ou fascinages nécessaires.

La brèche et son élargissement peuvent être exécutés au bélier, au moyen de canons tirant à projectiles pleins, de pétards ou de

bombes déposées à la main. L'emplacement de la brèche peut aussi être enlevé de vive force et alors le travail matériel de l'ouverture et de l'élargissement ne constituera souvent qu'une simple démolition.

*
* *

La *colonne d'assaut* est maintenue à couvert aussi près que possible, dans l'approche ou un peu en arrière. Elle comprend en général plusieurs groupes ayant chacun un rôle nettement défini.

En tête marche un *groupe de pionniers* pourvus d'outils, d'échelles, de planches, de madriers, de trousses d'herbes, etc.; sa mission consiste à élargir et perfectionner la brèche pour donner non seulement un libre et facile passage à la *troupe d'assaut* qui suit, mais aussi pour assurer la permanence de cet accès; ce travail continue pendant l'assaut.

Le mouvement en avant de la *troupe d'assaut* se fait à un signal convenu; il est appuyé par le feu de toutes les armes de la contrevallation. Afin que les troupes ne se fusillent pas entre elles dans ce moment critique, il y a lieu de prendre des mesures de précaution, d'autant plus rigoureuses que le périmètre de la ligne de défense est plus petit. L'impétuosité qui doit animer le chef et les hommes constituant la troupe d'assaut ne sera complète que si chacun a la conviction qu'il n'est pas exposé à recevoir un coup de feu ami. Aussi les officiers qui commandent sur la contrevallation doivent-ils avoir leurs troupes bien en main et régler la direction des feux sur la marche de l'assaut. Il sera utile à cet effet — simple palliatif — de placer en tête de la colonne plusieurs fanions assez élevés pour être aperçus, assez nombreux pour que, malgré les pertes, il en reste toujours pour guider les feux de la contrevallation.

La *troupe d'assaut* se précipite sur l'ennemi, cherche à s'étendre vers les issues, à les ouvrir à d'autres hommes et à enlever les défenses intérieures.

Vient ensuite un *troisième groupe*, moins nombreux que le précédent, chargé d'occuper militairement la droite et la gauche de la brèche, donnant ainsi de la sécurité à la troupe d'assaut et protégeant le travail du groupe des pionniers de tête.

Un quatrième groupe, formé de pionniers, rejoint au plus vite la troupe d'assaut; ces travailleurs sont chargés d'ouvrir des commu-

nications dans l'intérieur de la forteresse, de pétarder les réduits, de renverser les obstacles, en un mot, d'aider aux progrès des combattants en leur ouvrant les voies qui ne cèdent pas devant le fusil.

Si la forteresse a quelque développement et si les troupes d'assaut sont considérables, il faudra encore s'être ménagé d'autres éléments d'action.

Les quelques hommes qui défendent immédiatement l'accès de la brèche ne peuvent constituer une sorte de *tête de pont* pendant que la *troupe d'assaut* pénètre au loin dans la forteresse. Une sortie de la défense, partant d'un réduit, pourrait, en effet, exposer les communications de la *troupe d'assaut*. Il faut qu'un groupe nouveau de combattants vienne couvrir la communication. Ce groupe se fortifie.

Un sixième groupe, formant *renfort de la troupe d'assaut*, vient la soutenir. Il peut comprendre plusieurs échelons chargés de consolider les conquêtes de la *troupe d'assaut*, de l'appuyer ou de la relever. Les échelons de ce groupe sont accompagnés de pionniers et de porte-fanions.

Un *poste de police* muni d'entraves, de menottes, de liens, etc., vient se placer près de la brèche pour recevoir les prisonniers. Son chef renvoie au combat les soldats valides, prend charge des prisonniers et assure leur évacuation vers le réduit du terrain des attaques.

La *réserve générale* se place dans l'*approche* ; elle ne marche que sur l'ordre du commandant des troupes. Elle est accompagnée d'un petit détachement de pionniers munis du matériel nécessaire pour éteindre les incendies.

Enfin, un *poste médical* est installé près de l'*approche* et en arrière de celle-ci.

Les troupes d'assaut évitent l'emploi de moyens incendiaires, auxquels il ne faut avoir recours qu'en pleine connaissance de cause, car l'explosion de quelques barillets de poudre peut produire une panique parmi les assaillants.

Des fractions de troupes, parfois même toutes les troupes de la contrevallation, doivent cesser le feu, soit de leur propre mouvement, soit par ordre, afin d'assurer avant tout la liberté de progression aux colonnes d'assaut. La troupe qui est ainsi obligée de suspendre le feu exécute, d'après des instructions qui auront dû

être prévues, ou d'après des ordres qui seront donnés en temps utile, les tâches suivantes : recevoir à la baïonnette les fuyards, se jeter sur les issues, donner l'assaut à des points secondaires, menacer d'assaut certains points, venir border l'enceinte ou la couronner, couvrir le réduit du terrain des attaques, préparer un groupe en vue de la poursuite, etc., etc.

L'assaut ayant réussi, l'occupation ou la destruction de la forteresse dépendra des opérations en cours.

LV

**Définition du devoir du chef dans la défense
d'une forteresse.**

Nous entendons par *forteresse* une position fortifiée qu'il importe de maintenir au pouvoir de l'État. Le chef de cette forteresse sera toujours pourvu d'une commission définissant le rôle politique et militaire de la position (1).

Des exemples nombreux prouvent que si une forteresse occupée par des troupes noires manque de munitions et n'a plus d'espoir de voir arriver du secours pour la dégager ou la ravitailler, ou que si la défense est menacée d'un assaut et a le sentiment qu'elle sera impuissante à le repousser, il se forme, parmi les noirs, pour abandonner la position et fuir, une conjuration que tout l'ascendant du meilleur des chefs ne parviendra pas à vaincre, parce que la garnison se sait irrémédiablement vouée au massacre. Pour ceux qui ont suivi attentivement les événements d'Afrique, nous nous bornerons à citer deux exemples présents à la mémoire de tous : l'abandon des Stanley-Falls par la garnison noire, malgré les exhortations de Deane et de Dubois, et la chute de Karthoum, où une partie de la garnison acheta la vie au prix d'une trahison dans laquelle l'illustre Gordon trouva la mort.

Il se présente donc, dans un moment capital, un conflit de principe entre la morale des meilleures troupes noires et la conception

(1) Tandis qu'un *poste fortifié* peut n'avoir qu'une importance toute momentanée; la préservation de la troupe, et non la préservation du poste, en sera l'idée dominante.

européenne moderne des devoirs du chef de la forteresse. Celui-ci a pour guide l'article du code pénal militaire de son pays, dont la juste rigueur trouve sa base et sa justification dans le droit des gens de peuples qui, dans l'état de guerre, font des prisonniers et accordent des capitulations. Mais aucun principe de ce genre ne lie l'assaillant noir auquel l'officier européen a affaire.

Aussi sommes-nous fondés à nous demander s'il ne vient pas, dans la défense d'une forteresse en Afrique, un moment où son maintien n'aurait plus d'objet et deviendrait superbement, mais inutilement, héroïque. Et ne peut-on pas indiquer comme solution la formule du maréchal de Villars, qui pensait qu'un gouverneur de place forte doit ne jamais se rendre, mais, à la *dernière extrémité*, faire sauter les fortifications et se faire jour au travers des assiégeants, ou, dans le cas où il ne peut détruire une forteresse, sortir du moins avec sa garnison et sauver ses hommes, au besoin par la dispersion? C'est ce que firent beaucoup de gouverneurs qui ne furent jamais blâmés, et nous citerons le général Hammerstein qui se conduisit de la sorte à Menin, en Belgique, pendant la campagne de 1794. Napoléon lui-même, dans sa correspondance, ne semble pas éloigné d'admettre la théorie de Villars, et il ne répugnait à l'adopter qu'à raison de la difficulté que l'on rencontre généralement à déterminer ce moment de la *dernière extrémité*.

En l'absence de règle précise en matière « de capitulation ou d'abandon de forteresse », nous n'hésiterions pas à donner à nos camarades un conseil qui, à notre sens, concilie ce que commande l'honneur militaire et le devoir des armes avec la barbarie du milieu et les intérêts supérieurs de l'État :

Lorsque le chef d'une forteresse aura épuisé tous ses moyens de défense, lorsqu'il sera à bout de munitions et qu'en même temps tout espoir de se voir ravitaillé, secouru ou dégagé par voie de terre ou d'eau sera perdu, il pourra, devant la menace d'un assaut, après avoir ruiné ses ouvrages dans la mesure du possible, se faire jour les armes à la main; s'il ne peut réussir dans cette entreprise, il dispersera simultanément ses hommes en leur fixant soit un, soit plusieurs lieux de rendez-vous.

Cette ligne de conduite est d'autant plus logique que si les fortifications présentaient une importance stratégique très considérable (servaient, par exemple, de dépôt à une expédition), des mesures seraient évidemment prises pour qu'elles ne fussent pas exposées à être enlevées.

LVI

Conclusions au sujet de la guerre dirigée par les Européens.

Plus d'un lecteur africain sourira devant l'idéal d'esprit militaire dont sont imprégnées les pages qui précèdent, devant la rigueur des mesures qu'en bien des circonstances nous préconisons. Qu'ils veuillent remarquer que s'il nous avait fallu dire comment l'Européen devait diriger la guerre à Boma, à Léopoldville, à Bangala, à Basoko, à Lusambo, aux Falls, à Djabbir, à Dongu, à Kassongo, au Tanganika, au lac Léopold II, etc., il nous eût fallu écrire autant de chapitres qu'il y a de tribus et de localités à citer. Notre manuel, tout en se maintenant le plus possible dans le domaine de la pratique, a dû se limiter. Aussi avons-nous dû parfois procéder par synthèse et accumuler en un seul cas toutes les difficultés et tous les dangers qui, à la vérité, ne se trouveront que rarement réunis. Il appartiendra toujours au lecteur de décider de ce qu'il devra élaguer.

D'autre part, si des succès glorieux ont parfois été obtenus sans une préparation complète, il importe que leur souvenir n'engendre pas une dangereuse témérité. La fortune des armes est changeante et d'ailleurs les noirs s'instruisent au contact des Européens, de sorte que l'ennemi de demain peut être bien plus redoutable que celui d'hier.

Sans remonter bien haut dans l'histoire contemporaine, on voit de puissants gouvernements que leurs succès militaires faisaient croire invincibles, alors qu'ils avaient été seulement favorisés par la fortune des armes, négliger d'organiser et d'instruire leurs forces et éprouver d'irréparables défaites.

La guerre non préparée, si le hasard la veut malheureuse, n'amène pas seulement des revers : elle produit des catastrophes. Les hommes d'État soucieux de la grandeur de leur pays ne s'endorment jamais sur les lauriers remportés. Ils veulent en tout temps perfectionner et préparer les moyens de guerre, de telle sorte que si une campagne doit être entreprise, les plus grandes défaites ne puissent constituer d'irréparables désastres.

L'étude des guerres d'Asie, d'Océanie et d'Afrique prouve que

rien ne peut remédier aux erreurs commises dans la préparation des forces coloniales. C'est quand il s'agit de combattre, loin de la mère patrie, un adversaire sérieux, quand on a peine à tirer de loin des ravitaillements et des renforts dont la mise en œuvre n'avait pas été prévue, c'est alors seulement que l'on constate les secousses qu'entraîne la création tardive des éléments de cette colossale machine qu'est une « expédition spéciale ».

Une *réelle force militaire* sera toujours la meilleure garantie de la paix, tant aux frontières qu'à l'intérieur : le cadre européen doit donc, corps et âme, seconder les efforts faits par l'Etat pour développer et perfectionner son armée.





TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. — GÉNÉRALITÉS AU SUJET DE L'ART DE LA GUERRE DANS SES RAPPORTS AVEC LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA CIVILISATION.

	Page.
I. Droit de guerre pour les agents de l'État	2
II. Causes de guerre dans le bassin du Congo	3
III. Usages de guerre chez les indigènes	5
IV. Conclusions au sujet de l'intervention à main armée	6

CHAPITRE DEUXIÈME. — LA GUERRE CHEZ LES INDIGÈNES.

A. <i>Moyens de guerre</i>	8
V. Guerriers et porteurs	8
VI. Armement indigène	10
VII. Utilisation du terrain, fortifications et défenses accessoires	13
VIII. Autres ressources dites de guerre	14
B. <i>Procédés de guerre entre indigènes</i>	17
IX. Concept de la guerre chez les indigènes	17
X. Organisation sociale. Ses rapports avec l'organisation de guerre	18
XI. Commandement	19
XII. Service des renseignements	20
XIII. Marches de guerre	21
XIV. Service de sûreté dans les stationnements.	23
XV. Combats	24
XVI. Poursuite ou retraite	28
XVII. Conclusions au sujet du concept de la guerre chez les indigènes	29

CHAPITRE TROISIÈME. — LA GUERRE DIRIGÉE PAR LES EUROPÉENS.

	Pages.
A. <i>Généralités au sujet des devoirs du civilisé dans un conflit africain</i>	30
B. <i>Moyens de guerre</i>	32
Moyens vivants	32
XVIII. Européens	32
XIX. Soldats indigènes	32
XX. Cadres blancs	33
XXI. Cadres noirs	35
XXII. Employés et ouvriers militaires	36
XXIII. Irréguliers et auxiliaires indigènes	37
XXIV. Femmes à la suite des troupes	38
XXV. Animaux	39
Moyens matériels	40
XXVI. Armes à feu portatives. Baïonnette	40
XXVII. Outils de campement	42
XXVIII. Artillerie	42
XXIX. Équipement et habillement	47
XXX. Traitements et soldes. Vivres. Logement. Matériel	48
XXXI. Approvisionnements de résistance	49
XXXII. Utilisation du terrain. Fortifications. Défenses accessoires.	50
Organisation	58
XXXIII. Unité de direction	58
XXXIV. Recrutement. Aperçu historique. Recrutement actuel.	59
XXXV. Commandement	62
XXXVI. Unités organiques et composition des cadres	62
XXXVII. Camps d'instruction et colonies d'enfants	64
XXXVIII. Instruction militaire	65
XXXIX. Règlement de discipline.	69
XL. Conseils de guerre	74
XLI. Éducation militaire	74
C. <i>Procédés de guerre</i>	81
XLII. Service des renseignements.	81
XLIII. Marches de guerre	85
XLIV. Service de sûreté en marche	95
XLV. Stationnements	99
XLVI. Organisation de l'arrière	108
XLVII. Service de sûreté en station	120

	Pages.
Combats	130
XLVIII. Généralités sur les combats.	130
XLIX. Combats relevant de la petite guerre	130
L. Emploi de l'artillerie dans les colonnes	131
LI. Combats relevant des expéditions spéciales.	133
LII. Poursuite	145
LIII. Retraite	147
LIV. Attaque de fortifications indigènes	149
LV. Définition des devoirs du chef dans la défense d'une forteresse	160
LVI. Conclusions au sujet de la guerre dirigée par les Européens.	162



ERRATA

Page 15, 32^e ligne, au lieu de : *formes*, lire : *fermes*.

Page 26, 5^e ligne, au lieu de : *centres*, lire : *centres*.

Page 53, supprimer *au* dans le texte qui accompagne la figure 2.

Page 55, dernière ligne, au lieu de : E^2 , lire : E^2 .

Dans la figure, au lieu de : E lire : E' .

Page 56, ligne 7, au lieu de : E , lire : E' .

Page 86, ligne 19, supprimer les mots : *de quatre à cinq lieux*.
